



Meucon

16 SEPTEMBRE 2022



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Atlas de la Biodiversité Communale
Diagnostic

01/

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

- 1. Le territoire Meuconais page 4
- 2. Les documents de planification et de gestion page 7

02/

LES HABITATS À ENJEUX

- 1. Les habitats à enjeux de conservation page 11
- 2. Les autres habitats page 14
- 3. La Trame Verte et Bleue page 17

03/

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

- 1. La Flore page 22
- 2. La Faune
 - Oiseaux page 23
 - Reptiles page 25
 - Amphibiens page 26
 - Mammifères page 27
 - Invertébrés page 29

04/

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

- 1. Les landes page 33
- 2. Les prairies page 36
- 3. Le bocage page 43
- 4. Les boisements page 46
- 5. Les habitats aquatiques page 51
- 6. Les habitats urbains et jardins page 54
- 7. Les Espèces exotiques envahissantes page 58

ANNEXE /

Page 62



Meucon
Atlas de la Biodiversité
Communale

01

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

1. Le territoire Meuconais

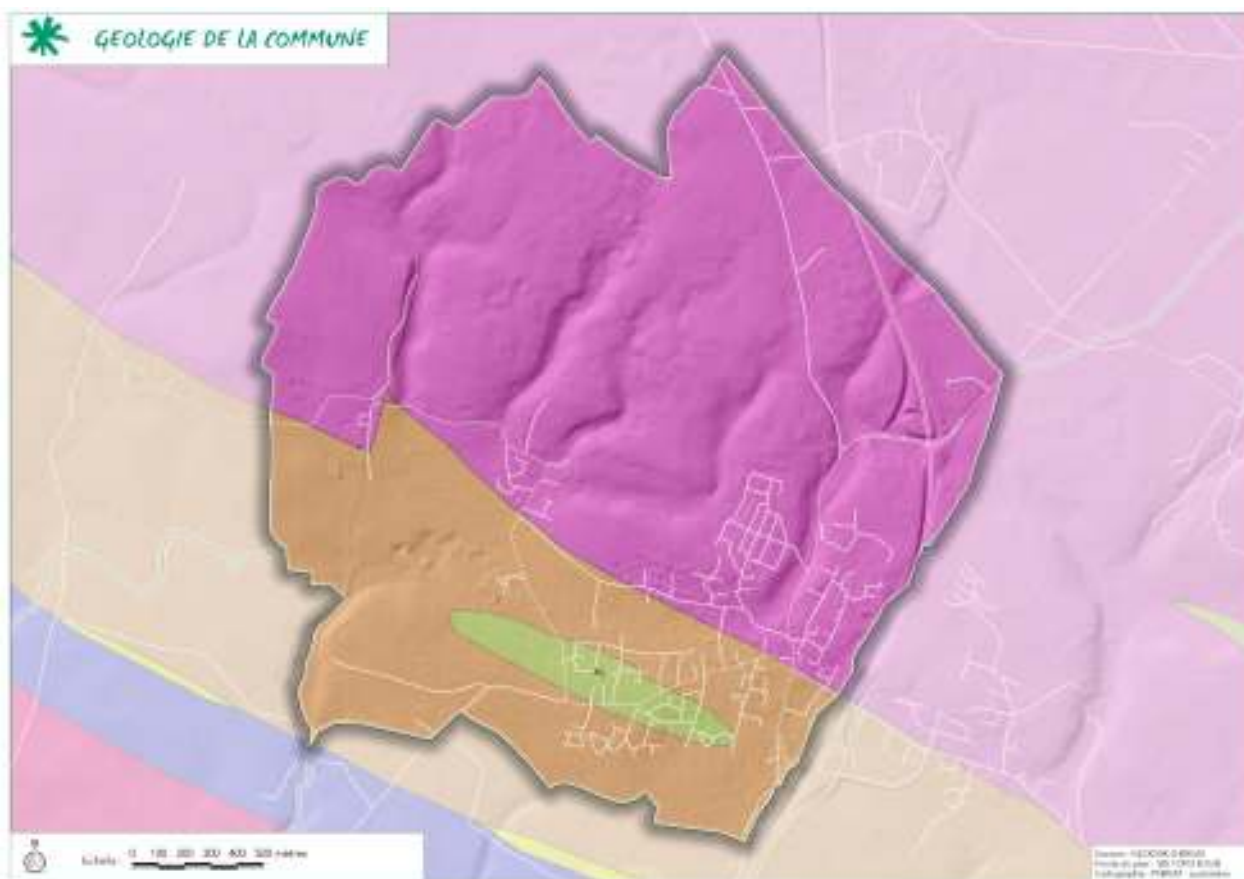
Meucon est une commune de 5,73 km² et de 2 250 habitants. C'est donc une petite commune rurale qui possède de nombreux atouts : déjà par son patrimoine bâti (fours à pain, lavoirs, aqueduc, arche...) puis par son patrimoine naturel. Une ZNIEFF composée de landes et bois est présente au nord-ouest de la commune tandis que les forêts recouvrent toute la partie nord de Meucon. Ces habitats abritent de nombreuses espèces animales et végétales que l'ABC a pu mettre en valeur.

Géologie

Au niveau géologique, la commune se situe sur le cisaillement Sud-Armoricain où sont présents en majorité des roches magmatiques comme les granito-gneiss de Lanvaux, les leucogranits et les roches sédimentaires (schistes). Le territoire communal est occupé par des roches qui forment deux bandes alignées parallèlement du nord-ouest au sud-est. Il s'agit dans leur majorité de roches très répandues en Bretagne :

- Le granite de Questembert : il forme un massif allongé qui va en s'élargissant de Grand-Champ à Saint Nolff puis Questembert pour atteindre la rive droite de la Vilaine à St-Jean-La-Poterie.
- Un socle métamorphique constitué de métatexites, diatexites et orthogneiss de Brandivy et de Meucon,

Un affleurement du socle métamorphique constitué de micaschistes (+/- gneissiques) et gneiss; micaschistes gneissiques à muscovite du Blavet est également présent au sud est de la commune.



Légende en annexe

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE



Carte du relief

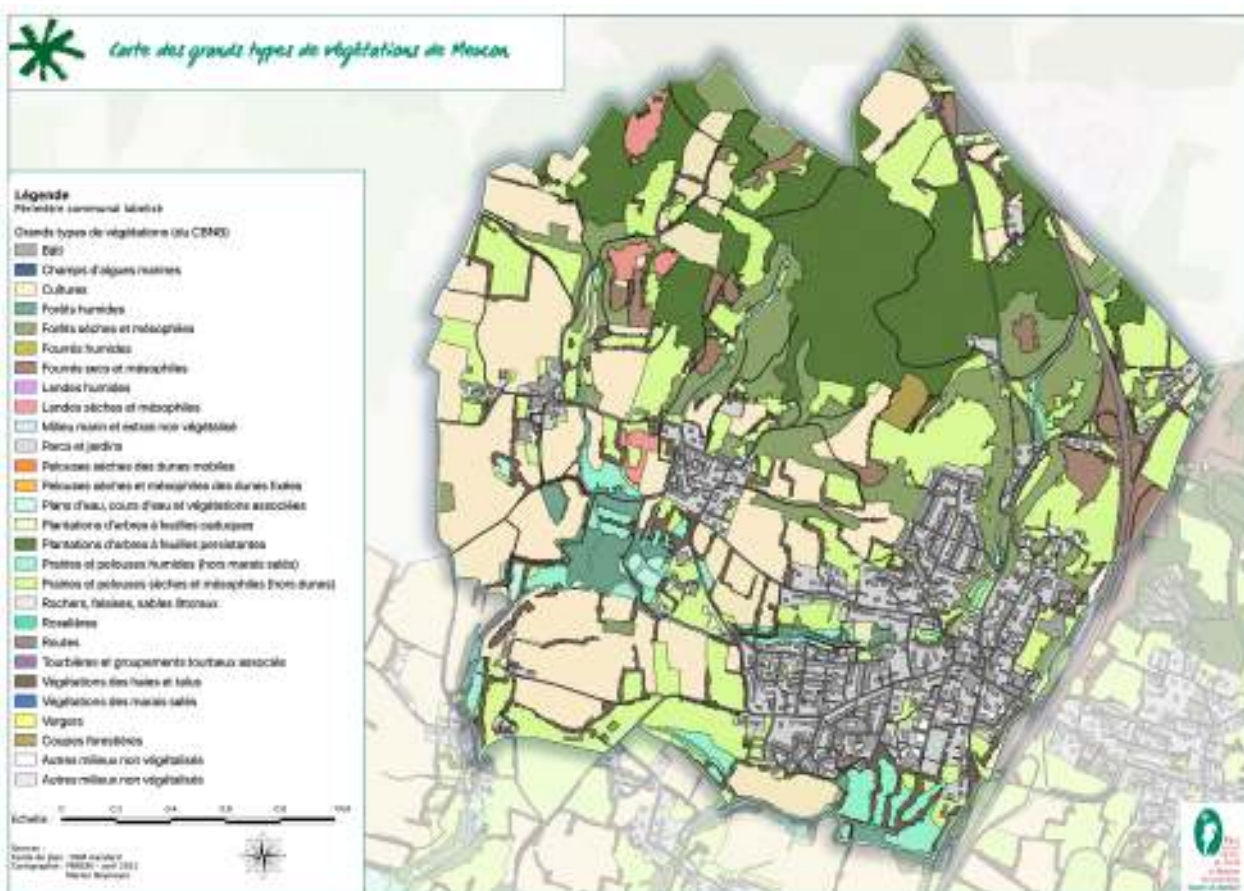
les différents types de végétations

Cette petite commune de 570 ha n'en n'est pas moins dénuée d'habitats intéressants d'un point de vue écologique. La majeure partie du territoire est composée de près d'1/3 de forêts. Ces habitats occupent toute la moitié nord de Meucon.

Les cultures (120 ha) sont plutôt localisées à l'ouest du territoire et les milieux anthropisés au sud-est. A Meucon, on trouve aussi 4 parcelles de landes sèches et mésophiles près des forêts et ZNIEFF du Camp.

Les grands types de végétations - CBNB 2020

Milieux anthropisés (bâti, route)	19 %
Milieux ouverts (prairies)	21 %
Milieux semi-ouverts (landes, fourrés)	4 %
Milieux fermés (forêts)	28 %
Cultures	21 %
Milieux aquatiques (cours d'eau, points d'eau)	1 %



CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

Les espaces naturels protégés sur la commune

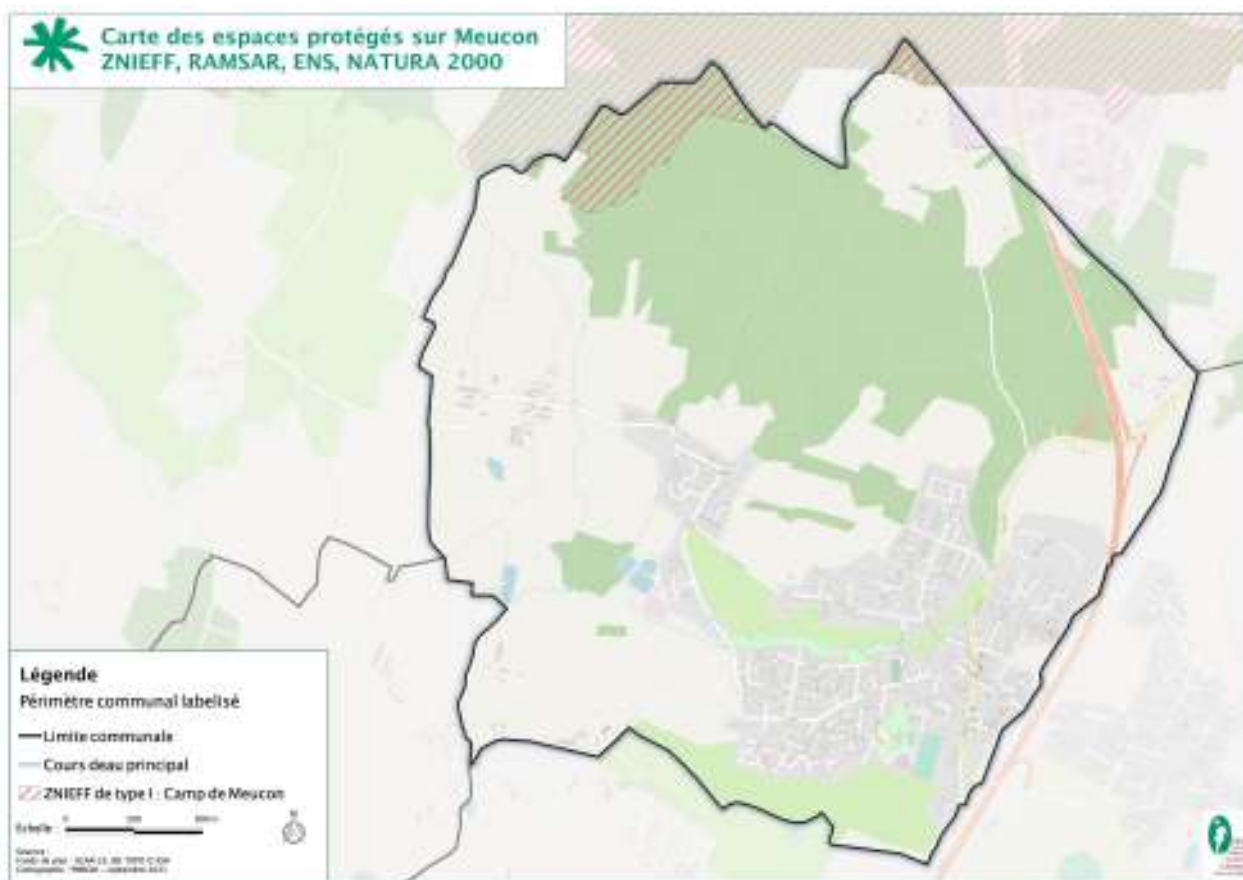
ZNIEFF de type I : les landes du Camp

Cette ZNIEFF est composée d'un vaste complexe de landes et bois qui s'étend sur 4 communes (Locqueltas, Grand-Champ, Locmaria-Grand-Champ, Meucon) pour une superficie totale de 885 ha.

- Intérêt botanique: les landes sont classées d'intérêt régional dans l'inventaire des landes de France du fait de la richesse en groupements végétaux différents (6 recensés).

- Intérêt ornithologique: nidification de rapaces : Epervier d'Europe, Buse variable, Busard cendré et Saint-Martin, Faucon hobereau et nombreux passereaux nicheurs dont certains rares, Torcol fourmilier, Alouette lulu, Pigeon colombin, Engoulevent d'Europe (remarquable pour son abondance) ;
- Intérêt pour l'entomofaune : présence du Damier de la Succise.

La ZNIEFF occupe une petite surface au nord-ouest de Meucon où les habitats sont majoritairement composés de forêts et landes sèche et mésophiles.



2. Les documents de planification et de gestion

Le Plan Local d'Urbanisme

Le PLU a été approuvé par le conseil municipal le 27 janvier 2014. Il fixe le règlement qui s'applique à l'ensemble du territoire communal. Cet outil a pour vocation de définir les grandes orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en cohérence avec le développement durable (PADD).

Dans son PADD, la commune doit faire face à des enjeux et besoins : démographiques, patrimoniales, naturels, pour la croissance économique, l'équipement et l'habitat. Parmi ces objectifs, il s'agit notamment d'assurer la préservation de la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire.

Tous ces enjeux s'articulent entre-eux pour structurer de façon équilibrée le territoire. Ils ont pour but notamment de maintenir les espaces boisés au nord de la commune, de préserver l'espace agricole, de préserver et valoriser les espaces verts naturels.

Le règlement fixe les règles générales de servitudes dont celles régissant le patrimoine naturel. Les zones naturelles (N) correspondent à des secteurs, équipés ou non, protégés en raison de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou

écologique.

Elles se décomposent en 3 sous-secteurs :

- Na délimitant les parties du territoire affectées à la protection stricte des sites, des milieux naturels et des paysages,
- Nzh délimitant les zones humides en application des dispositions du SAGE Blavet ou Vilaine.
- Nm délimitant l'emprise du camp militaire sur la commune de Meucou.

En complément du zonage, plusieurs éléments sont également protégés pour des motifs d'ordre écologiques (L.151-23 du Code de l'Urbanisme). Ces éléments sont cartographiés sur les planches du règlement graphique :

- Les cours d'eau,
- Les haies ou arbres à protéger pour leur valeurs écologiques et /ou paysagères,
- Les zones humides.

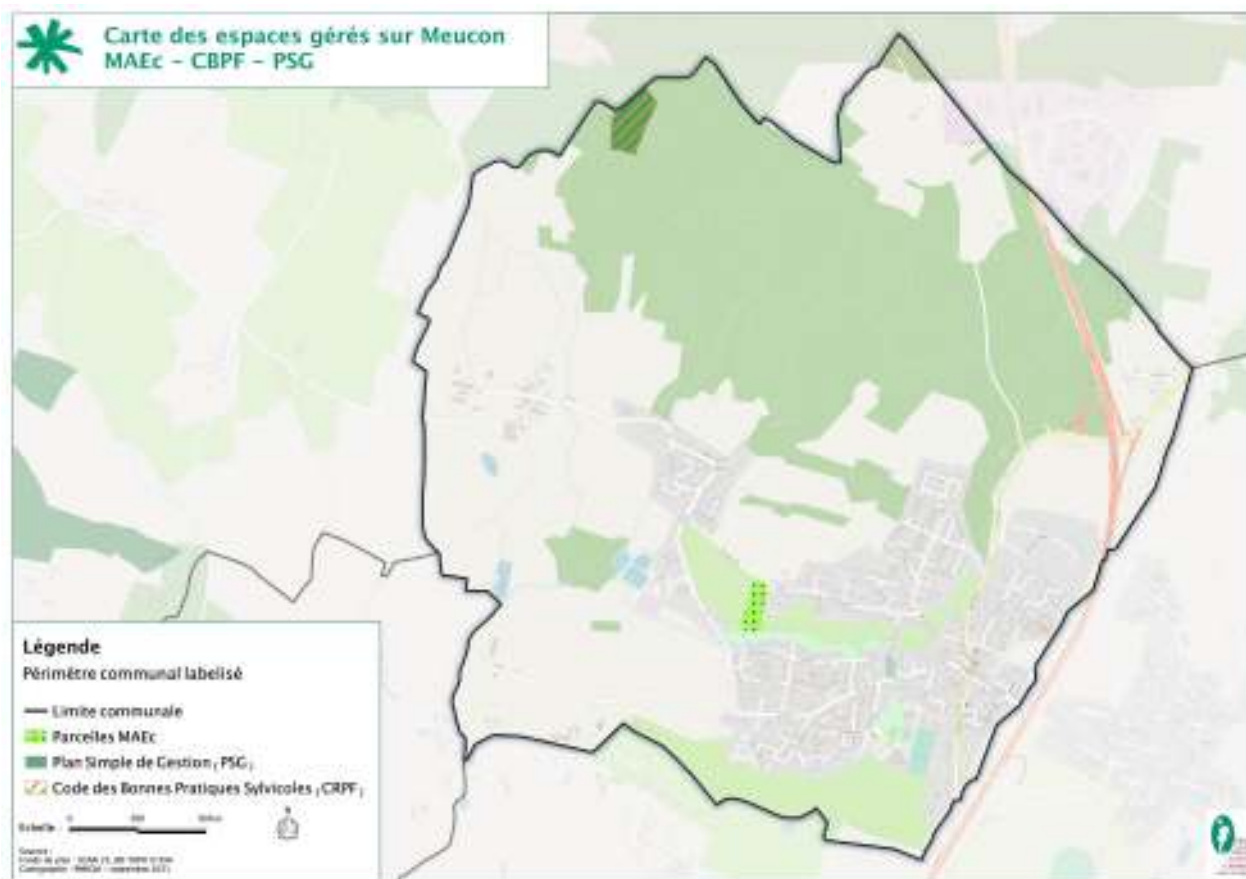
En complément, sont également classés certains boisements protégés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme, en Espace Boisé Classé (EBC)

source PLU et PADD Meucou

Les plans de gestion des espaces naturels de la commune

Plusieurs secteurs de la commune font l'objet d'une gestion spécifique, cadrée par un cahier des charges ou un plan de gestion. On peut citer les parcelles agricoles engagées en

mesure agroenvironnemental et climatique (MAEC) ou les parcelles forestières engagées en plan simple de gestion (PSG).



Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques :

Les Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé de la PAC pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la

préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique (source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

Seule une parcelle d'1 ha a été souscrite en MAE Système-Polyculture-Elevage à Meucon. Cette commune est pourtant composée à 21 % de cultures et 18 % de prairies. Meucon doit donc mieux mobiliser ses exploitants agricoles grâce aux différents partenaires agricoles (Chambre Agricole, CEDAPA, CUMA ...) sur l'intérêt des MAE.

Le Plan Simple de Gestion :

Le plan simple de gestion est un inventaire de la propriété accompagné d'une programmation des travaux et des coupes nécessaires pour chaque parcelle. Il constitue un véritable outil pour le propriétaire dans le suivi de ses peuplements.

Il est obligatoire quand des boisements privés ont une surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant, et pour tout ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25 ha (source : CNPF).

Une seule parcelle forestière de 3 ha bénéficie d'un Plan Simplifié de Gestion au nord-ouest de la Fontaine de Cranuhac sur la ZNIEFF du Camp.

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles :

Le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) est un document conçu pour permettre aux propriétaires de parcelles boisées ne relevant pas obligatoirement d'un plan simple de gestion de disposer d'une garantie de gestion durable adaptée à la taille de leur propriété.

Il constitue pour le propriétaire à la fois un guide technique puisqu'il propose différents itinéraires sylvicoles, et un engagement. Il se compose de 8 fiches, chacune présentant un type de peuplement et ses possibilités de gestion. Le propriétaire y adhère pour 10 ans en indiquant : les parcelles concernées avec les fiches qu'il s'engage à suivre et le programme des coupes et travaux prévus (source : CNPF).

La parcelle en PSG suit aussi le Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles.



Atlas de la Biodiversité
Communale
Meucon

02

LES HABITATS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Une mosaïque d’habitats compose la commune de Meucon notamment des boisements, mais aussi des prairies humides et des habitats agro-pastoraux type cultures et landes.

1. Les habitats à enjeux de conservation

Les landes

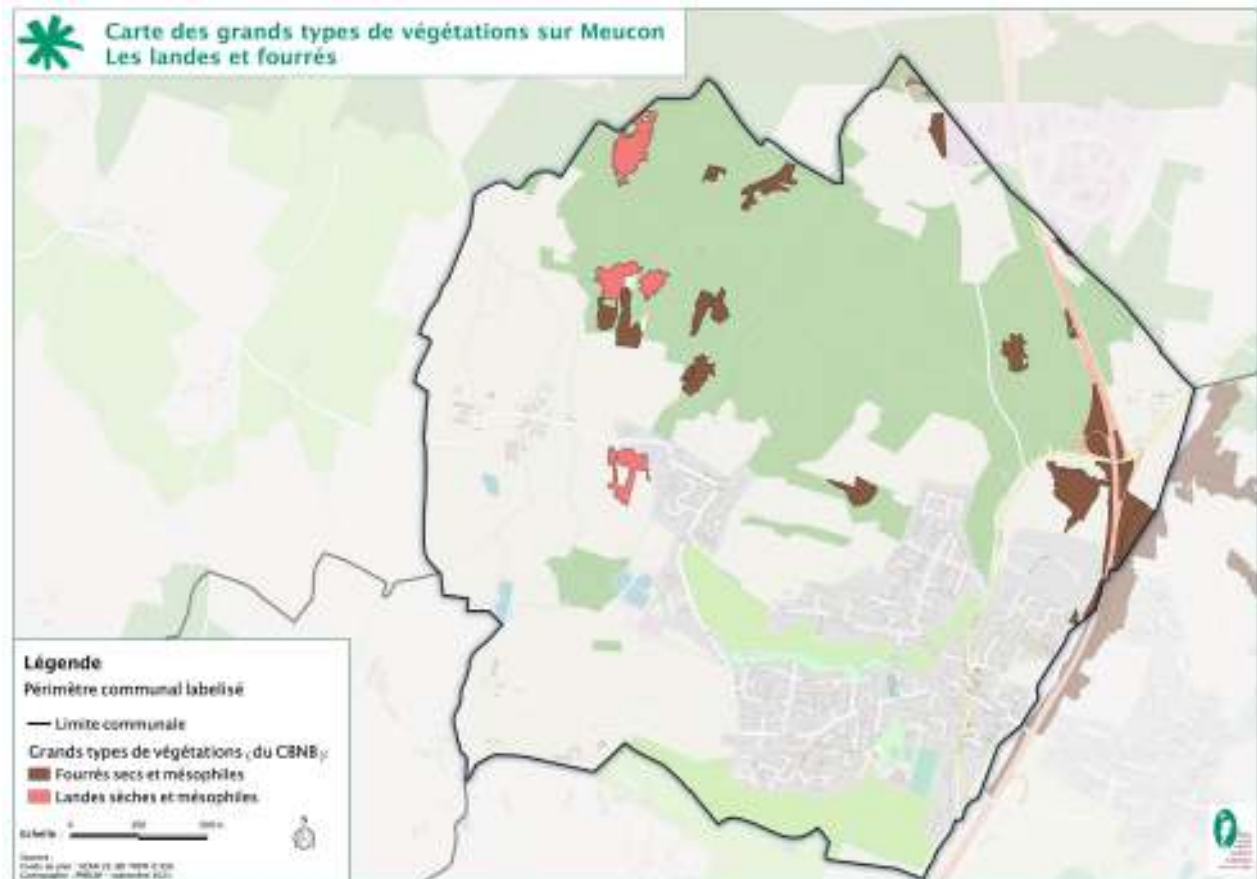
Les landes, végétations dominées par des sous-arbrisseaux, constituent aujourd’hui un des paysages typiques de la Bretagne, en particulier lors de leur floraison en été. Elles ont été façonnées, pendant plusieurs siècles, par les activités humaines (pâturage, écobuage, fauche...). Ces landes sont appelées landes secondaires ou semi-naturelles car ce sont les pratiques humaines, qui permettent leur maintien en bloquant la dynamique naturelle du milieu qui évoluerait, dans la plupart des cas, spontanément vers une forêt.

Ceci n’enlève en rien la qualité de ces milieux caractérisés par leur oligotrophie propice au développement d’une faune et d’une flore typique et unique à ces espaces. Néanmoins, ces activités humaines ont pour la plupart été abandonnées

depuis plusieurs décennies. Ainsi, hormis sur quelques grandes étendues situées principalement dans les terres, ces landes ne recouvrent plus que de faibles surfaces, en particulier sur le territoire du PNRM. Leur conservation et restauration apparaît donc comme un enjeu majeur pour la préservation du patrimoine naturel et culturel de la région.

Les landes et fourrés sont localisés dans la moitié nord de Meucon, il y a 4 parcelles de landes bien distinctes pour une superficie totale de 5,5 ha. Une de ces parcelles est intégrée à la ZNIEFF de type I du Camp militaire.

La majorité des fourrés secs et mésophiles sont localisés le long de la route D767. Ces habitats servent de refuge aux espèces animales (Renards roux, Hérissons d’Europe..) qui essayent de traverser cette route départementale. Au total, les milieux semi-ouverts occupent 4 % du territoire.



Les prairies

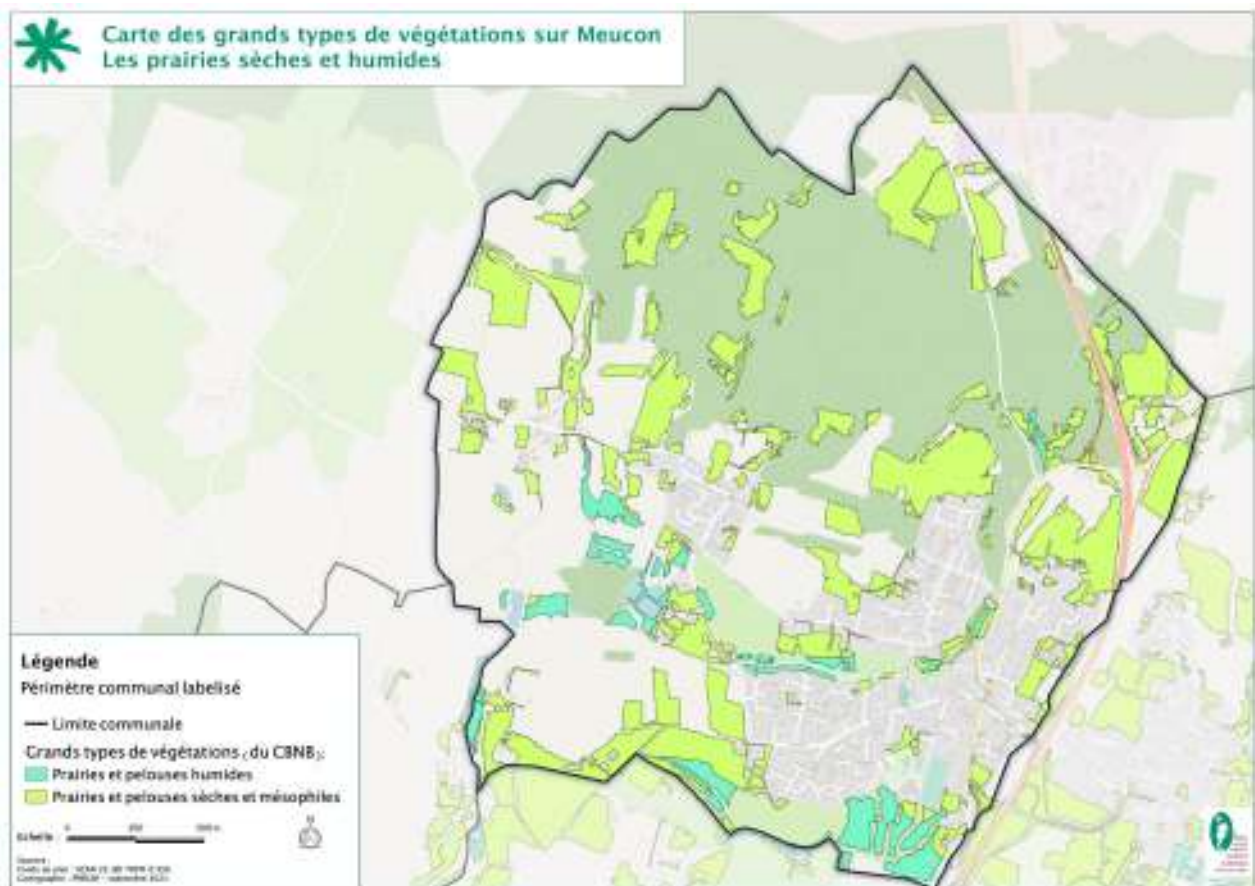
Les prairies mésophiles sont maintenues artificiellement dans un stade prairial grâce aux pratiques humaines que sont le pâturage et/ou la fauche. Elles peuvent se rencontrer sur tout type de substrat à l'intérieur de terres, sur des plateaux, des versants ou des plaines rarement inondées. Ces habitats se retrouvent sur des sols plus ou moins profonds de l'ensemble des communes de l'ABC. Ces prairies peuvent être subdivisées en 3 types d'habitats, et de nombreux états intermédiaires selon le mode et l'intensité de la gestion réalisée sur ceux-ci. Elles ont un fort potentiel en termes de diversité floristique, en particulier pour les prairies de fauche anciennes. Cette diversité a tendance à diminuer avec le pâturage et l'intensification de la gestion.

Les prairies humides sont des habitats maintenus dans un stade prairial grâce au pâturage et/ou à la fauche. On

les retrouve dans de nombreux agrosystèmes, souvent en association avec les prairies mésophiles et les mégaphorbiaies qui constituent le stade dynamique supérieur. Elles sont observées en bordure de cours d'eau, autour de plans d'eau ou encore en pied de pente où le sol est humide et souvent inondé en hiver. L'équilibre entre gestion trop intensive et trop extensive, voire abandon, est difficile à trouver sur ces habitats. Ainsi il est assez rare d'observer ces prairies, en particulier les prairies oligotrophes d'intérêt communautaire, dans très bon état de conservation.

105 ha de prairies sèches et mésophiles sont réparties sur l'ensemble du territoire communal avec de grandes parcelles situées au sud et en lisière de forêt à Guenervé et à la Maison Blanche.

Les 17 ha de prairies humides sont plutôt situés en bordure des petits affluents du Meucon et autour de la station de lagunage.

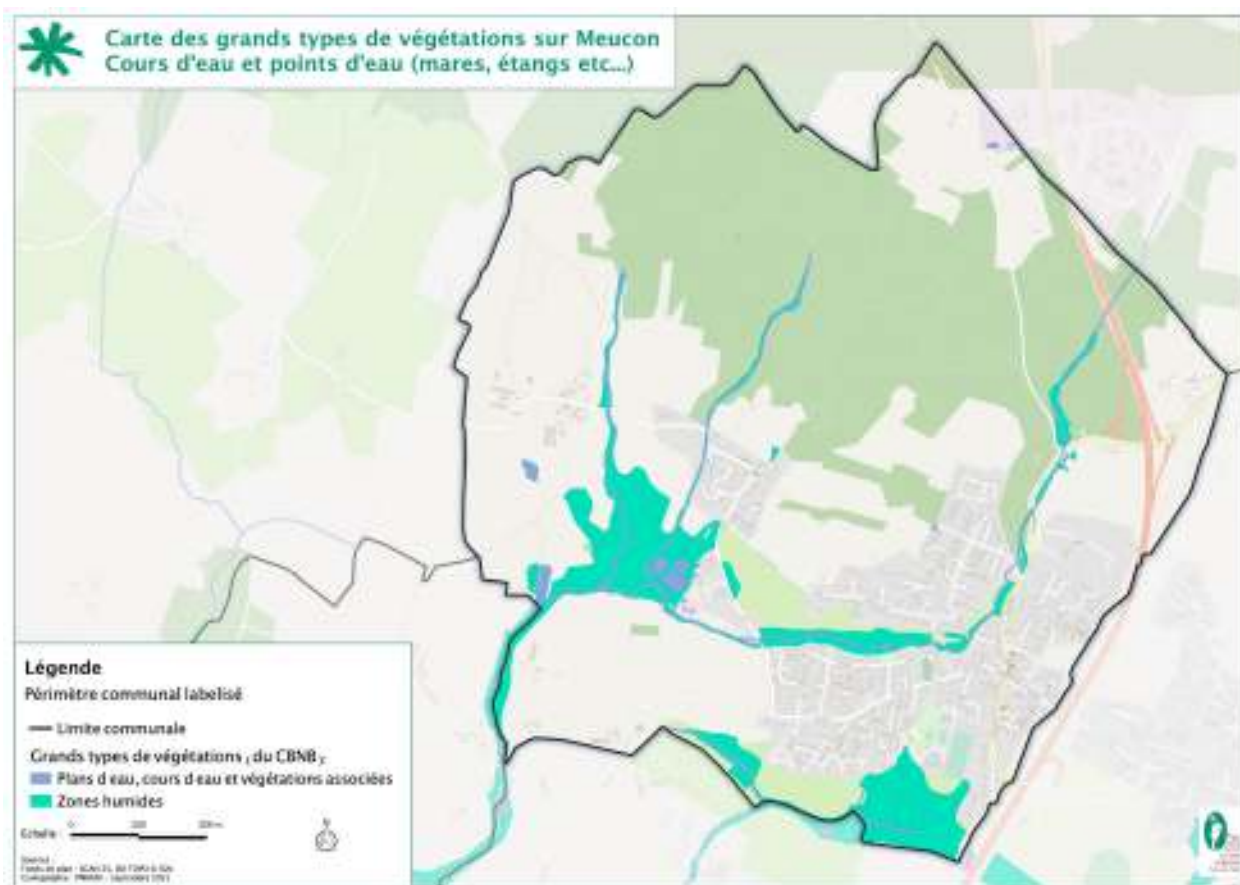


Les milieux aquatiques (étangs, cours d'eau, mares)

Les eaux douces abritent des habitats très variés ; stables ou courants, oligotrophes à eutrophes, temporaires ou permanents, etc. Cette diversité d'habitats est propice au développement d'une faune et flore diversifiées. Ils sont structurés par des communautés végétales que l'on appelle herbiers, qui nécessitent une immersion quasi-permanente.

On les observe dans des cours d'eau, étangs, mares, fossés ou encore dans des micro-dépressions au sein de prairies ou de landes humides sur l'ensemble des communes de l'ABC.

Quatre petits affluents du Meucon passent dans la commune du même nom. Deux d'entre-eux prennent leur source dans les bois de la Fontaine de Cranuhac. Les zones humides sont surtout localisées autour de ces ruisseaux et de la station de lagunage.



2. Les autres habitats

Les habitats forestiers

La forêt, en particulier la chênaie-hêtraie, correspond à la végétation potentielle, appelé le climax, de la plupart de notre territoire. Malgré cela, seule 15% de la surface des 12 communes de l'ABC sont boisées, ce qui correspond à la moyenne bretonne, mais qui est nettement inférieur à la moyenne nationale de 30%.

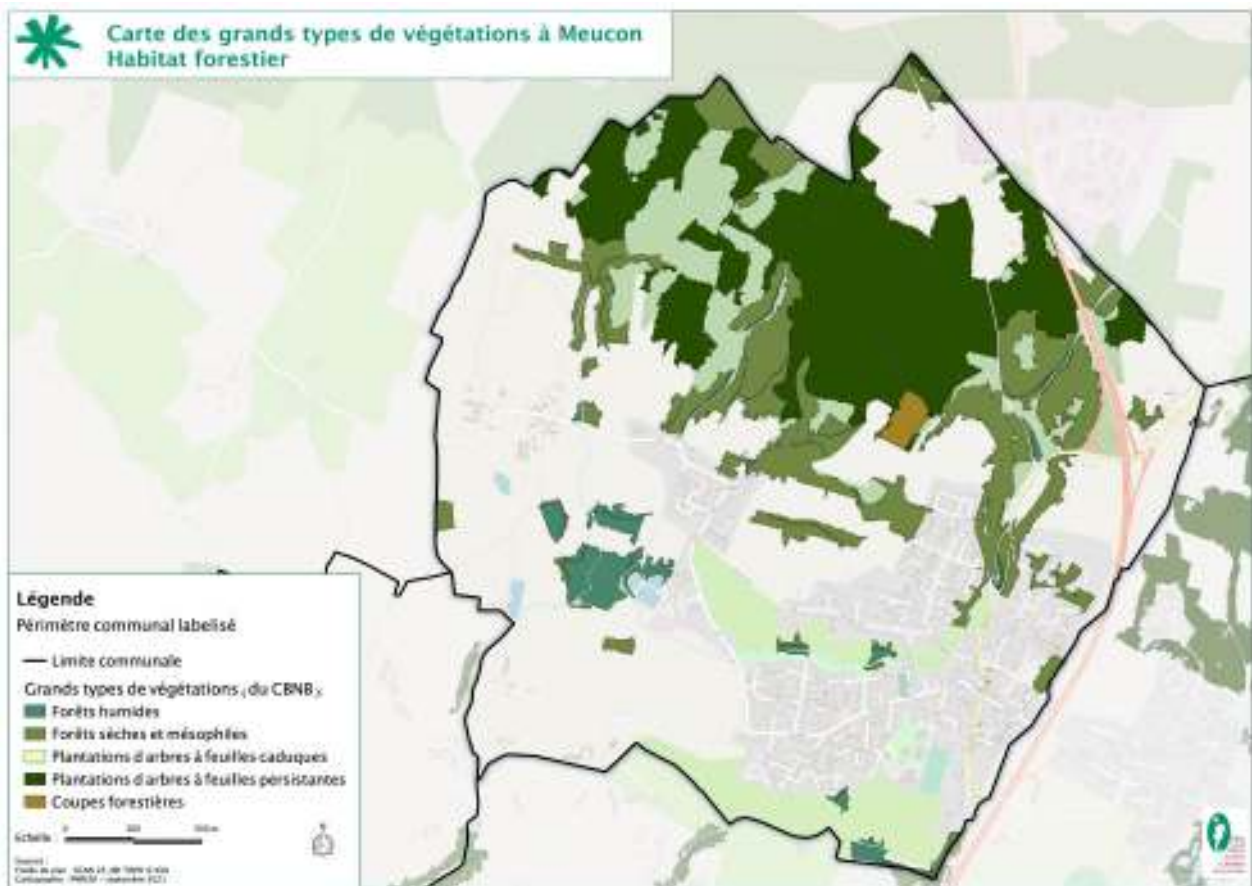
Ces surfaces boisées sont pour la plupart situées sur des terrains privés et sont gérés de manières plus ou moins intensives à des fins de production. En 2004, seule la moitié de nos forêts étaient composée uniquement de feuillus, dominées par des espèces indigènes. Un quart étaient uniquement composées de résineux, introduits pour leurs

qualités sylvicoles et un quart de boisements mixtes entre résineux et feuillus.

Quasi toute la moitié nord de la commune est dominée par des forêts à Meucon, ce qui représente 1/3 de la surface communale.

Ces bois sont composés de :

- 89 ha de plantations d'arbres à feuilles persistantes à la Fontaine de Cranuhac ;
- 63 ha de forêts sèches et mésophiles à la Fontaine de Cranuhac et Guernervé ;
- 10 ha de forêts humides autour de la station de lagunage et des ruisseaux du Meucon ;
- 2 ha de coupes forestières à Guernervé.



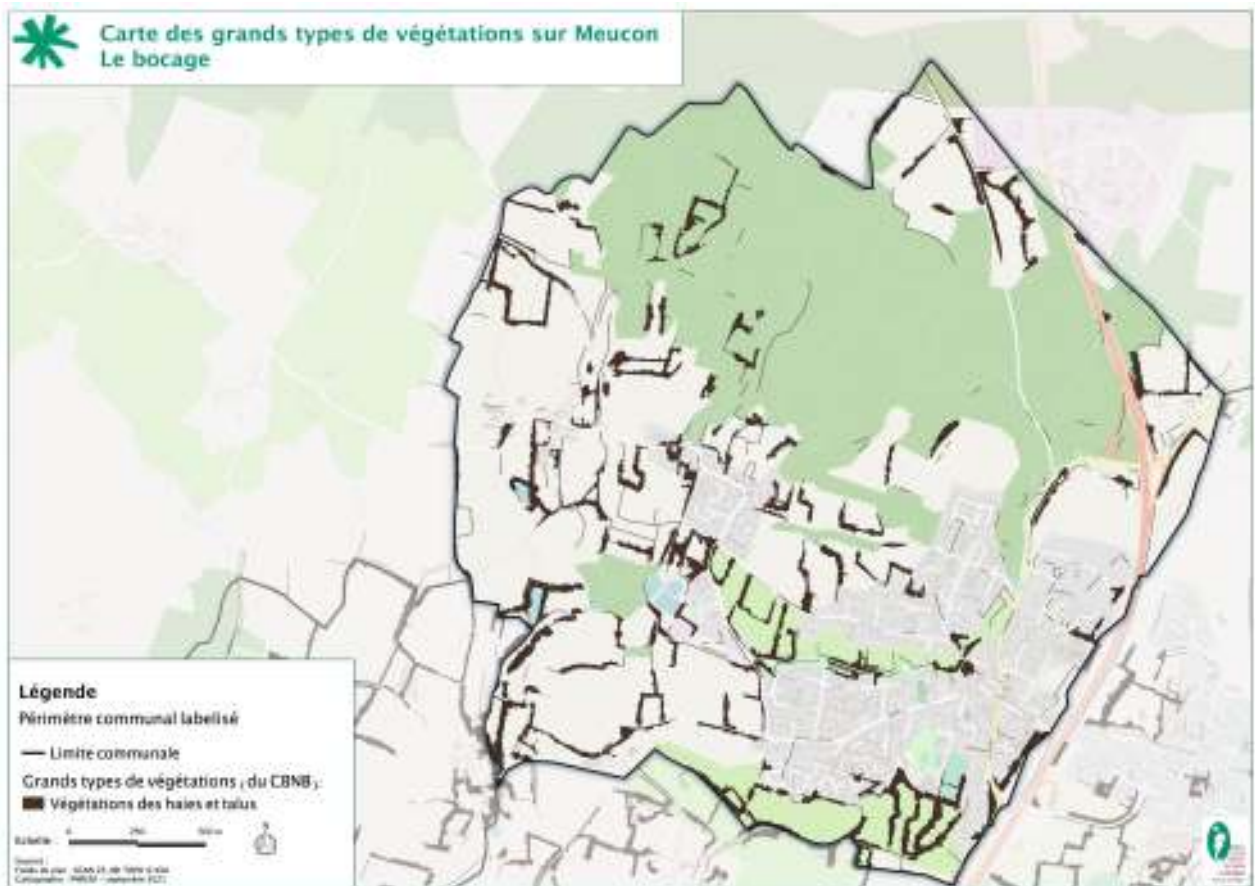
Le bocage

En bordure de certaines parcelles, des haies et/ou des talus fournissent des habitats naturels pour la faune et la flore. En fonction du mode de gestion, ces habitats peuvent être constitués d'une seule strate de végétation, dans le cas par exemple de talus enherbés, mais ils peuvent également contenir plusieurs strates sur des talus composés d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes. Les communautés

végétales retrouvées sur ces haies et talus correspondent généralement à ce que l'on observe au sein des boisements alentours.

Comme la moitié nord du territoire est occupée par des forêts, la densité bocagère est plus forte au sud autour des prairies humides de Meucon.

Au total, la végétation de haies et talus occupent 6 % de la surface de la commune, soit 32 ha.



Habitats urbains et jardins

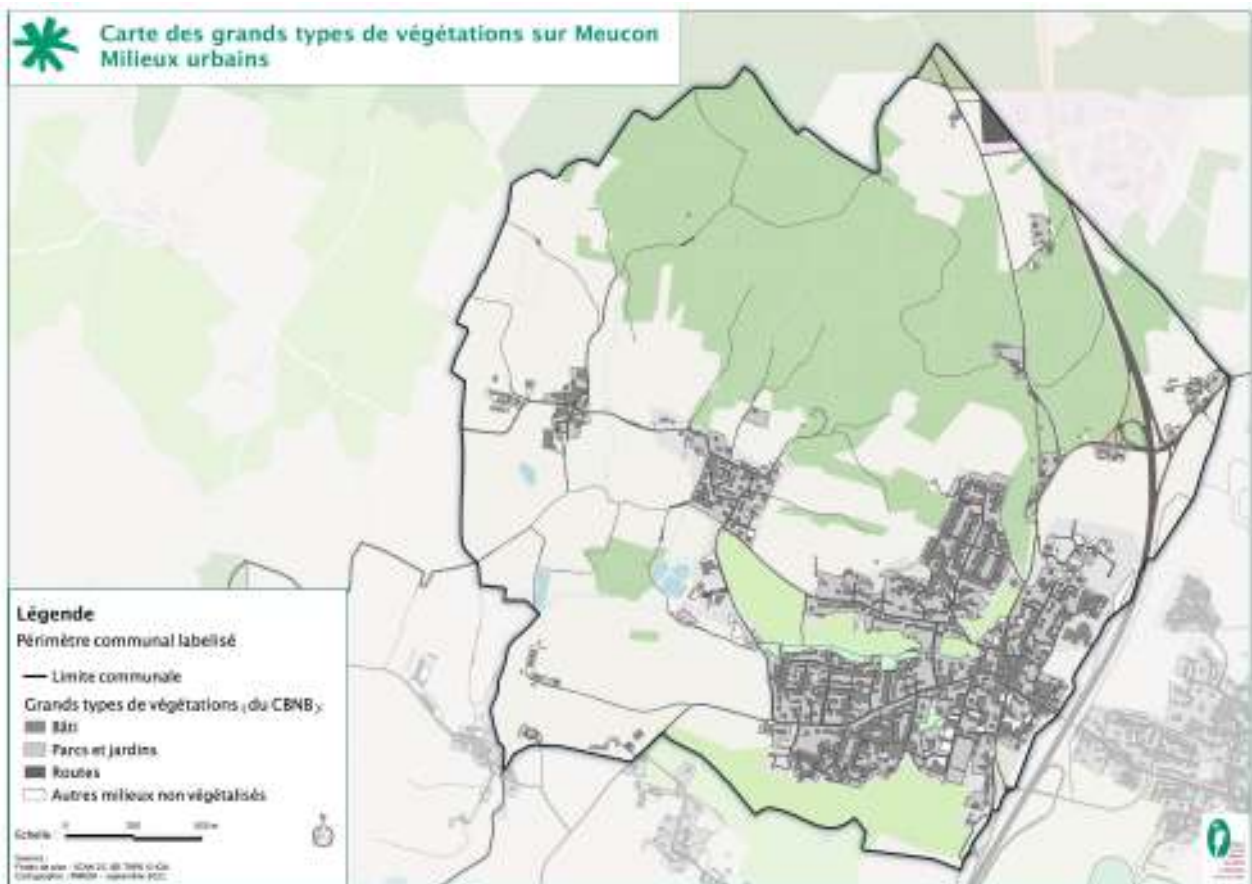
Les secteurs les plus anthropisés de notre territoire, qui correspondent aux zones urbanisées (villes, hameaux, routes, voies ferrés, jardins, etc.), sont en croissance permanente depuis plusieurs décennies au détriment des terres agricoles.

Autrefois la volonté était de « nettoyer » au maximum tout éléments sauvage de ces espaces, tels que les « mauvaises » herbes. Les pratiques ont aujourd'hui évoluées dans certaines collectivités, au profit du zéro pesticide. Ceci nous permet d'observer une grande partie de la biodiversité, dite ordinaire, de nos paysages au sein de ces espaces

urbanisés. En effet la faune et la flore sont capables de s'installer partout, que ce soit dans les parcs et jardins, sur les murets ou encore dans les anfractuosités des trottoirs. La diversité floristique observée à Vannes le prouve, en effet on peut y observer près de 40% de la flore du Morbihan sur cette seule commune.

Le centre-ville est situé au sud-est de Meucon avec quelques hameaux à la Croix de Norbrat et Cadual. Au total, les milieux anthropisés sont composés de :

- 26 ha de bâtis,
- 28 ha de routes,
- 48 ha de parcs et jardins.



3. La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d’interagir. Ces réseaux d’échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. Elle se décline en différentes sous-trames.

La commune de Meucon occupe une place particulière sur le territoire du Parc, et dans la trame verte et bleue. En effet elle se trouve sur le corridor territorial boisé qui va de Grand-Champ à Berric.

A l’interface entre les bassins-versants du Sal et de la Marle, la commune porte aussi les enjeux milieux aquatiques de la trame bleue.

Cette position est également propice à la sous-trame « Landes, pelouses et tourbières », ce secteur étant marqué par une topographie qui lui est favorable.

On signalera la présence d’une trame verte et bleue qui traverse le bourg, partant du nord vers l’Ouest et s’appuyant sur un des affluents du Meucon.

Préconisation générale :

- Préserver les continuités écologiques et les habitats à enjeux dans le PLU



Fragmentation :

La commune est bordée à l'Est par la D767 (Vannes-Pontivy), élément de fragmentation identifié au SRCE de Bretagne avec une vigilance sur son doublement futur (terminé sur Meucon), et classé comme majeur au diagnostic trame verte et bleue du Parc (juste derrière les nationales qui traversent le territoire d'étude TVB). Cet élément de fragmentation

vient rompre la continuité du corridor territorial boisé et isolé la commune des territoires limitrophes à l'Est.

Selon les données satellite, la pollution lumineuse n'est pas impactante pour les trames naturelles sur la commune. En revanche la campagne photo de nuit réalisée par le Parc montre un éclairage maintenu également après les horaires habituels d'extinction en cœur de nuit.

Préconisation générale :

- Développer la gestion différenciée des espaces des collectivités
- Impulser une gestion intégrée de la nature en ville
- Impliquer les citoyens dans la gestion des milieux naturels urbains
- Identifier les points de conflits sur le réseau viaire
- Elaborer une trame noire
- Mettre en place des actions opérationnelles en faveur de la trame noire

Enjeux sur les sous-trames boisée et bocagère :

Au vu des réservoirs de biodiversité présents sur le territoire de la commune, celle-ci porte la responsabilité de leur préservation notamment au travers des documents d'urbanisme mais également de leur gestion.

La sous-trame bocagère, essentiellement présente au Sud de la commune au travers du réservoir reliant Meucon à Trehuinec au Nord de Vannes. La commune est également sur le passage du corridor qui longe le Sud du corridor territorial boisé cité précédemment. La présence de cette sous-trame doit-être renforcée par la protection de ses composantes et leur gestion, mais également par un travail sur les milieux complémentaires de cette sous-trame (mares,

vergers, bosquets, landes, ...). Pour cela il est nécessaire de compléter la connaissance sur certains de ces habitats dont l'inventaire et la préservation ne sont pas encadrés par la réglementation.

Les boisements présents sur la commune sont caractérisés par une gestion sylvicole qui n'en font pas des éléments qualitatifs pour la sous-trame forestière. En revanche ces peuplements sont des milieux de dispersion intéressants pour les espèces forestières. Ils relient les réservoirs au Nord-Ouest et à l'Est de la commune. Ce corridor est renforcé par la présence d'une zone forestière relais, consolidant ce corridor. La trame boisée de la commune mérite une réflexion autour d'une gestion sylvicole qui soit plus favorable à la biodiversité (gestion irrégulière, peuplement mixte feuillus/résineux, ...).

Préconisation générale :

- Préserver et renforcer la fonctionnalité de la trame forestière
- Mettre en place d'une gestion sylvicole favorable à la préservation et au développement de la biodiversité forestière
- Développer des boisements relais en contexte agricole
- Favoriser la mise en place de projets agroforestiers
- Promouvoir une gestion du maillage bocager durable
- Accompagner la gestion du réseau de zones humides et de mares
- Valoriser et réhabiliter les vergers
- Réaliser l'inventaire et réhabiliter l'arbre têtard

Enjeux tête de bassin versant et mares :

Comme vu précédemment, la commune de Meucon se trouve sur les bassins versants du Sal et de la Marle.

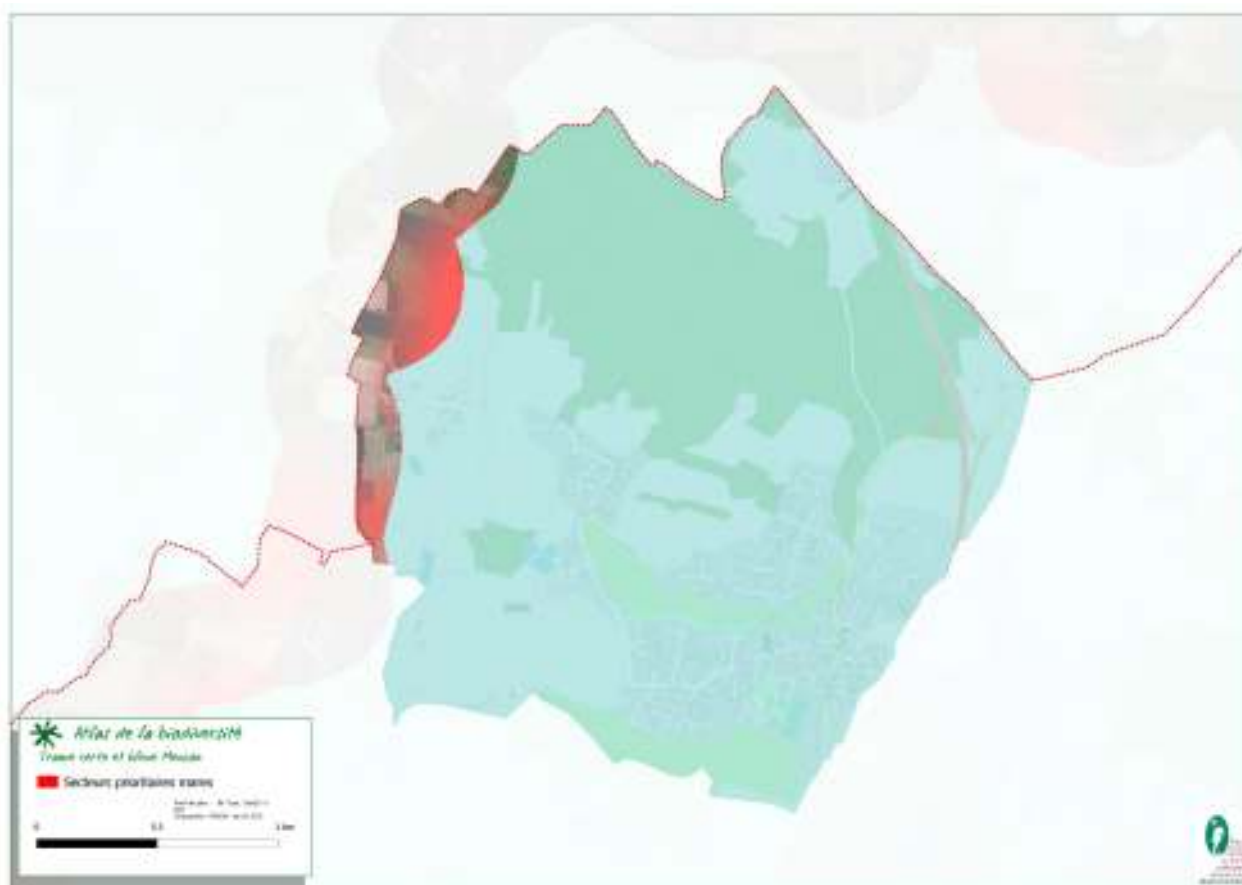
Ceci représente 8.5 km de cours d'eau dont 7.3 en réservoirs de biodiversité et potentiellement plus de 30 têtes de bassins-versants. Les zones humides sont également bien présentes sur plus de 40ha.

Les mares et plans d'eau, identifiées au diagnostic trame verte et bleue comme un levier intéressant en termes de connectivité notamment entre bassin-versant, sont un enjeu sur la commune, celle-ci étant à l'interface entre deux bassins-versants.

La prise en compte des enjeux sur les milieux aquatiques passe donc par une phase d'acquisition de connaissance.

Préconisation générale :

- Identifier, diagnostiquer et hiérarchiser les têtes de bassins versants
- Identifier, restaurer, constituer des réseaux de mares fonctionnels



Enjeux de la sous-trame milieux ouverts : les landes :

Bien que peu présentes au niveau de la commune sur les référentiels utilisés au diagnostic trame verte et bleue, le travail de diagnostic TVB interroge sur la présence de landes non répertoriées. La commune est en effet bordée

de réservoirs de biodiversité Landes au Nord et à l'Est.

Il existe potentiellement de nombreux reliquats méconnus, notamment associés aux forêts : micro-landes en lisière ou le long des allées forestières, landes transitoires après défrichement, coupes de protection des lignes haute tension, etc.

Préconisation générale :

- Évaluer et restaurer les landes boisées
- Favoriser une gestion extensive des landes agricoles
- Préserver les landes, pelouses et tourbières

Les grands enjeux :

- **Préserver les composantes des sous-trames, notamment celles prégénantes sur la commune, à savoir « bocages et milieux ouverts » ainsi que « forestières »**
- **Consolider les autres sous-trames vertes par l'inventaire, la protection et la gestion des milieux limitrophes des landes, ainsi que d'habitats complémentaires tels que les mares, les vergers, les bosquets, etc.**

A close-up photograph of a dragonfly with a reddish-brown body and transparent wings, perched on a dark, textured plant stem. The background is a soft-focus field of tall grasses in shades of green and yellow.

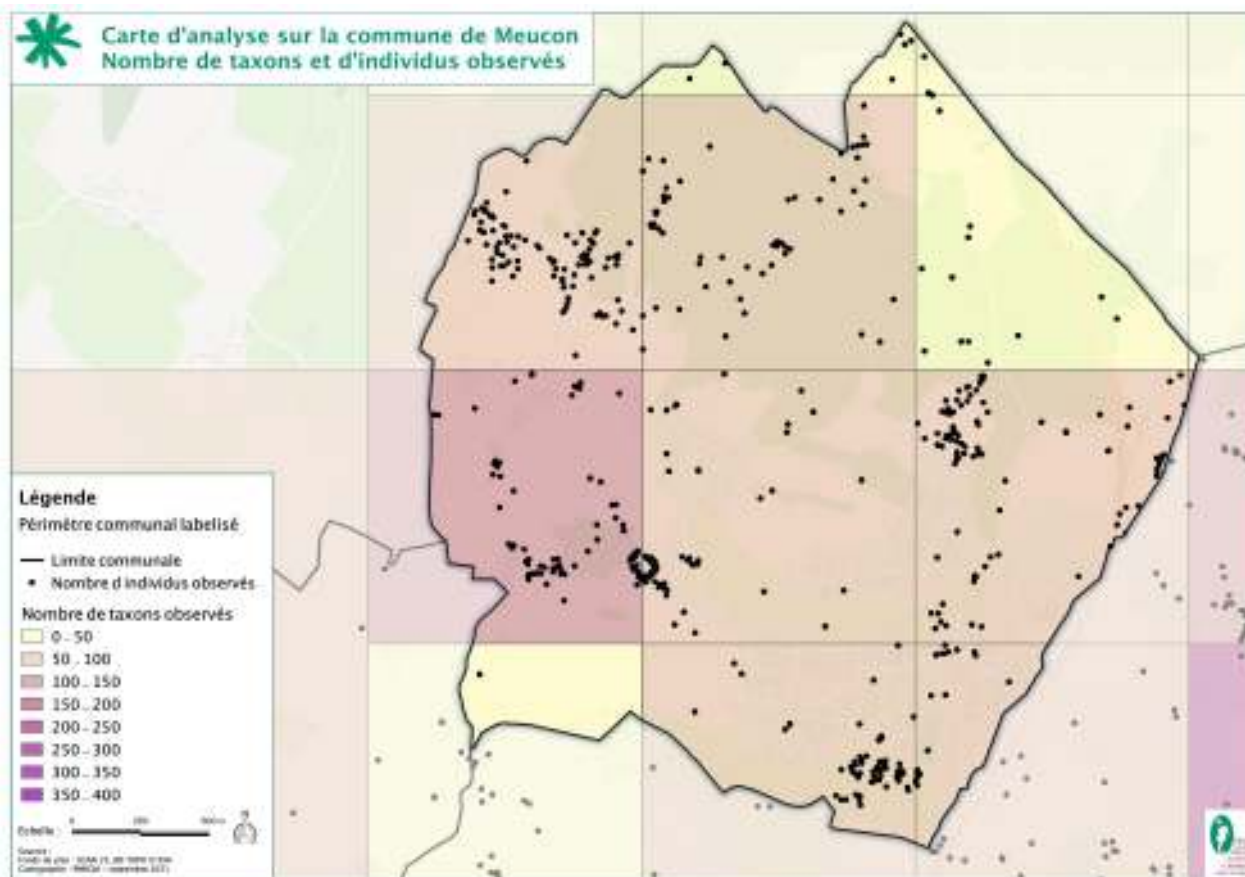
**Atlas de la Biodiversité
Communale
Meucon**

03

**LES INVENTAIRES DE
LA FAUNE
ET LA FLORE**

L'ensemble des inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'améliorer la connaissance de la biodiversité de la commune.

Ainsi, ce sont 366 espèces floristiques et 195 espèces faunistiques qui sont maintenant recensées sur la commune.



Malgré les prospections, la connaissance reste inégale sur l'ensemble de la commune. D'après la carte ci-dessus, la majorité des taxons observés sont situés au sud-est de Meucou sur l'agencement de Pont-Prieux avec 671 observations de 446 espèces différentes. Ce secteur est composé d'étangs près du ruisseau du Meucou et des bassins de lagunage de la commune. Au total concernant la flore, 2 507 observations et 366 espèces ont été recensées à Meucou. Pour la faune, 1 234 observations de 195 taxons ont été inventoriés.

Synthèse des données de flore (base de données CBNB) :

Flore	Avant 2000	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	0	283	2224	2507
Nombre de taxons identifiés	0	153	347	366

Synthèse des données de faune :

Faune	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	532	702	1234
Nombre de taxons identifiés	99	168	195

1. La Flore

Sur la commune de Meucon, 7 inventaires ont été réalisés dans le cadre de l'ABC en 2020, sur 34 hectares de terrain. Lors de cette prospection, 2 224 nouvelles données ont été collectées ce qui correspond à 347 taxons différents dont 222 sont nouveaux pour la commune. A noter que 229 données ont également été collectés lors des sorties naturalistes de l'ABC organisées en 2019. Ainsi la connaissance de la flore

sur cette commune était très limitée avant la mise en place de cet ABC.

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la commune jusqu'à maintenant. Une espèce est listée en annexe 1 de la Liste rouge du Massif armoricain. C'est également une espèce déterminante pour l'inventaire des ZNIEFF de Bretagne.

Synthèse des données floristique connues sur Meucon par le CBNB et apportées dans le cadre de l'ABC :

Meucon	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	283	2 224	2 507
Nombre de taxons différents	144	347	366
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	2	2
Nombre de taxons à enjeux de conservation	0	1	1

Liste, protection et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Meucon :

Meucon	Statut	Enjeu de Conservation
Laîche de Paira <i>Carex pairae</i> F.W.Schultz	Liste rouge du Massif armoricain	Pas d'enjeu particulier

2. la Faune

Les inventaires pour l'Atlas de la Biodiversité Communale de Meucon ont permis de compléter les inventaires grâce à plus de 700 données collectées. On dénombre à ce jour près d'une quarantaine d'espèces patrimoniales, qui met bien en évidence la richesse faunistique des sites inventoriés et l'importance de protéger ces espèces et leurs habitats.

Oiseaux :

50 espèces d'oiseaux étaient connues sur le territoire communal avant le début de l'étude, 20 nouvelles sont venues s'ajouter au listing de la connaissance (70).

Sur ces 70 espèces d'oiseaux, 63 espèces sont considérées comme nicheuses :

- 24 espèces sont considérées comme nicheuses certaines,
- 26 espèces sont considérées comme nicheuses probables,
- 13 espèces sont considérées comme nicheuses possibles,
- 2 autres espèces n'apportent pas de preuves de leur

nidification mais pourraient s'installer sur le territoire communal pour se reproduire.

Concernant les espèces non nicheuses, la commune ne présentant pas d'habitats favorables à la nidification du Héron cendré et le Goéland argenté. Quant au Grosbec casse-noyaux, c'est un oiseau de passage ou un migrateur hivernant peu commun.

L'étude des oiseaux nicheurs menée par le Parc en projet entre 2000 et 2003 avait permis de révéler quelques espèces peu communes. Ainsi la Mésange nonnette et le Grèbe castagneux tous deux nicheurs certains en 2003 n'ont pas été retrouvés durant l'atlas.

Synthèse des données avifaunes connues sur Meucon avant 2018 et apportées dans le cadre de cet ABC

Meucon	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	438	248	686
Nombre de taxons différents	63	54	70
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	15	23	38
Nombre de taxons d'oiseaux à enjeux de conservation	10	8	13
Nombre de taxons d'oiseaux nicheurs			63

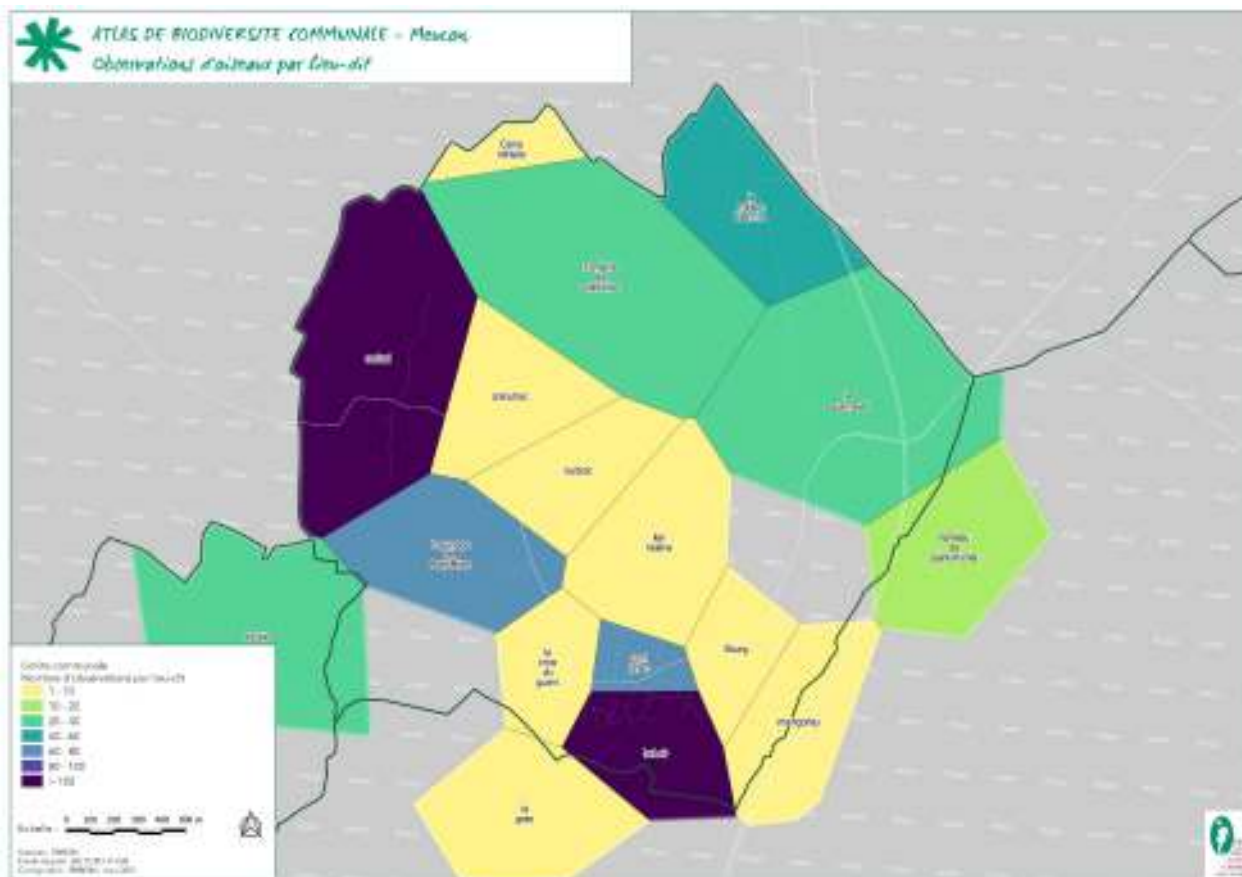
Liste, statut et enjeu de conservation des espèces d'oiseaux nicheurs à enjeux de conservation présentes sur la commune de Meucon:

Meucon	Statut	Enjeu de Conservation
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> L.	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> L.	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> L.	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Pic noir <i>Dryocopus martius</i> L.	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Chouette chevêche <i>Athene noctua</i> L.	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	Enjeux de conservation fort

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

03

Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i> L.	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	Enjeux de conservation fort
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation moyen
Mésange nonnette <i>Poecile palustris</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation moyen



En s'appuyant sur un plan de prospection structuré en pixel de 2*2 km et avec un objectif de couvrir l'ensemble de la commune, la connaissance sur la commune s'est grandement améliorée, comme on peut le voir sur la carte ci-dessus. De nombreux secteurs de la commune présentent une connaissance assez fine.

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Reptiles :

La Vipère péliade était le seul reptile connu à Meucon depuis 2004. Plusieurs inventaires sur l'herpétofaune ont été réalisés dans le cadre de l'ABC. Grâce aux prospections, la

Coronelle lisse, la Couleuvre helvétique, le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles ont été contactés. 2 lézards n'ont encore jamais été trouvés sur cette commune : l'Orvet fragile et le Lézard vivipare.

Synthèse des données de reptiles connues sur Meucon

Meucon	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	3	44	47
Nombre de taxons différents	1	5	5
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	3	44	47
Nombre de taxons à enjeux de conservation	1	5	5

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Meucon :

Meucon	Statut	Enjeu de Conservation
Coronelle lise <i>Coronella austriaca</i> Laurenti	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> Laurenti	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> Daudin	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Vipère péliade <i>Vipera berus</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & En danger (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier <i>Natrix helvetica</i> Lapeyère	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire



Amphibiens :

Les Crapauds épineux, Grenouilles agiles et Salamandres tachetées étaient déjà connues à Meucon avant 2018. Grâce à l'effort de prospection, 3 nouvelles espèces ont été découvertes : la Grenouille commune, la Grenouille rousse et le Triton palmé.

C'est le Crapaud épineux qui a été le plus observé jusqu'à maintenant. C'est une espèce très commune qui peut être observée dans les jardins en soirée par temps de pluie.

A l'inverse, le Crapaud calamite, le Pélodyte ponctué, la Rainette verte et le Triton marbré n'ont pas encore été découverts à Meucon. Pour la Rainette verte, il s'agit très probablement d'un déficit d'observation.

Synthèse des données d'amphibiens connues sur Meucon :

Meucon	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	16	19	35
Nombre de taxons différents	3	6	6
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	16	19	35
Nombre de taxons à enjeux de conservation	3	6	6

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Meucon :

Meucon	Statut	Enjeu de Conservation
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Grenouille commune, Grenouille verte <i>Pelophylax kl. esculentus</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Crapaud épineux, Crapaud commun <i>Bufo spinosus</i> Daudin	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> L.	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i> Razoumowsky	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire

Mammifères:

La quantité de d'observations concernant les mammifères sur Meucon étaient peu importante. Les inventaires spécifiques réalisés dans le cadre de l'ABC ont complété la connaissance comme pour les chiroptères. Ainsi, ce sont 77 observations qui ont été réalisées permettant d'identifier une vingtaine d'espèces qui vivent ou se déplacent sur Meucon.

Carnivores : Avant ABC, Blaireaux, Martres, Fouines et Renards avaient déjà été contactés sur tout le territoire. De 2018 à 2020, seuls le Blaireau et le Renard ont été revus. La présence de grandes surfaces forestières reste favorable à ces espèces. L'absence d'observations pour les Mustélidés est plutôt du à leur discrétion qu'à leur disparition à Meucon.

Pour la première fois en 2018 un Putois d'Europe est découvert en limite communale avec Saint-Avé. Très difficile à voir, la majorité des observations de cette espèce est issue de collision routière.

Ongulés : Les observations des Chevreuils européens sont localisées sur la partie nord de Meucon, dans des prairies en lisière de forêt de Cranuhac. Le Sanglier est lui plus difficile à observer car plus farouche, néanmoins il a été observé pour la première fois lors des inventaires ABC à Cadual dans

des zones de cultures.

Rongeurs : Seuls deux espèces ont été inventoriées à Meucon. Le Ragondin, observé 3 fois avant l'ABC près des stations de lagunage de Pont-Priec. Il s'agit d'une espèce exotique envahissante. L'Ecureuil roux, une espèce protégée observée de 2007 à 2020 en forêt, dans les jardins des hameaux de Cadual et Cranuhac mais aussi en centre-ville.

Les Mulots, Campagnols et Souris n'ont jamais été observés à Meucon, cela s'explique par : la difficulté d'identification ; leur discrétion et furtivité lors des fuites et le manque d'intérêt pour ces espèces.

Chiroptères : La Pipistrelle commune et la Noctule commune sont connues avant l'ABC à Meucon grâce à un inventaire de Bretagne-Vivante réalisé en 2008. Lors de l'ABC, le Parc a identifié 10 nouvelles espèces grâce à un appareil ultrasons et la découverte d'indices de présence (guano, restes de repas). La Noctule commune n'a jamais été revue depuis 2008 en lisière de forêt.

Lagomorphes : Actuellement, aucun Lièvre n'a été observé à Meucon. Seuls les Lapins de garennes sont installés depuis 2007 à la Maison Blanche et Cadual dans des prairies entourées d'un bocage encore bien dense.

Synthèse des données de mammifères connues sur Meucon :

Meucon	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	45	32	77
Nombre de taxons différents	11	19	23
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	23	20	43
Nombre de taxons à enjeux de conservation	5	14	16

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Meucon :

Meucon	Statut	Enjeu de Conservation
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> Schreber	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> É. Geoffroy Saint-Hilaire	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> Borkhausen	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeu réglementaire
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Keyserling & Blasius	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Schreber	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

03

Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Schreber	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore & Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeu réglementaire
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Natterer in Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeu réglementaire
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i> J. B. Fischer	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeu réglementaire
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i> L.	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeu réglementaire
Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeu réglementaire Pas d'enjeu particulier
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeu réglementaire Pas d'enjeu particulier
Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i> L.	Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeux de conservation fort
Putois d'Europe <i>Mustela putorius</i> L.	Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeux de conservation fort

Invertébrés:

Odonates :

Jamais aucun inventaire spécifique sur les Odonates n'avait été réalisé à Meucon. Ce sont donc 21 espèces qui ont été découvertes grâce aux inventaire réalisés par le Parc dont un

taxon rare et protégé : l'Agrion de Mercure. Des Agrions de Mercure avaient déjà été observés sur ce cours d'eau plus en aval sur d'autres communes mais jamais encore à Meucon.

Synthèse des données d'odonates connues sur Meucon:

Meucon	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	1	70	71
Nombre de taxons différents	1	22	22
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	1	1
Nombre de taxons à enjeux de conservation	0	1	1

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Meucon:

Meucon	Statut	Enjeu de Conservation
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> Charpentier	Annexe II Directive Habitat Faune Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort



© J. David - Bretagne Vivante

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Lépidoptères :

Déjà 17 espèces étaient connues à Meucon grâce à Bretagne-Vivante. Le Parc a complété la base de données par 127 nouvelles observations lors des inventaires pour l'ABC de 2018 à 2020.

Ces inventaires ont permis de découvrir la Mélitée des Centaurées et le Gazé qui sont des espèces rares en

Bretagne. 20 autres espèces ont été découvertes, dont le Myrtil, un papillon très commun dans les jardins, qui a été contacté 25 fois.

A l'inverse 4 espèces n'ont pas été retrouvées : la Boramie ponctuée, la Panthère, le Phalène de l'Aquiline et la Piéride du Lotier.

Synthèse des données de Lépidoptères connues sur Meucon:

Meucon	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	27	127	154
Nombre de taxons différents	17	34	39
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	3	3
Nombre de taxons à enjeux de conservation	0	2	2

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Meucon:

Meucon	Statut	Enjeu de Conservation
Le Gazé <i>Aporia crataegi</i> L.	Vulnérable (Liste Rouge Bretagne)	Enjeux de conservation très fort
La Mélitée des Centaurées <i>Melitaea phoebe</i> Denis & Schiffermüller	Quasi-Menacée (Liste Rouge Bretagne)	Enjeux de conservation fort



Orthoptères :

Comme chez les Odonates, les Orthoptères souffraient d'un manque cruel de données à Meucon. Seule une Grande Sauterelle verte avait été observée en 2001 par

Bretagne-Vivante. 20 taxons ont été contactés par le Parc lors des inventaires pour l'ABC, mais aucun individu n'était spécialement protégé ou rare.

Synthèse des données d'Orthoptères connues sur Meucon :

Meucon	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	1	151	152
Nombre de taxons différents	1	20	20
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	0	0
Nombre de taxons patrimoniaux	0	0	0

Coléoptères :

Le GRETIA a réalisé un inventaire le 17 avril 2019 à Cranuhac, notamment pour la recherche d'insectes saproxyliques. Grâce à cette étude et aux inventaires du Parc, 18 espèces ont été identifiées sur Meucon. 7 coléoptères saproxyliques

ont été découverts.

Ils ne sont ni protégés ni identifiés comme rare en Bretagne. Il n'y a donc pas d'enjeux spécifiques sur une espèce en particulier. L'enjeu reste donc global sur la protection du bocage et des vieux arbres mourants ou à cavité en forêt.

Synthèse des données de Coléoptères connues sur Meucon :

Meucon	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	1	19	20
Nombre de taxons différents	1	18	18
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	0	0
Nombre de taxons à enjeux de conservation	0	0	0



Atlas de la Biodiversité
Communale
Meucon

04

DIAGNOSTIC
ET ENJEUX

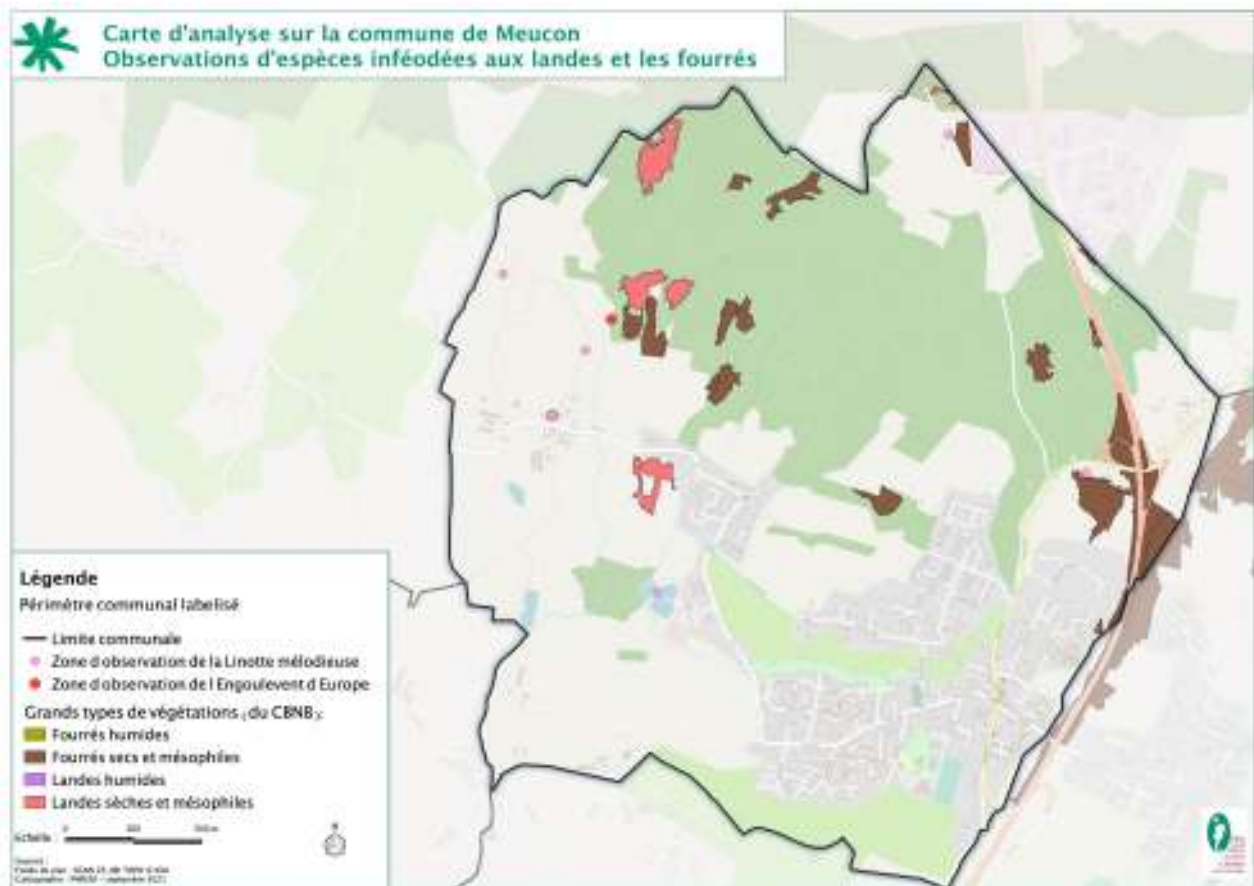
Les différents enjeux de biodiversité identifiés sur la commune de Meucou sont présentés de manière synthétique par une approche couplée habitat-espèce, ainsi que par site selon les résultats du diagnostic. L'objectif vise à bien expliciter la richesse écologique des zones à enjeux identifiées par l'ABC, afin de définir les mesures pouvant intégrer le plan d'actions local en faveur de la biodiversité.

1. Les Landes

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux landes et fourrés, 2 espèces sont plus particulièrement regardées : la Linotte mélodieuse et l'Engoulevent d'Europe.

Si peu d'espèces animales et encore moins végétales ont été contactées à Meucou, c'est qu'il s'agit là non pas d'une absence d'espèces mais d'une pression d'observation faible voire inexistante sur ces habitats. Il est donc nécessaire de se pencher sur ces milieux semi-ouverts.

Des suivis de l'avifaune, de l'herpétofaune et de l'entomofaune permettraient sans aucun doute de découvrir des espèces rares et/ou protégées. Ces prospections mettraient aussi en lumière la qualité des habitats et de mettre en place des travaux de restauration et d'entretien d'habitats qui pourraient être dégradés.



Linotte mélodieuse :

On connaît principalement ce passereau pour ses gazouillements harmonieux depuis une clôture ou un buisson, bien en évidence. Les mâles portent des couleurs plus vives que les femelles, avec un front et une poitrine rosée à rouge-vif. Sociables, les Linottes se rassemblent pour manger les graines, même en été.

Menaces : Autrefois commune dans les zones agricoles, les effectifs ont chuté face aux changements des techniques agricoles qui ont provoqué son déclin. Elle reste néanmoins fréquente dans les landes. La disparition des friches

Avant l'ABC, les Linottes mélodieuses avaient été découvertes pour la première fois en 2013 à Cadual puis 2014 dans un fourré à Guernervé.

Il faut attendre 2019 lors des inventaires de l'avifaune pour que cette espèce soit observée sur des sites différents : en lisière

de cultures à Cadual, près de la station de lagunage, dans un fourré de la Maison Blanche. Malgré l'absence d'indice de nidification, la présence d'habitats favorables à la Linotte mélodieuse permet d'affirmer que l'espèce doit nicher discrètement à Meucon.



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; et Annexe II de la Convention de Berne.

Classée Vulnérable en France (Liste Rouge).

Préconisations générales :

- *Maintien de zones herbacées hautes en milieu agricole de prairie ;*
- *Conservation des haies bocagères de ronce, de prunellier et d'églantier. ;*
- *Interdiction des travaux de nettoyage des landes et fourrés entre le 1er avril et le 31 août à la Maison Blanche et Guernervé ;*
- *Limitation de l'utilisation des insecticides (insectes qui complètent la base granivore de leur nourriture) dans la zone cultivée de Cadual ;*
- *Limitation de l'utilisation des insecticides et sensibilisation des agriculteurs aux outils de gestion tels que les MAEC*

L'Engoulevent d'Europe :

Ce drôle d'oiseau a beau avoir l'allure d'un rapace, il n'en n'est pas un. Avec son plumage de la couleur de feuilles mortes, il passe souvent inaperçu dans les bois et forêts. Aux derniers jours d'avril, les reproducteurs retrouvent les sites de nidification et c'est cette époque que le mâle laisse entendre son ronronnement crépusculaire. D'une extrême discrétion le jour, sa localisation nocturne est plus aisée mais les milieux peu accessibles qu'il fréquente rendent sa rencontre très aléatoire. Deux couvées de deux œufs sont établies chaque saison, et chaque printemps le même territoire est utilisé si celui-ci n'est pas modifié . Les adultes quittent la Bretagne fin août, les jeunes restent parfois jusqu'à la fin septembre

Menaces : la modification et la destruction de son habitat sont responsables du déclin de cette espèce (changement de technique sylvicole, reboisement).

C'est tout récemment en 2017 que les premiers individus ont été repérés dans les fourrés de Cadual. Trois mâles chanteurs avaient alors été entendus dans ce secteur. En 2019, un juvénile est aperçu autour de ce



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Annexe II de la Convention de Berne ; Annexe I de la Directive Oiseaux. Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Classée Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

site. Sa présence est une preuve de nidification de l'espèce. Les fourrés et landes sont nombreux au nord de Meucon et sont donc favorables à la reproduction de l'Engoulevent d'Europe.

Préconisations générales :

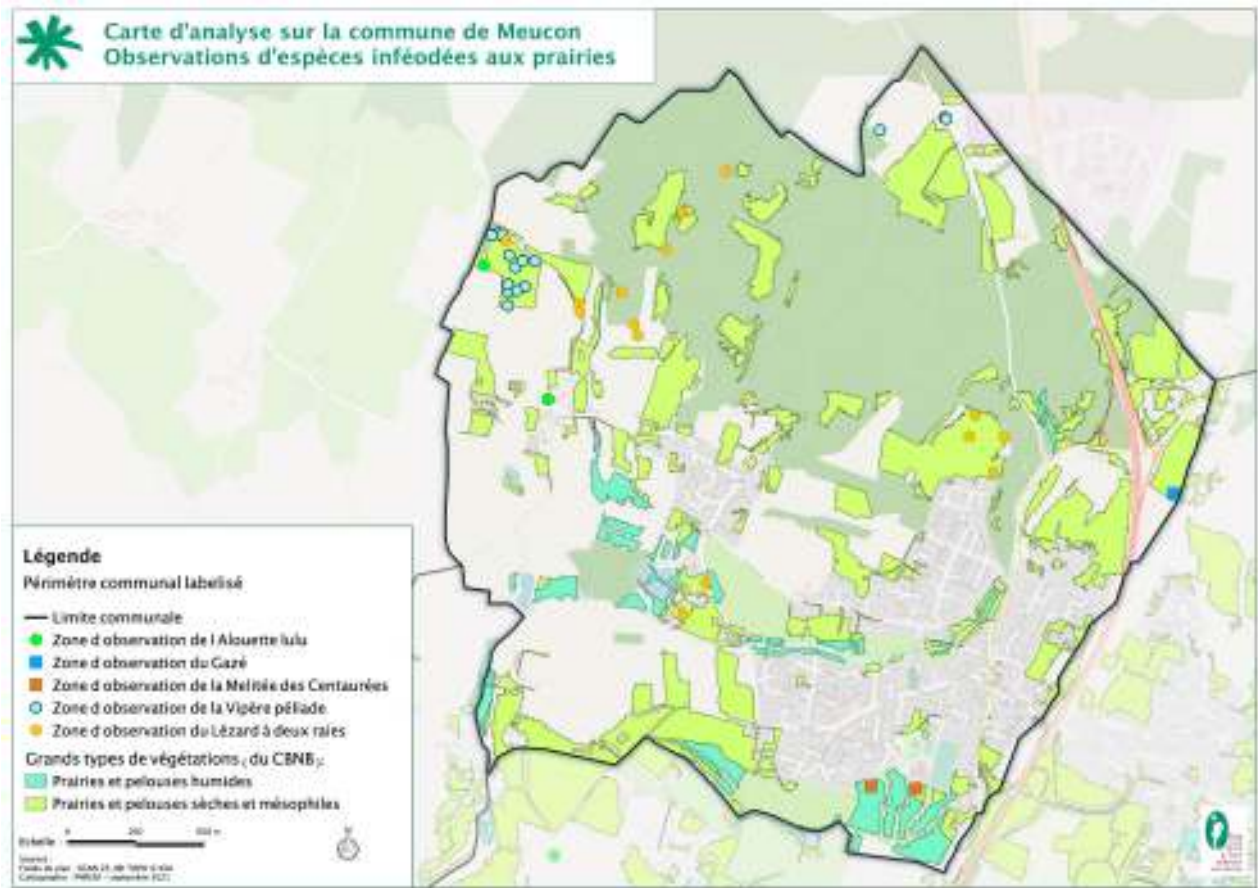
- *Suivi de l'avifaune dans les fourrés et landes de la Fontaine de Cranuhac/Cadual ;*
- *Interdiction des travaux sur les landes et boisements au printemps et en été dans ces landes ;*
- *Limitation de l'utilisation des insecticides et sensibilisation des agriculteurs aux outils de gestion tels que les MAEC;*
- *Organisation de la nuit de l'Engoulevent.*

Les sites à enjeux :

- **Fourrés de la Maison Blanche (Présence de la Linotte mélodieuse) ;**
- **Fourrés de Cadual (Présence de l'Engoulevent d'Europe) ;**
- **Landes sèches et mésophiles de la Fontaine de Cranuhac et Cadual (Potentiel écologique intéressant).**

2. Les Prairies

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux prairies naturelles, dont les prairies humides, 5 espèces sont plus particulièrement regardées : l'Alouette lulu, la Mélitée des centaurees le Gazé, la Vipère péliade et le Lézard à 2 raies.



Alouette lulu :

Alouette des landes, des clairières et des lisières de bois, l'Alouette lulu est un oiseau discret qui malgré des milieux propices en Bretagne reste rare et localisé. Si elle est peu abondante dans les Côtes-d'Armor et dans le Finistère, l'espèce est mieux répartie d u sud de l'Ille et Vilaine et du Morbihan. Dans le périmètre du parc, l'espèce semble inféodée aux zones de bois et de landes mêlés et est présente sur la majorité des communes de l'ABC1.

Menaces : perte de leur habitat par fermeture du milieu (déprise agricole, plantation sylvicole) ou par destruction (changement de pratiques agricoles, urbanisation).

L'Alouette lulu a été observée en 2 fois dans la prairie eutrophe de fauche à layons et en bord de culture de Cadual. Sans autre indice de présence ou de nidification, difficile de dire si l'espèce niche ici, mais la présence de nombreux fourrés et landes seraient favorables à la reproduction de l'espèce.



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; et Annexe III de la Convention de Berne et Annexe I de la Directive Oiseaux. Espère déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Classée Préoccupation Mineure en France (Liste Rouge).

Préconisations générales :

- *Maintien et rétablissement des milieux ouverts, d'un système de pâturage extensif et préservation du bocage ;*
- *Sensibiliser les exploitants agricoles dans la zone agricole de de Cadual sur les outils MAE et les pratiques agricoles extensives ;*
- *Interdiction des gyrobroyages mécaniques entre le 15 mars et le 31 août.*

Mélitée des centaurées :

La répartition géographique de ce papillon coloré s'étend de l'Europe de l'Ouest et du Maghreb jusqu'à au Nord de la Chine. En Bretagne, la Mélitée n'est présente que sur la partie sud-est du Morbihan et sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine. Ce papillon est inféodé aux prairies dites mésophiles maigres (cf page prairies -) où sont présentes les plantes du genre centaurées. Ces espèces hôtes servent de réserves de nourritures à la chenille au printemps. Les imagos sont observables de mai à août.

Menaces : le changement de pratiques agricoles et donc la disparition de sa plante hôte est un facteur qui peut entraîner la disparition de l'espèce sur la commune.



Pas réglementé, mais classé en Quasi-menacée en Bretagne et en Préoccupation Mineure en France et en Europe.

C'est dans la prairie de fauche humide de Bel-Air que pour la première fois en 2019 deux individus ont été rencontrés. La prairie qui abrite cette espèce mesure environ 7 ha et appartient à la commune. C'est un site à fort potentiel écologique où des actions de restauration et de gestion permettraient d'accueillir de nombreuses espèces et pérenniser la population de Mélitée des Centaurées à Meucou.

Préconisations générales :

- *Proscrire l'utilisation de fertilisants et ne pas retourner le sol sur la prairie de Bel-Air;*
- *Diminuer le niveau trophique de la prairie par la réalisation de deux fauches (début d'été et courant d'automne) avec exportation pendant 4 à 5 ans ;*
- *Gestion du site par fauche exportative annuelle, de préférence en début d'été.*

Le Gazé :

Grand papillon totalement blanc avec les nervures noires apparentes. La femelle est d'un blanc plus terne avec l'aile antérieure translucide. La chenille est poilue et de couleur gris argenté avec des bandes brun-roux sur les côtés.

Le Gazé réalise une génération par an. Les chenilles se nourrissent des principalement feuilles d'Aubépine et de Prunelier et plus rarement sur les arbres fruitiers. Espèce typique des paysages bocagers, des prairies qui s'embroussaillent et des vergers non traités, elle peut être localement abondante. Elle a cependant subi un déclin important dans le nord-ouest de son aire.

Menaces: elles sont liées aux modifications de son habitats par du changement des pratiques agricoles (monocultures intensives, utilisation de produits phytosanitaires) et la destruction de haies bocagères (dont l'Aubépine).



Le Gazé n'est protégé qu'en Île de France. Il est Vulnérable d'après la Liste Rouge Régionale & responsabilité biologique régionale de Bretagne, même si classé en Préoccupation Mineure en France et dans le Monde.

Pour la première fois en 2019 un Gazé est observé à l'est de Meucou sur une prairie à Guernervé. Il s'agit d'un contact réalisé par

le Parc lors des inventaires de l'entomofaune en 2019 pour l'ABC.

Préconisations générales :

- Sensibiliser les exploitants agricoles dans les prairies de Guernervé sur les outils MAE et les pratiques agricoles extensives ;
- Gestion du site par fauche exportative annuellement début d'été ou début d'automne.

Vipère péliade :

La Vipère péliade occupe une aire de distribution très vaste qui s'étend de la Grande-Bretagne à la côte pacifique russe. Elle se rencontre dans une grande variété d'habitats, tous plus ou moins humides : prairies et landes humides, marais, haies... Les petits mammifères sont ses proies de prédilection, même si la Vipère péliade peut se tourner vers les oiseaux, lézards ou grenouilles. Elle mesure environ 40 cm de long et son dos est reconnaissable par ses rayures sombres en zigzag.

D'une manière générale, la Vipère péliade a subi une régression importante de ses populations à partir de la seconde moitié du XIXème siècle. Aujourd'hui, malgré sa grande aire de répartition, l'espèce se retrouve menacée de disparition dans l'ouest de l'Europe.

La menace principale, comme la plupart des autres espèces, est liée à la destruction de son habitat. Malheureusement, cette vipère peut aussi subir des destructions volontaires (punissable par la loi de 3 ans de prison et jusqu'à 150 000€ d'amende) et du dérangement. La crainte qu'elle a inspirée durant des siècles reste toujours bien présente.

C'est en 2004 que la première Vipère péliade est découverte dans une parcelle cultivée à la Maison Blanche. Deux ans plus tard, deux individus sont découverts non loin de là le long d'un fourré.

Il faut attendre 2019 pour que l'équipe du Parc retrouve de nouveau ce serpent 17 fois dans la prairie de fauche eutrophe à layon à Cadual. Cette grosse population s'y reproduit puisque des juvéniles ont pu être contacté dans cette station.



Réglémentée dans l'Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection et dans l'Annexe III de la Convention de Berne.

Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. La vipère est en Danger en Bretagne (Liste Rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Reptiles & Batraciens de Bretagne) et Vulnérable en France (UICN France).

Préconisations générales :

- Sensibiliser les agriculteurs aux outils MAE dans les espaces agricoles de Cadual;
- Mise en place d'une gestion adaptée des sites : gestion par des opérations de fauches tardives annuelles avec exportation ;
- Maintien d'une gestion adaptée des prairies;
- Limiter l'utilisation d'intrants sur les parcelles agricoles concernées.

Le Lézard à 2 raies :

Ce beau reptile, de couleur vert émeraude, mesure jusqu'à 30 cm de long (en comptant sa queue). Ce n'est qu'à l'âge adulte, soit après 2 ou 3 ans, qu'il passe d'une coloration marron à verte. Au printemps ont lieu les premiers accouplements et la femelle pondra ses œufs dans un lieu chaud et humide. Deux mois plus tard, ceci éclore. Son régime alimentaire est variable : insectes, larves, fruits.

Il connaît malheureusement un certain déclin causé par la fragmentation et la disparition de son milieu. Il peut aussi être victime de la circulation routière.



Il est protégé par : l'Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain ; l'Annexe III de la Convention de Berne ; l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. L

La Liste Rouge régionale bretonne et nationale le classe en Préoccupation Mineure

En une seule année en 2019, Bastien Moisan du Parc a rencontré 16 Lézards à deux raies sur de nombreuses stations : dans une prairie eutrophe et des parcelles de cultures à Cadual, dans des fourrés à Cranuhac, dans des prairies bordant la station d'épuration et enfin dans une prairie au nord de la rue Georges Guynemer.

La présence de jeunes indique bien la reproduction de l'espèce sur tout le territoire communal.

Préconisations générales :

- *Maintien de ces zones en prairies et fauchage à faire à la période automnale ;*
- *Sensibiliser les agriculteurs aux outils MAE dans les prairies concernées ;*
- *Si elles sont à l'abandon : éviter l'embroussaillage ;*
- *Maintien des linéaires bocagers.*


Les sites à enjeux :

- **Prairie humide de fauche de Bel-Air (Présence de la Mélitée des Centaurées) ;**
- **Prairie à Guenrevé (Présence du Gazé) ;**
- **Prairie de fauche eutrophe à layon à Cadual (Présence de la Vipère péliade, de l'Alouette lulu et du Lézard à deux raies).**


Fiche site n°19 Prairie de Bel-Air

Commune : Meucon
 Surface : 7,2 ha
 Propriétaire : Publique
 Inventaire botanique : 26/05/2020
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique


Localisation du site



Fond de carte :
Géobretagne 2016



Fond de carte :
Géobretagne 2016



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie de fauche mésophile			X	Très mauvais
Faune	Mélitée des Centaurées				Très mauvais



Plantation de chêne dans une prairie mésophile



Mélitée des Centaurées

MENACES IDENTIFIES	Prairie de fauche	Mélitée des Centaurées
Plantation de Chênes	X	X
Eutrophisation	X	X


Préconisations de gestion	
Amendements	<ul style="list-style-type: none"> Proscrire l'utilisation de fertilisants ou de semis Ne pas retourner le sol
Restauration de la prairie mésophile	<ul style="list-style-type: none"> Arracher les chênes nouvellement plantés afin de maintenir certains secteurs en prairie Diminuer le niveau trophique de la prairie par la réalisation de deux fauches (début été et courant automne) avec exportation par an pendant 4 à 5 ans.
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> Par la suite, réalisation d'une fauche exportatrice annuelle, de préférence au début de l'été

Fiche site n°45

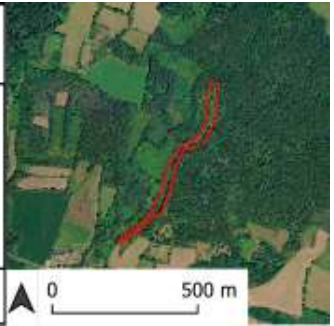
Zones humides de la Fontaine de Cranhuac

Commune : Meucon
 Surface : 1,7 ha
 Propriétaire : Publique (0.3ha) Privé (1.4ha)
 Inventaire botanique : 09/07/2020
 Inventaire faunistique : **Non réalisé**
 Enjeu : 2 - Site à forts enjeux de conservation

Localisation du site



Fond de carte :
Géobretagne 2016

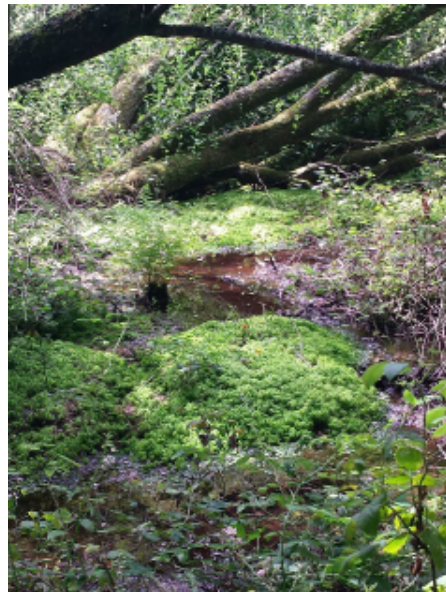


0 500 m

	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie humide	X	X	X	Moyen
	Zone de sources		X	X	Bon



Prairie humide colonisée par la fougère aigle



Zone de suintement à sphaignes

MENACES IDENTIFIES	Prairie humide
Disparition des pratiques agricoles	X
Dynamique naturelle du milieu	X
Envahissement par les fougères	X


Préconisations de gestion	
Maintien d'une prairie	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les pratiques actuelles en privilégiant si possible

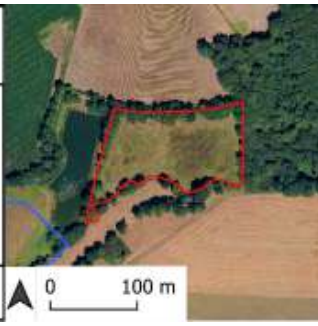
Fiche site n°51

Prairie humide de Meucon Ouest


Commune : **Meucon**
 Surface : **1,4 ha**
 Propriétaire : **Privé**
 Inventaire botanique : **09/07/2020**
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : **3 - Site à fort potentiel écologique**

Localisation du site





Fond de carte : Géobretagne 2016



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Mégaphorbiaie	X			Bon
	Prairie humide		X	X	Mauvais



Prairie humide évoluant vers une mégaphorbiaie



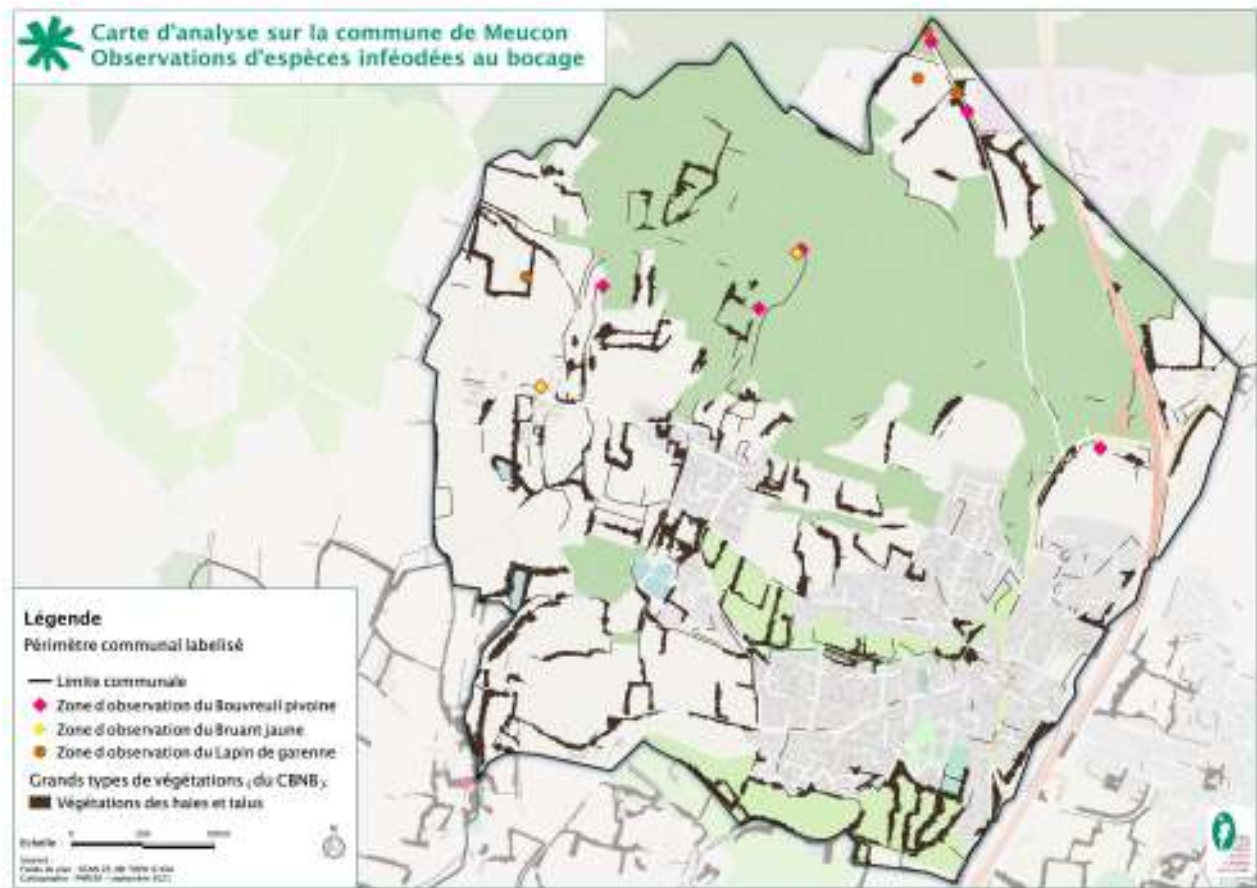
Oenanthe safranée
Photo : H. Zell

MENACES IDENTIFIES	Mégaphorbiaie	Prairie humide
Dynamique naturelle du milieu	X	X
Modification des usages	X	X
Eutrophisation des milieux	X	X

Préconisations de gestion	
Restauration des prairies humide	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de fauches annuelles de certains secteurs de mégaphorbiaie avec exportation, de préférence fin printemps et début automne pendant 4 à 5 ans.
Gestion du milieu	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des fauches avec exportation tous les 3 à 4 ans en début d'automne afin d'éviter le développement de ligneux sur les mégaphorbiaie Réaliser des fauches annuelles en début d'automne sur les prairies humides

3. Le bocage

Pour identifier les enjeux de préservation liés au bocage, 3 espèces ont plus particulièrement été regardées : le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune et le Lapin de garenne.



Le Bouvreuil pivoine :

Hôte des haies et des talus, des landes, du bocage, des jardins et jeunes plantations de conifères, le Bouvreuil pivoine est un granivore encore bien répandu sur l'ensemble de la Bretagne. Il semble tout de même que les modifications des pratiques agricoles et les multiples remembrements aient obligé ce beau fringillidé à coloniser majoritairement les friches et les zones de plantations.



Le Bouvreuil pivoine est protégé : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ; Annexe III de la Convention de Berne. Il est Vulnérable en Bretagne (Liste Rouge).

C'est en 2014 puis en 2017 que le Bouvreuil a été contacté pour la première fois en lisière de forêt à Cranuhac.

C'est ensuite à partir des inventaires pour l'ABC que le joli passereau a été revu dans diverses zones bocagères à Cranuhac, Cadual, la Maison Blanche et Guenervé.

L'observation de mâles chanteurs et de femelle au même moment permet de penser qu'il y a bien une reproduction de cette espèce à Meucon.

Préconisations générales :

- Conservation des haies bocagères à ronces, prunelliers et à églantiers dans les zones cultivées ;
- Limitation de l'utilisation des insecticides, base de la nourriture des jeunes dans les zones cultivées ou a été retrouvé le Bruant jaune.
- Maintenir l'ouverture des fourrés de Guenervé;
- Faire participer les citoyens à accueillir la biodiversité dans leur jardin.

Le Bruant jaune :

Passereau des landes, des friches et des zones de jeunes plantations, le Bruant jaune quoi qu'en régression dans l'Ouest, reste présent sur l'ensemble des départements bretons. La modification des pratiques agricoles et les multiples changements du paysage rural ont obligé ce joli fringillidé à désertier les grandes zones de cultures.

Dans le périmètre du Parc, l'espèce apprécie les milieux boisés, et le nombre de mâles chanteurs semble s'accroître dans les zones de lande et de friche et dans les parcelles abandonnées.

Menaces : intensification des pratiques agricoles, utilisation des pesticides, suppression de bocage.



Le Bruant jaune est protégé en France par l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est quasi-menacé en Bretagne (Liste rouge) et est classé modéré dans la liste à responsabilité biologique régionale des Oiseaux nicheurs de Bretagne.

C'est dans une haie bocagère de Cadual que pour la première fois un mâle chanteur est écouté en 2019.

L'année suivante, l'association Bretagne-Vivante observe un nouvel individu dans une haie qui borde un ruisseau qui prend sa source à la Fontaine de Cranuhac.

Grâce à la découverte de ce mâle chanteur, il est probable que l'espèce se reproduise à Meucou.

Préconisations générales :

- Conservation des haies bocagères à ronces, à prunelliers et à églantiers dans les zones cultivées ;
- Limitation des travaux de nettoyage et d'arasement des haies et des herbacées, surtout Cadual/Cranuhac ;
- Limitation de l'utilisation des insecticides, base de la nourriture des jeunes dans les zones cultivées ou a été retrouvé le Bruant jaune.

Lapin de garenne :

On différencie le lapin du lièvre par ses pattes moins longues, une tête plus ronde et des oreilles plus courtes. Le pelage des Lapins de Garenne est brun foncé avec le ventre gris clair. Il fréquente de nombreux milieux : bocage, landes, bosquets et peut parfois s'aventurer dans des zones urbaines. Ce lapin sort de son terrier au crépuscule ou la nuit et vit en groupe familial.

Menace : Les effectifs ont fortement régressés depuis le début des années 50, il n'est aujourd'hui plus aussi abondant qu'auparavant, en cause : le virus de la myxomatose et du VHD, l'intensification de l'agriculture ou au contraire la déprise agricole.



Le Lapin de garenne n'est pas protégé en France puisqu'il fait parti du gibier chassable. Il est Quasi-Menacé en Bretagne, en France et en Europe (Liste Rouge). Au niveau mondial, il est même En Danger.

De 2007 à 2014, jusqu'à 8 adultes ont été observés dans une parcelle cultivée à la Maison Blanche.

Lors de l'ABC, un adulte est revu sur cette station et un autre est découvert dans une

prairie eutrophe à layon à Cadual.

Toutes ces observations permettent de confirmer que la population se maintient dans des zones agricoles encore bien bocagères.

Préconisations générales :

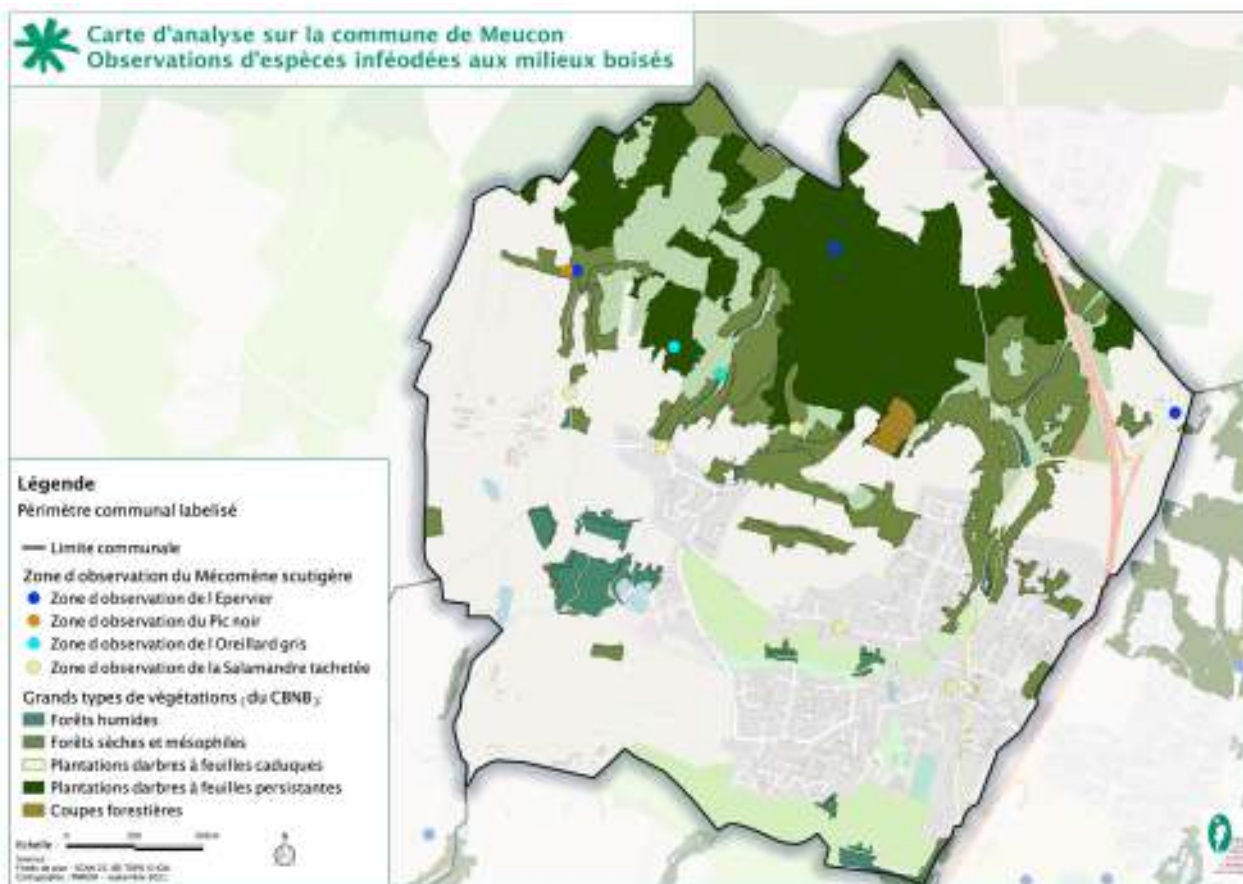
- *Maîtrise adaptée des prélèvements cynégétiques ;*
- *Suivi des populations à la Maison Blanche et Cadual pour connaître leur évolution ;*
- *Protéger les haies et bocagère et plantation de haies ;*
- *Sensibiliser les agriculteurs aux outils MAE dans les zones agricoles citées plus haut ;*
- *Encourager la gestion extensives des prairies par pâturage extensif et fauche.*

Les sites à enjeux :

- **Zone bocagère de Cranuhac (Présence du Bruant jaune et du Bouvreuil pivoine) ;**
- **Zone bocagère de Cadual (Présence du Lapin de garenne, de l'Alouette lulu, du Bruant jaune et du Bouvreuil pivoine) ;**
- **Zone bocagère de la Maison Blanche (Présence du Lapin de garenne et du Bouvreuil pivoine).**

4. Les Boisements

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux boisements, 5 espèces sont plus particulièrement regardées : le Pic noir, l'Epervier d'Europe, le Carabe embrouillé, l'Oreillard gris et la Salamandre tachetée.



Pic noir :

Ce grand pic sombre de la taille d'une corneille est sans nul doute le dernier arrivé des oiseaux bretons. Naguère confiné aux forêts des Vosges, du Jura, des Alpes ou des Pyrénées, le Pic noir commence dans les années 50, sa progression vers l'ouest.

C'est de préférence dans un grand hêtre, que le couple installe sa loge généralement. A l'inverse des autres pics, le Pic noir réutilise parfois d'une année sur l'autre la même loge. L'entrée du trou (12 cm de long sur 9 cm de large) est ovale, tandis que tous les autres nids de picidés ont des entrées rondes. En mai, la femelle pond 3 à 5 œufs qu'elle couve en alternance avec le mâle durant près de 13 jours. Après l'éclosion, les petits sont nourris au nid durant un mois avant de le quitter définitivement.

Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont essentiellement liées à son habitat de prédilection : les boisements. La destruction des vieux arbres, qui lui servent de réserve de nourriture et la destruction de grands arbres nécessaires à sa reproduction peuvent engendrer une chute des effectifs de pics.



Protégé au titre de la Directive 79/409/CEE dans l'Annexe I de la Directive oiseaux; ainsi que dans l'Annexe III de la Convention de Berne et l'Article 3 de la Liste des oiseaux protégés en France.

Classé en Préoccupation Mineure sur la Liste rouge Bretagne, mais en responsabilité biologique régional breton, même chose dans la Liste Rouge française, européenne et mondiale. C'est aussi une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne.

Le Pic noir a été contacté une seule fois à Meucon en 2016 en lisière de forêt de Cadual. Depuis, il s'est montré trop farouche pour être de nouveau observé. Malgré ce manque d'information, la qualité des habitats forestiers de Cadual est favorable à l'espèce et il est possible qu'elle y niche discrètement.

Préconisations générales :

- Inventaire de l'avifaune (notamment du Pic noir) en forêt de Cadual
- Protection dans le PLU des arbres que l'espèce utilise pour nicher»

L'Épervier d'Europe :

Bien que relativement commun sur l'ensemble du territoire breton, l'Épervier d'Europe brille par sa vélocité et sa discrétion. Comme d'autres espèces forestières, il semble avoir bénéficié des plantations de conifères, où il trouve bon nombre de sites favorables à sa nidification. Le même boisement est souvent occupé d'une année sur l'autre, mais une nouvelle aire est construite chaque printemps par les deux membres du couple. C'est un gros nid grossier de branches sèches et de brindilles généralement installé à une hauteur dépassant les 10 mètres.

Menace : conversion des prairies en cultures, arasement des haies.

Un Epervier est découvert pour la première fois en 2017 en pleine forêt de la Fontaine de Cranuhac.

L'année suivante, un individu est observé dans un bois de Cadual et un autre au du hameau de Guenervé. Aucun nid ni juvénile n'a encore été trouvé à Meucon, essentiellement par manque d'observateurs dans cette commune. Pourtant, il est certain que ce rapace niche à Meucon grâce à la présence d'habitats favorables et une surface boisée importante (28 % du territoire composé de boisements).



Protection nationale et internationale : Articles 3 et 6 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ; Annexe III de la Convention de Berne ; Annexe II de la Convention de Bonn ; Annexe A de la Convention CITES. Classé en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

Préconisations générales :

- En forêt de la Fontaine de Cranuhac: prospection pour vérifier ou non la présence de nids ;
- Dans le Plan de Gestion Simplifié du Camp militaire, vérifier l'interdiction de l'abattage des conifères entre le 1er avril et le 15 août ;
- Si ce n'est pas le cas, sensibiliser les propriétaires.

Carabe embrouillé :

Cette espèce de Carabe arbore de beaux reflets violacés ou bleuâtres sur un corps entièrement noir. Il peut mesurer entre 2 et 3,6 cm. Ses élytres sont sculptés avec des lignes en chaînons parfois discontinues. Avec son cousin *Carabus purpurascens*, le Carabe embrouillé est l'une des espèces les plus répandues en Bretagne. C'est un carnassier qui chasse les larves, les insectes et les gastéropodes. Quand l'hiver arrive, les adultes se réfugient sous les mousses ou les écorces de bois mort en forêt. Ils n'en sortent qu'au printemps. Après l'accouplement, les femelles pondent une trentaine d'oeufs sous le bois en décomposition.

Menaces : utilisation de pesticides, drainage des zones humides, morcellement de l'habitat et coupe forestières à blanc.



Ce Coléoptère n'est ni inscrit en Liste rouge ni protégé en France et en Bretagne.

En 2019, le GRETIA a mené une étude sur les insectes saproxyliques à Cranuhac en lisière de forêt. C'est grâce à leur effort d'inventaire qu'un Carabe embrouillé a été aperçu dans cette commune. Ce carabe est une espèce typique des forêts qui profitent du bois mort pour se réfugier et se reproduire.

Préconisations générales :

- Laisser en place le bois mort en hiver dans les forêts et haies bocagères de Cranuhac ;
- Inventaire annuel de l'entomofaune dans la forêt de Cranuhac.

Oreillard gris :

C'est une chauve-souris de taille moyenne aux immenses oreilles et un long tragus en forme d'épée. Il porte un masque noir autour des yeux et un museau cendré sombre, fin et assez allongé. Son pelage dorsale est gris cendré et gris blanc au niveau du ventre.

L'Oreillard gris est un ubiquiste qui fréquente à la fois les zones rurales et plus urbaines. Il est considéré comme sédentaire et ses déplacements intra-saisonniers habituels sont de l'ordre de quelques kilomètres. Pour se nourrir, il exploite différents habitats de milieux ouverts : autour d'arbres solitaires, jardins, Parcs, lisières et autour des éclairages publics.

En hiver, il gîte dans des combles, des fissures de falaises ou des lieux souterrains. En été, il fréquente plus les combles chauds des bâtiments (églises, châteaux, granges etc) dans les disjointements confinés et étroits des charpentes.

Menaces : disparition de ses gîtes (condamnation des accès, travaux, traitement des charpentes etc).



protégé par l'Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et aussi réglementé par l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Cette chauve-souris est quasi-menacée en Europe (Liste rouge) et est classé mineur dans la liste à responsabilité biologique régionale des Mammifères de Bretagne.

En 2019, deux contacts d'Oreillards gris ont eu lieu dans les bois de Meucon au nord de la Chapelle Saint-Barthélémy à Cranuhac. En plus de l'écoute à l'aide d'un appareil à ultrasons, l'équipe du Parc a découvert des restes de repas dans ce secteur.

Préconisations générales :

- Sensibiliser les exploitants agricoles qui ont des parcelles agricoles proches des forêts aux MAE ;
- Protéger certains arbres à cavités dans les bois de Cranuhac ;
- Prospection de gîtes potentiels dans le vieux bâti de Meucon ;
- Si des travaux sont prévus sur ce bâti, aménager des zones de sortie pour les chiroptères.

La Salamandre tachetée :

Cette grosse salamandre terrestre peut atteindre 20 cm de long. On la reconnaît facilement par sa robe noire à tâches jaune vif. Elle vit essentiellement dans des forêts de feuillus humides parcourus de petits ruisseaux. Le menu de cette chasseuse nocturne se compose d'insectes, limaces, cloportes et vers.

Menaces : disparition es zones humides (assèchement, destruction), pollution de l'eau, collision routière.

De 2006 à 2011, une dizaine d'individus ont été vus sur différents secteurs de Meucon : en forêt à Norbrat, dans les bord du cours d'eau de Cranuhac ainsi que dans des jardins du hameau de Norbrat, du bourg et de Ker-Hélène.

En 2018, la Salamandre est observée sur un autre secteur dans une forêt humide à Cadual. Cette espèce semble avoir colonisé avec succès à la fois des milieux naturels boisés et des milieux anthropiques.



Protection nationale et internationale : Articles 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et Annexe III de la Convention de Berne. Classé en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

Préconisations générales :

- Limiter l'utilisation des pesticides ;
- Inventorier les mares, les fontaines et les lavoirs afin de les préserver dans les documents d'urbanisme ;
- Protéger les zones humides agricoles où la Salamandre à été retrouvée (pas d'assèchement des prairies par exemple) à Cadual et Cranuhac.
- Inventaire de nuit dans les zones humides forestières et dans les mares pour compléter la donnée.

Les sites à enjeux :

- **Boisement marécageux de Meucon (Site à forts enjeux de conservation) ;**
- **Forêt de la Fontaine de Cranuhac (Présence de la Salamandre tachetée, de l'Oreillard gris, du Carabe embrouillé et de l'Epervier d'Europe) ;**

Fiche site n°52
Boisement marécageux de Meucon

Commune : **Meucon**
 Surface : **3,8 ha**
 Propriétaire : **Privé**
 Inventaire botanique : **09/07/2020**
 Inventaire faunistique : **Non réalisé**
 Enjeu : **2 - Site à forts enjeux de conservation**

Localisation du site

Fond de carte : Géobretagne 2016

	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Saulaie marécageuse				Bon



Végétation de sous bois marécageux



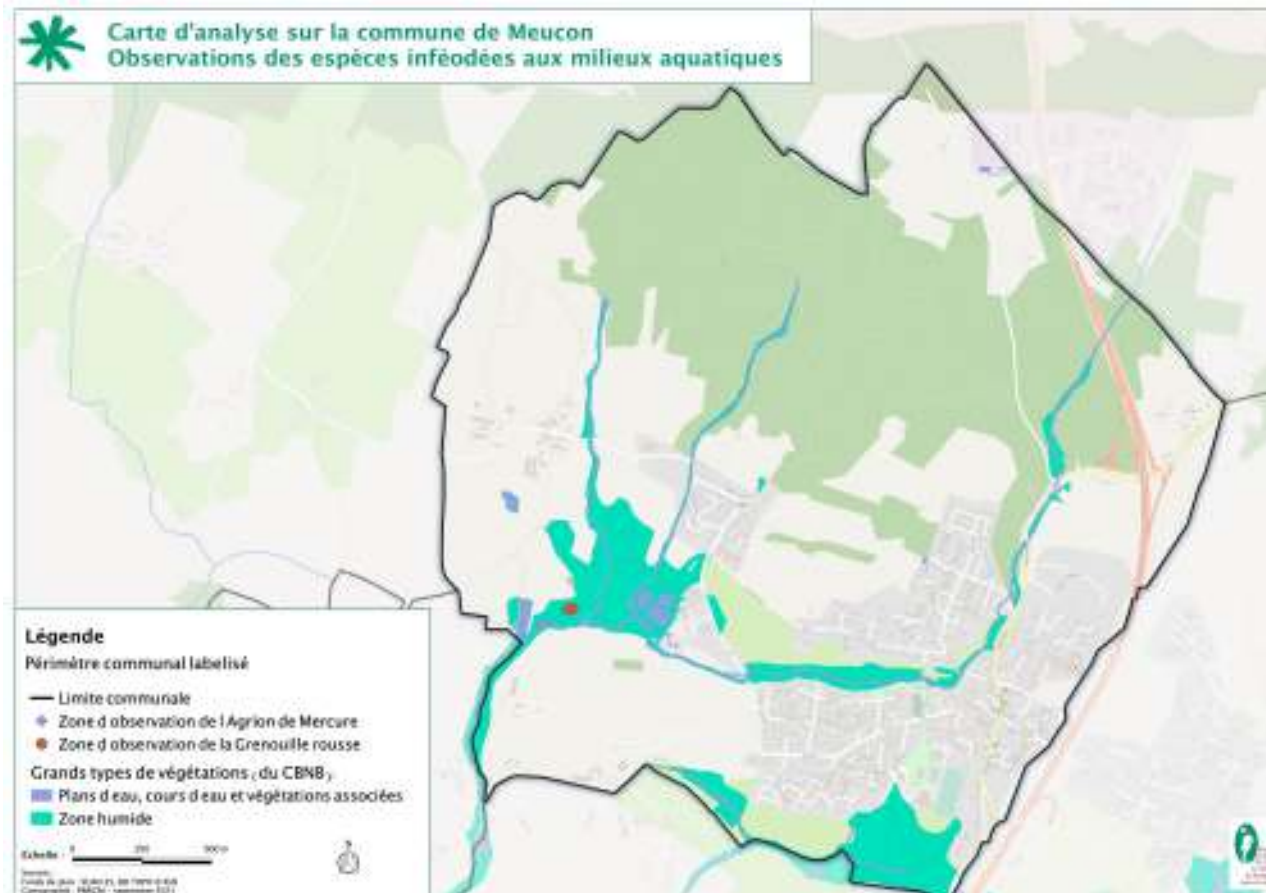
Laïche étoilée
 Photo : P. Rouveyrol

MENACES IDENTIFIES	Saulaie
Modification des flux hydriques	X
Pollution des eaux	X

Préconisations de gestion	
Gestion	• Aucune gestion n'est à pratiquer

5. Les habitats aquatiques

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats aquatiques, 2 espèces sont plus particulièrement regardées : la Grenouille rousse et l'Agriçon de Mercure.



Grenouille rousse :

La Grenouille rousse est largement répandue dans la majeure partie de l'Europe. Cette grenouille peut atteindre jusqu'à 11 cm de longueur. Généralement brune, sa teinte peut varier du brun clair au noir, en passant par le rouge ou le jaunâtre. Opportuniste, elle se plaît dans divers plans d'eaux stagnantes (mares, lacs, fossés, marais, pré inondé etc). Elle est aussi présente en forêt et peut parfois fréquenter les bassins urbains.

Menaces : Malgré son abondance, elle reste menacée par la destruction de son habitat, à la pollution des eaux (produits chimiques) et à la fragmentation du territoire qui limite la capacité de l'espèce à se déplacer.

C'est pour la toute première fois en 2020 que des indices de présence de Grenouilles rousses, en l'occurrence des œufs, sont observés dans une prairie humide en bord de ruisseau à la station de Lagunage de Pont-Priec.



Article 1 de l'Arrêté du 5 juin 1985 relatif à la production des spécimens de grenouille rousse ; Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés en France ; Annexe III de la Convention de Bonn ; Annexe V de la Directive Faune-Flore-Habitat. Elle est Quasi-Menacée en Bretagne et classée en Préoccupation Mineure en France (Liste Rouge).

Préconisations générales :

- *Inventaire exhaustif des mares, des fontaines et des lavoirs ;*
- *Protection des points d'eau stagnante dans les documents d'urbanisme est une piste de travail pour protéger cette espèce ;*
- *Travaux de restauration/gestion sur les lavoirs de Meucon qui ont un bon potentiel d'accueil des Amphibiens ;*
- *Sensibiliser les agriculteurs propriétaires des prairies humides de la station de lagunage de Pont-Priec aux outils MAE.*

L'Agrion de Mercure :

L'Agrion de Mercure est présent dans toute la France et généralement visible de mars à août. Il vit dans les eaux courantes ensoleillées de bonnes qualités. Comme tous les odonates, l'Agrion de mercure est hémimétabole : les larves aquatiques deviennent des imagos terrestres par leur métamorphose. Les imagos peuvent vivre dans des prairies ou mégaphorbiaies en bordure de cours d'eau. Très sédentaires, les Agrions de mercure ne s'éloignent généralement pas de leur site de reproduction.

Menaces : l'espèce est en nette régression, lié aux modifications faites sur leurs habitats : fragmentation des milieux qui isolent les populations : strates arbustives qui se développent où modifications physiques du cours d'eau (curage, busage etc) , assèchement des cours d'eau, pollutions (eutrophisation du milieu, pollutions chimiques...).



Protégé au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection dans l'article 3 ; ainsi qu'au niveau international : Annexe II de la Convention de Berne et l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

C'est proche de la prairie humide de la station de lagunage de Pont-Priec qu'un

Agrion de Mercure a été découvert pour la première fois à Meucon. L'effort d'inventaire de l'entomofaune réalisé en 2019 par Bastien Moisan permet de confirmer la présence de l'espèce sur les petites affluents du Meucon.

Cette découverte importante pourrait permettre d'envisager la mise en place de MAE le long des prairies humides qui bordent les petits ruisseaux.

Préconisations générales :

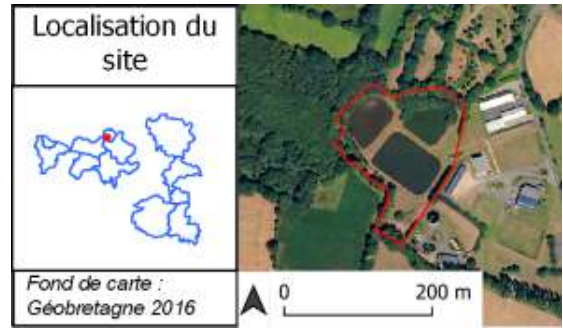
- *Entretien adapté des cours d'eau : entretien des berges boisées et non-boisées ;*
- *Mise en place de bandes enherbées en bord de cours d'eau pour limiter les pollutions ;*
- *Inventaire exhaustif des mares, des fontaines et des lavoirs ;*
- *Protection des points d'eau stagnante dans les documents d'urbanisme est une piste de travail pour protéger cette espèce ;*
- *Création de mares pour l'entomofaune et les batraciens ;*
- *Prospection sur des tronçons des ruisseaux de Meucon à la recherche d'une population d'Agrion de Mercure.*

Les sites à enjeux :

- **Etangs de Meucon Ouest (Sites à fort potentiel écologique) ;**
- **Zones humides de la Fontaine de Cranuhac (Site à forts enjeux de conservation) ;**
- **Affluents du Meucon (Présence de la salamandre tachetée, de l'Agrion de Mercure et de la Grenouille rousse) ;**
- **Lavoirs (Potentiel d'accueil des Amphibiens).**

Fiche site n°50 Etangs de Meucon ouest

Commune : Meucon
 Surface : 2,3 ha
 Propriétaire : Publique
 Inventaire botanique : 09/07/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Habitat aquatique				Très mauvais
	Berges d'étangs	X			Mauvais



Etang dépourvu de végétation aquatique



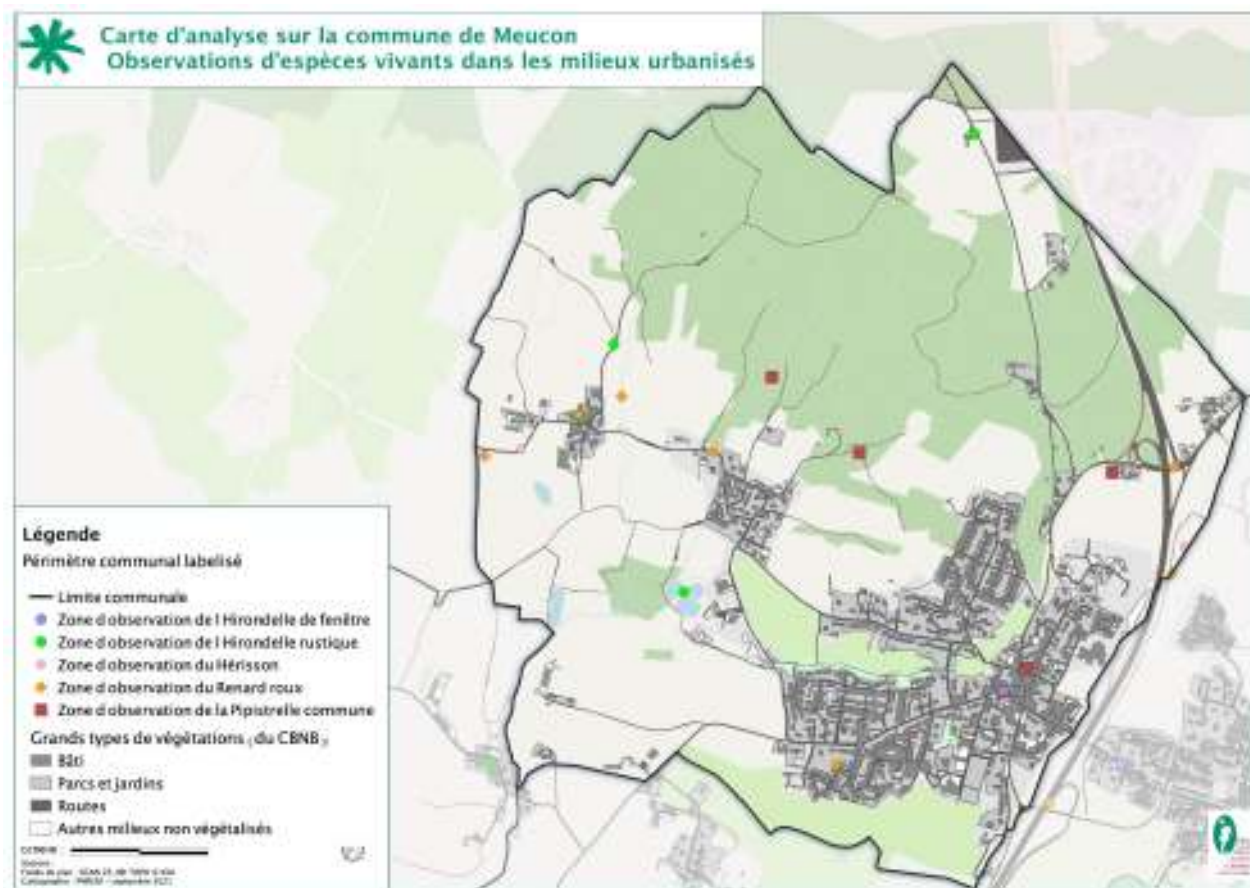
Laïche paniculée
 Photo : S. Filoche

MENACES IDENTIFIES	Etang	Berges
Eutrophisation de l'eau	X	X

Préconisations de gestion	
Restauration de l'étang	<ul style="list-style-type: none"> Reprofilier les berges des étangs en pente douce permettant l'installation d'espèces aquatiques

6. Les habitats urbains et jardins

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats urbains et jardins, 5 espèces sont plus particulièrement regardées : le Hérisson d'Europe, L'Hirondelle rustique, l'Hirondelle des fenêtres, la Pipistrelle commune et le Renard roux.



Hérisson :

Ce petit mammifère mesure 22 à 27 cm de long pour 10 à 15 cm de haut une fois adulte. Il est couvert d'environ 6 000 piquants. Il sait rester discret puisqu'on ne le rencontre qu'au crépuscule ou la nuit, quand il part chasser. Le menu du hérisson comporte une grande variété d'invertébrés terrestres : chenilles, lombrics, coléoptères, larves d'insectes divers, mille-pattes, perce-oreilles et même araignées. Le repas peut même être complété par des œufs ou de jeunes oisillons, des crapauds ou grenouilles, des petits mammifères comme les souris. Le hérisson ne se fatigue pas à courir après ses victimes, il se contente de celles qui passent à sa portée ! C'est un opportuniste. Le hérisson vit essentiellement autour de haies, talus et jardins. En hiver, il s'installe sous des tas de feuilles sèches où il rentrera en semi-hibernation.

Menaces : Elles sont majoritairement de causes anthropiques comme l'usage de pesticides, les collisions routières ainsi que de l'urbanisation qui font que les hérissons ont de moins en moins d'endroits où se réfugier.



Protégé au niveau national dans l'article 2 de la Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection. Protégé au niveau international dans l'Annexe III de la Convention de Berne Classé en préoccupation mineure dans l'UICN breton, français, européen et mondial.

Les Hérissons sont timides et discrets à Meucou. En 2007, deux adultes sont observés en train de traverser la D308 au niveau du hameau de Cadual. En 2012 et 2013, un individu est retrouvé mort car percuté sur la D767 et des indices de présence sont trouvés à côté de l'échangeur.

L'espèce semble donc avoir des difficultés à se déplacer à cause de la fragmentation de ses habitats naturels par le réseau routier.

Préconisations générales :

- Proposer aux habitants/école la création d'abris pour Hérissons dans les jardins privés/communales à Meucou;
- Suivi des impacts routiers sur la D767;
- Réflexions sur de possibles aménagements pour faciliter le déplacement des Hérissons en ville au niveau des axes routiers (D767) ;
- Chez des particuliers volontaires et ayant un grillage non-accessible aux Hérissons : proposer la création de passage (10 aine de cm environ).

Hirondelle rustique :

L'Hirondelle rustique est fortement inféodée aux installations humaines et fait résolument partie de chaque hameau. Et même si elle ne fait pas le printemps, son arrivée dans la dernière décade de mars annoncent au moins des jours meilleurs. En avril, les couples rejoignent leurs lieux de reproduction, qui sont très souvent repris d'une année sur l'autre. Tantôt l'ancien nid est rénové, tantôt à peu de distance, un nouvel édifice est réalisé. Sous une poutre d'étable ou de grange, dans un conduit de cheminée, une demi-coupe de boulettes de terre est judicieusement ajustée et garnie de brins de paille et plumes. 4 à 6 œufs blancs pointillés de rouille sont déposés à la fin du mois d'avril et couvés par la femelle durant une quinzaine de jours. A partir de la dernière décade du mois d'août et en septembre, les familles se rassemblent et migrent ensemble vers l'Afrique tropicale, certaines iront même jusqu'en Afrique du Sud.

Menaces : Les effectifs diminuent de façon alarmante au niveau national. En cause la destruction des nids sous les poutres et l'obstruction des accès à certains bâtiments ruraux et l'utilisation de pesticides.



En France : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés de France et Annexe I de l'Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature. International : Annexe II de la Convention de Berne. Listée en Préoccupation Mineure en Bretagne.

En 2014, les premières Hirondelles rustiques sont découvertes dans le bourg, au hameau de Cadual ou même en chasse a dessus de la station de lagunage.

Lors de l'ABC, des adultes et leurs jeunes ont été aperçus posés sur des lignes électriques près du hameau de la Maison Blanche. D'autres contacts ont de nouveau eu lieu à Cadual en 2019.

Préconisations générales :

- Dans le bourg et les hameaux concernés à Meucou, préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal ;
- Action participative de recensement des nids d'Hirondelles rustiques avec les écoles ou particuliers intéressés ;
- Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) ;
- Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune.

Hirondelles des fenêtres :

A la différence des Hirondelles rustiques, ce petit oiseau niche à l'extérieur des bâtiments, le plus souvent en colonie. Elle affectionne le haut d'un mur dans un lieu protégé de la pluie pour créer son nid.

La gracieuse Hirondelle des fenêtres est très peu connue à Meucon. En effet, un seul individu avait été observé dans le bourg en 2017. Pourtant elle cohabite très bien avec les Hommes en zone rurale mais le manque d'observateurs sur cette commune n'a pas permis de trouver de nouveaux individus et des nids lors de l'ABC.

L'organisation d'animation pour rechercher des nids potentiels avec les écoles pourrait permettre d'investir la population locale dans la préservation des hirondelles.



Elle est protégée en France par l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Préoccupation Mineure en Europe et dans le Monde.

Préconisations générales :

- Prospection et préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal à Meucon;
- Action participative de recensement des nids d'Hirondelles des fenêtres avec les écoles ou particuliers intéressés ;
- Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) ;
- Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune.

Pipistrelle commune :

La Pipistrelle commune, comme son nom l'indique, et l'espèce la plus commune sur le territoire breton. C'est une chauve-souris minuscule de la taille d'un pouce et pesant moins qu'une pièce de cinquante centimes d'euros. Elle s'installe dans tout type de milieu et c'est l'une des dernières espèces à survivre au coeur des grandes capitales ou dans les espaces agricoles de monocultures céréalières. Elle est souvent la plus contactée de toutes les chauves-souris en zone urbaine et dans les petits villages. Elle chasse partout où peuvent être les insectes (zones humides, étangs, lotissements, jardins, parcs...), elle est opportuniste et très adaptable.

Menaces : traitement chimique des charpentes ; destruction et modification des milieux naturels où elle chasse ; collision routière, prédation par les chats ; destruction de gîtes.

C'est en 2008 que l'association Bretagne-Vivante a rencontré des Pipistrelles communes sur 3 secteurs différents : dans

le bourg, dans un hameau à Guenervé et en forêt de Norbrat. En 2019, l'équipe du Parc observe de nouveau des Pipistrelles communes au bourg ainsi qu'en forêt de Cranuhac.



Cette espèce est protégée par : l'Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France, l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elle est quasi-menacée en France (liste rouge) et est classée à responsabilité Mineure dans la Liste de Responsabilité biologique régionale des mammifères de Bretagne.

Préconisations générales :

- Suivi des Chiroptères dans les zones urbaines où la Pipistrelle a déjà été trouvée en centre-ville et prospection sur de nouveaux sites ;
- Lors des travaux sur du bâti, vérifier qu'il n'y a pas de gîte de chauve-souris : sensibiliser les entreprises et services publics. Si c'est le cas, aménager des sorties pour les chiroptères.

Renard roux :

Le Renard roux appartient à la famille des Canidés. Comme son nom l'indique, son pelage est généralement brun-roux. L'extrémité de ses pattes sont noires. Au printemps, la mue rend parfois son pelage bigarré. Il fréquente une multitude de milieux : campagne cultivée, bocage, broussaille, bois, parc, côtes, landes, plaines et montagne, dunes ou encore faubourgs des villes où il y a des jardins. Il creuse lui-même son terrier ou l'emprunte à un lapin ou blaireau. Seule la femelle et ses petits l'occupe régulièrement. C'est un animal crépusculaire voir nocturne, les couples ne sont que provisoires mais des groupes de plusieurs femelles et d'un mâle dominant peuvent se constituer. Le Renard roux n'est pas difficile, il mange rongeurs, lapins, oiseaux, insectes, œufs, musaraignes et taupes. Il peut explorer occasionnellement les dépôts d'ordures et les tas de compost.

Les populations s'autorégulent sans besoin de mesure de battue, la disponibilité des ressources alimentaires conditionne le nombre de femelles reproductrices et le nombre de portées. Le Renard est un mal-aimé : des opinions contradictoires et souvent passionnées sont émises sur la nécessité de réduire ou non ses populations en raison des prédatons qu'elles peuvent commettre sur les espèces sauvages et domestiques et des maladies qu'elles véhiculent.

Pourtant, la rage du renard a été éliminée en 2001.



Le Renard roux n'est pas protégé et fait partie des espèces chassables en France.

L'échinococcose n'a encore jamais été découverte en Bretagne (la maladie est présente dans l'est de la France, 40 personnes environ sont contaminées chaque année) et peut aussi être transmise par les chiens et chats. A noter que la prédation du Renard roux sur les rongeurs aurait un effet bénéfique sur la densité de nymphes de tique et limiterait donc la propagation de la maladie de Lyme (*Cascading effects of predator activity on tick-borne disease risk, publié par The Royal Society en juillet 2017*).

Le Renard a été aperçu 4 fois avant 2018 sur la commune dans 3 hameaux différents : à Cadual, Cranuhac et Bel-Air. LE GMB a par ailleurs recensé un impact routier le long de l'échangeur de la D767.

En 2018, un nouvel individu est vu en train de traverser cette route départementale tandis qu'un autre est observé sur la rive d'un ruisseau de Cadual. Le réseau routier et plus particulièrement la route D767 fragmentent leurs habitats et entraînent des risque de collisions importants.

A Meucon, les Renards roux ne rechignent pas à explorer les habitats anthropiques (centre-ville et lieux-dits) sans doute à la recherche de nourriture .

Préconisations générales :

- Réflexion sur les aménagements routiers sur la nationale D767 pour éviter les collisions routières ;
- Sensibiliser les habitants à l'importance de bien fermer les poubelles et ne pas laisser les sacs-poubelles au sol ;
- Rappeler aux habitants certaines règles d'hygiène face à l'échinococcose : bien laver les baies et légumes sauvages cueillies et ne pas cueillir les fruits les plus proches du sol.

Les sites à enjeux :

- **Route départementale D767 (Présence du Hérisson d'Europe et du Renard roux) ;**
- **Bourg (Présence de la Pipistrelle commune, de la Salamandre tachetée de l'Hirondelle des fenêtres et de l'Hirondelle rustique) ;**
- **Hameau de Cadual (Présence du Hérisson d'Europe, du Renard roux et de l'Hirondelle rustique) ;**
- **Hameau de Cranuhac (Présence du Renard roux, de la Pipistrelle commune et de l'Hirondelle rustique).**

7. Les Espèces Exotiques Envahissantes

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ces espèces est qu'elles accaparent une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elles se nourrissent directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité.

Liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Meucon

Meucon	Taxon	Catégorie invasive en Bretagne
Ail à trois angles <i>Allium triquetrum</i> L.	Flore	Invasive avérée
Herbe de la Pampa <i>Cortaderia selloana</i> Schult. & Schult.f.	Flore	Invasive avérée
Laurier-sauce <i>Laurus nobilis</i> L.	Flore	Invasive avérée
Laurier-cerise, Laurier-palme <i>Prunus laurocerasus</i> L.	Flore	Invasive avérée
Renouée du Japon <i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Flore	Invasive avérée
Ragondin <i>Myocastor coypus</i> Molina	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Frelon asiatique <i>Vespa velutina</i> Lepeletier	Faune / Hyménoptère	Invasive avérée
Coccinelle asiatique <i>Harmonia axyridis</i> Pallas	Faune / Coléoptère	Invasive avérée
<i>Gnathotrichus materiarius</i> Fitch	Faune / Coléoptère	Invasive avérée
Erable sycomore <i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Flore	invasive potentielle
Buddleja du père David, Arbre à papillon <i>Buddleja davidii</i> Franch.	Flore	invasive potentielle
Montbrétia <i>Crocsmia x crocosmiiflora</i> (Lemoine) N.E.Br.	Flore	invasive potentielle
Chalef de Ebbing <i>Elaeagnus x submacrophylla</i> Servett.	Flore	invasive potentielle
Epilobe cilié <i>Epilobium ciliatum</i> var. <i>adenocaulon</i> (Hauskn.) B.Bock	Flore	invasive potentielle
Impatience de Balfour <i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Flore	invasive potentielle
Robinier faux-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Flore	invasive potentielle
Marronnier d'Inde <i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Flore	taxon à surveiller
Brome faux Uniola <i>Bromus willdenowii</i> (Vahl) Herter	Flore	taxon à surveiller

Vergerette à fleurs nombreuses <i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip.	Flore	taxon à surveiller
Corne-de-cerf didyme <i>Coronopus didymus</i> L.	Flore	taxon à surveiller
Vergerette de Karvinski <i>Erigeron karvinskianus</i> DC.	Flore	taxon à surveiller
Jonc grêle <i>Juncus tenuis</i> Willd.	Flore	taxon à surveiller
Chèvrefeuille du Japon <i>Lonicera japonica</i> Thunb.	Flore	taxon à surveiller
Raisin d'Amérique <i>Phytolacca americana</i> L.	Flore	taxon à surveiller & espèce à enjeu sur la santé
Cerisier acide, Griottier <i>Prunus cerasus</i> L.	Flore	taxon à surveiller

Au moins 9 espèces exotiques envahissantes avérées ont été ressentées sur Surzur, dont 5 espèces floristique et 4 espèces faunistiques. A cela, il faut y ajouter 7 espèces floristiques qualifiées par le Conservatoire Botanique National de Brest comes espèces invasives potentielles et 9 espèces qualifiées de taxons à surveiller. Parmi ces taxons, à noter que le Raisin d'Amérique fait l'objet d'une démarche spécifique en Bretagne en raison de son impact potentiel sur la santé humaine.

En terme d'observations, ce sont les Coccinelles asiatiques et les Lauriers cerises qui ont été les plus inventoriés.

Le Laurier cerise, aussi appelé Laurier palme, est considéré comme une espèce invasive émergente dans plusieurs régions dont la Bretagne. Cette plante a été largement introduite dès le XVI siècles pour l'ornementation des jardins. Depuis, cette espèce envahit les sous-bois et la densité de son feuillage entraîne une forte réduction de lumière sur les plantes herbacées indigènes. Les jeunes pousses peuvent former des peuplements denses et empêcher la régénération naturelle de la forêt.

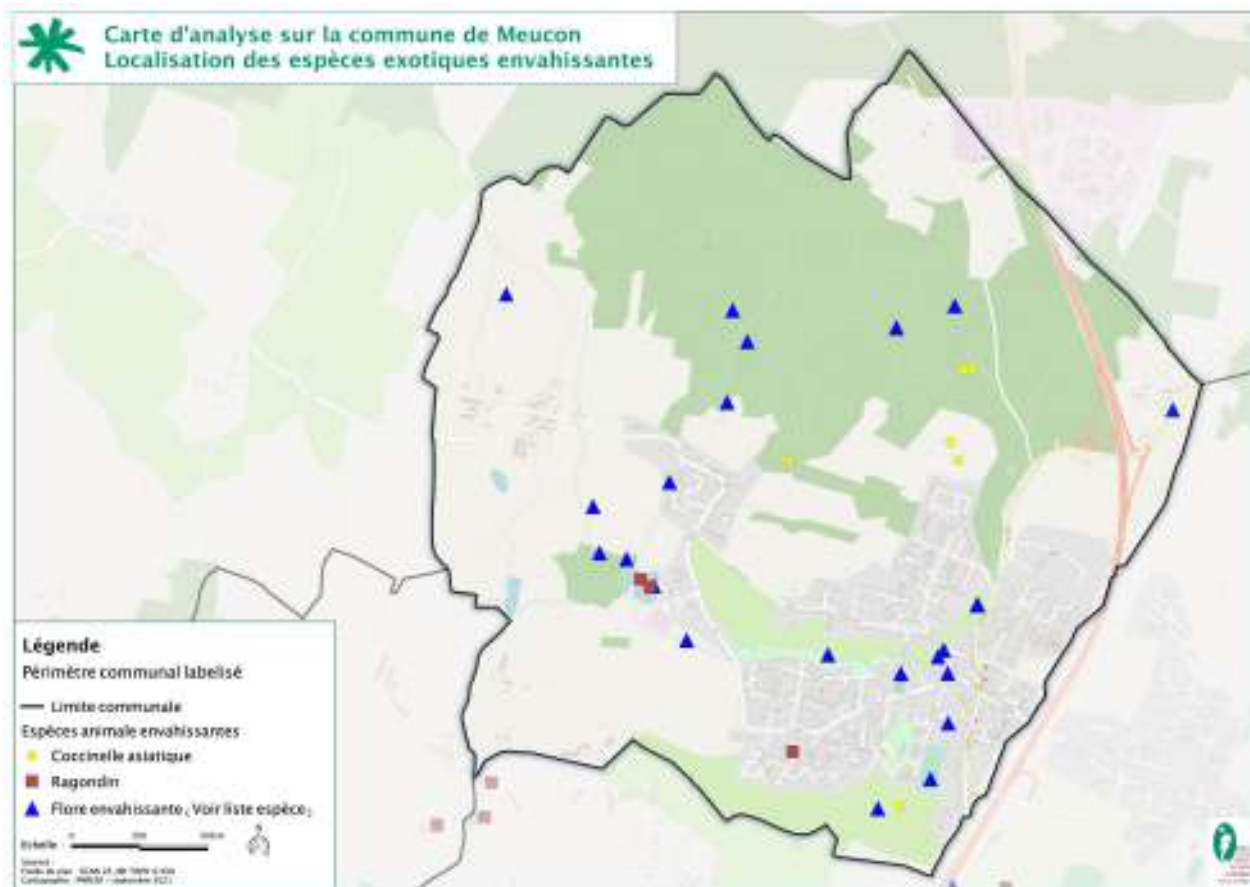
En 2014, les deux premiers Laurier cerises sont découverts le long d'un petit ruisseau et à Norbrat. De 2019 à 2020, le CNCB et Bretagne-Vivante ont trouvé 13 fois cet arbuste en ville surtout (8 contacts), à Pont-Priec (2 contacts) ainsi que dans les bois de la Fontaine de Cranuhac (3 contacts).

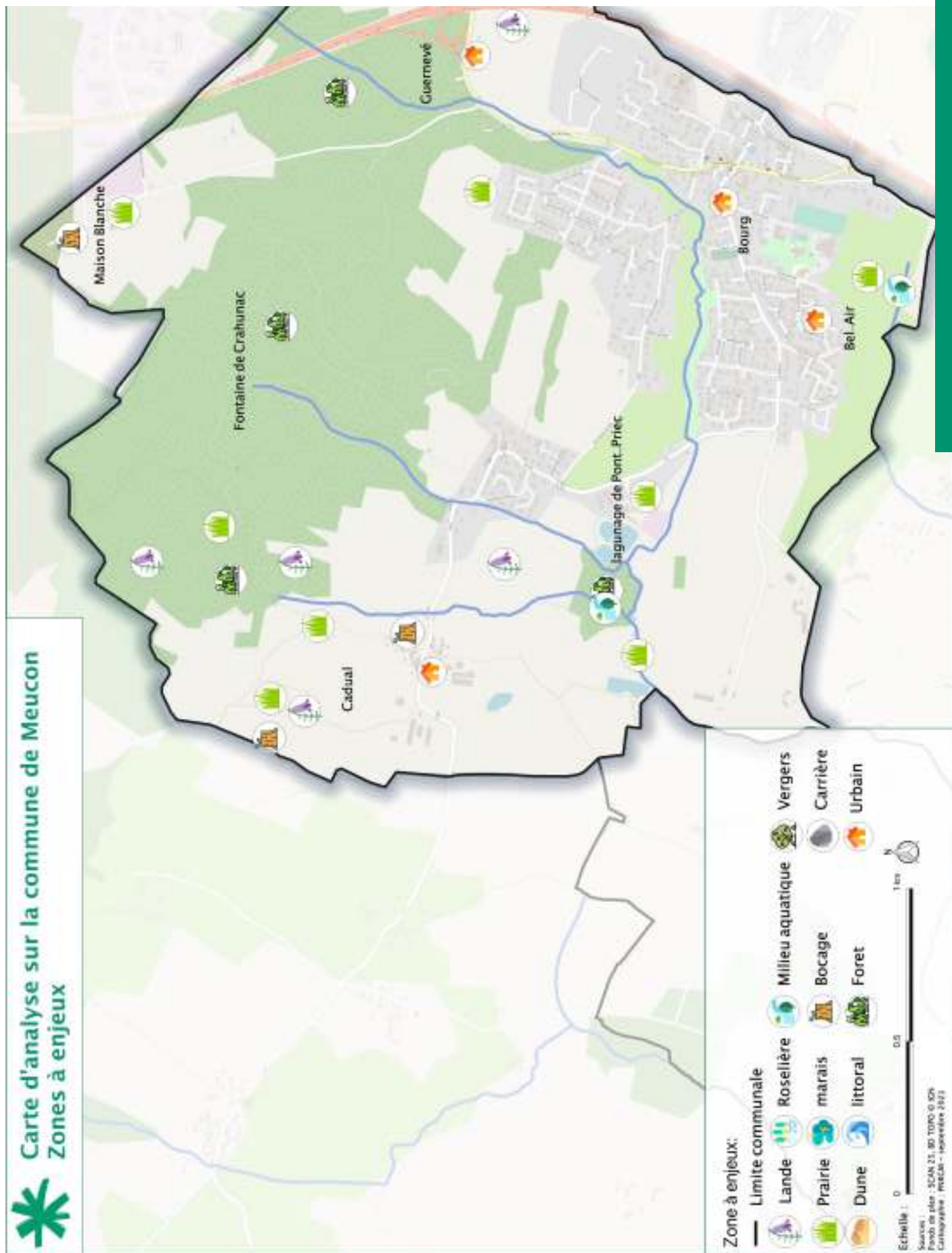
Ragondin : Son introduction remonte au 19e siècle pour sa fourrure. Il s'est par la suite échappé et a rapidement colonisé la majorité de la France. Il est classé comme nuisible en raison des dégâts importants qu'il cause sur les berges des cours d'eau qu'il utilise pour creuser son terrier.

En 2007, un premier individu est découvert dans le bassin de lagunage de la commune. En 2016, de nouveaux indices de présence sont découverts à la station de lagunage de Pont-Priec.

Préconisations générales :

- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes : fiche action 2.12

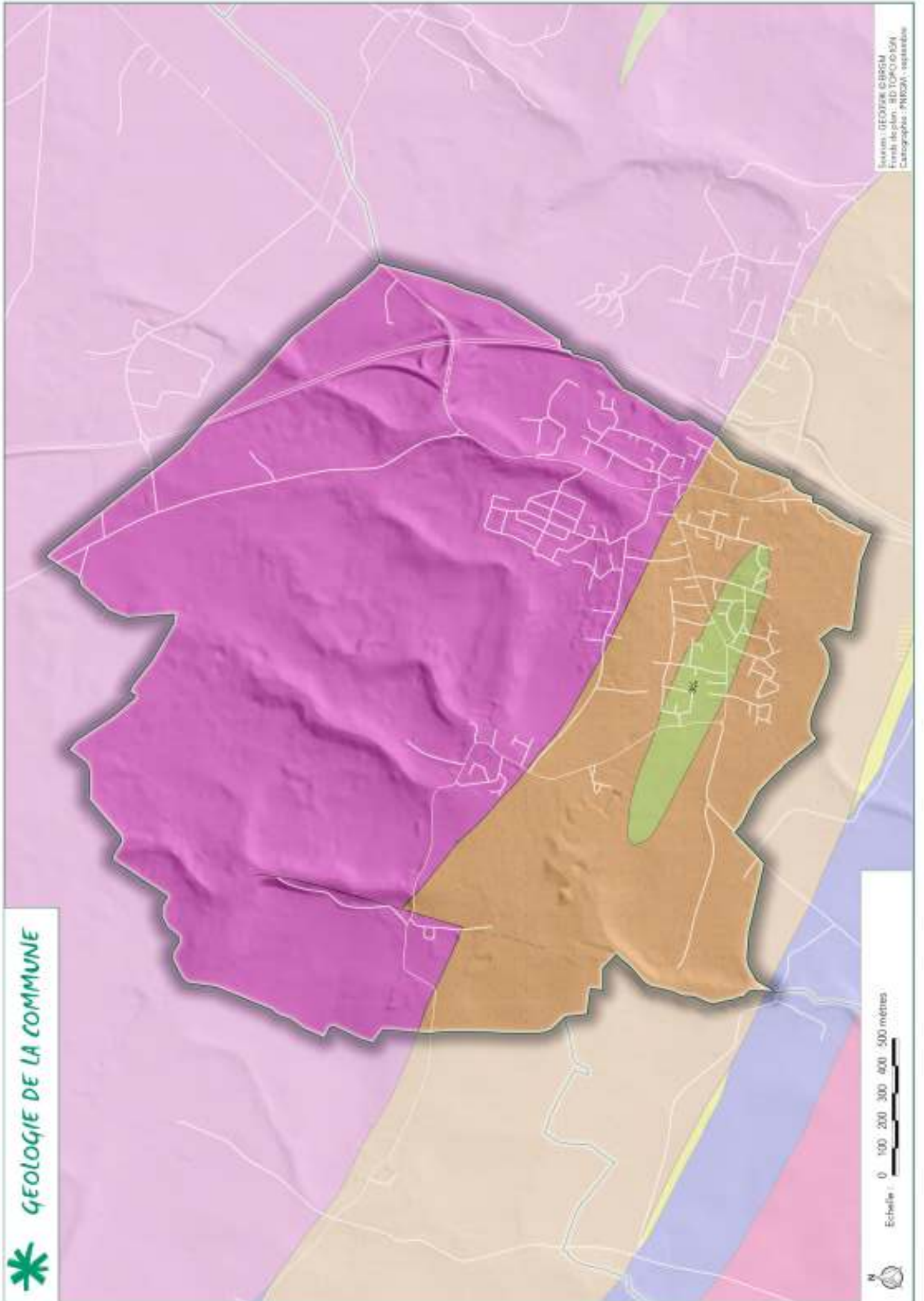






Atlas de la Biodiversité
Communale
Meucon

ANNEXES

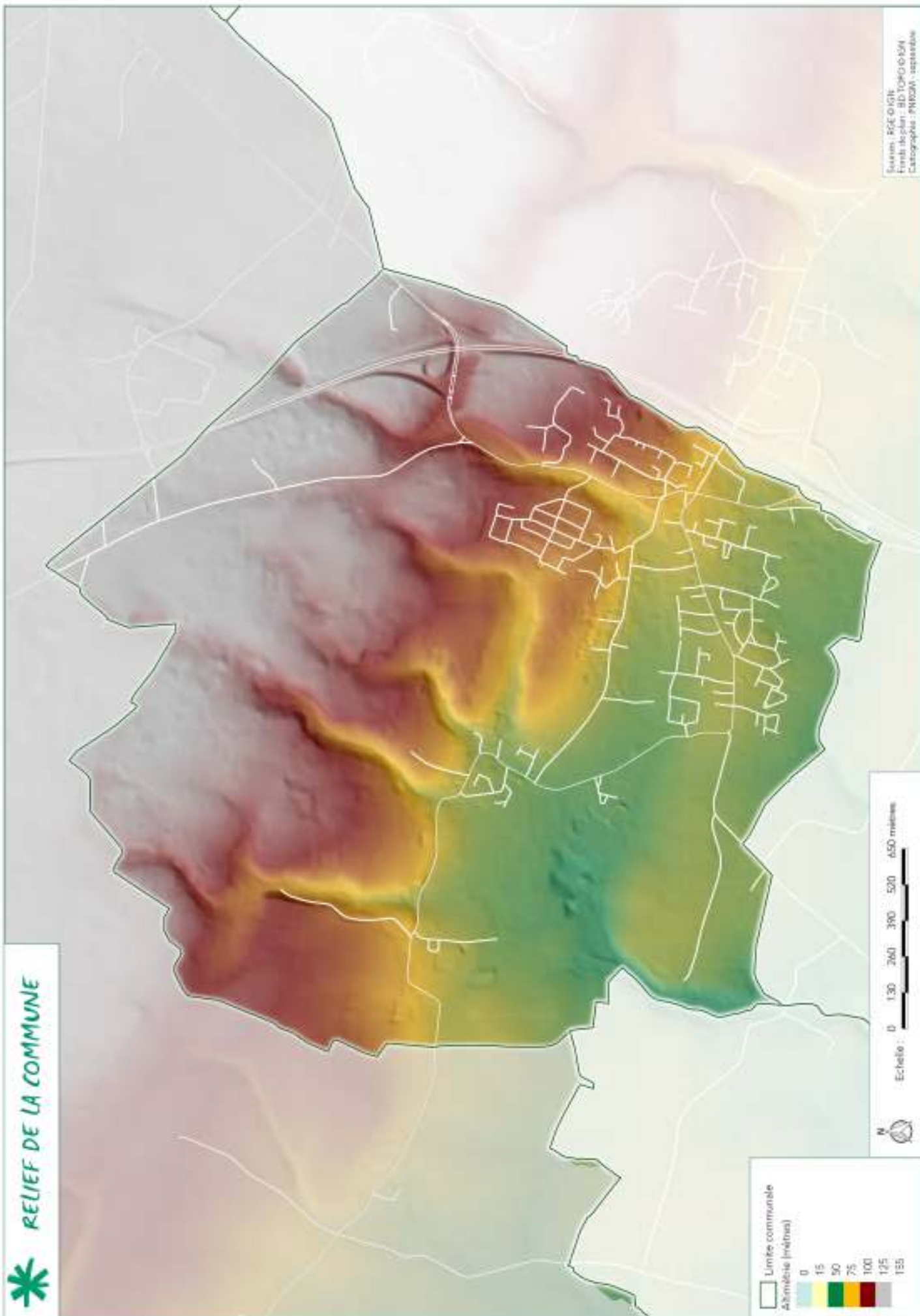


Elément de surcharge

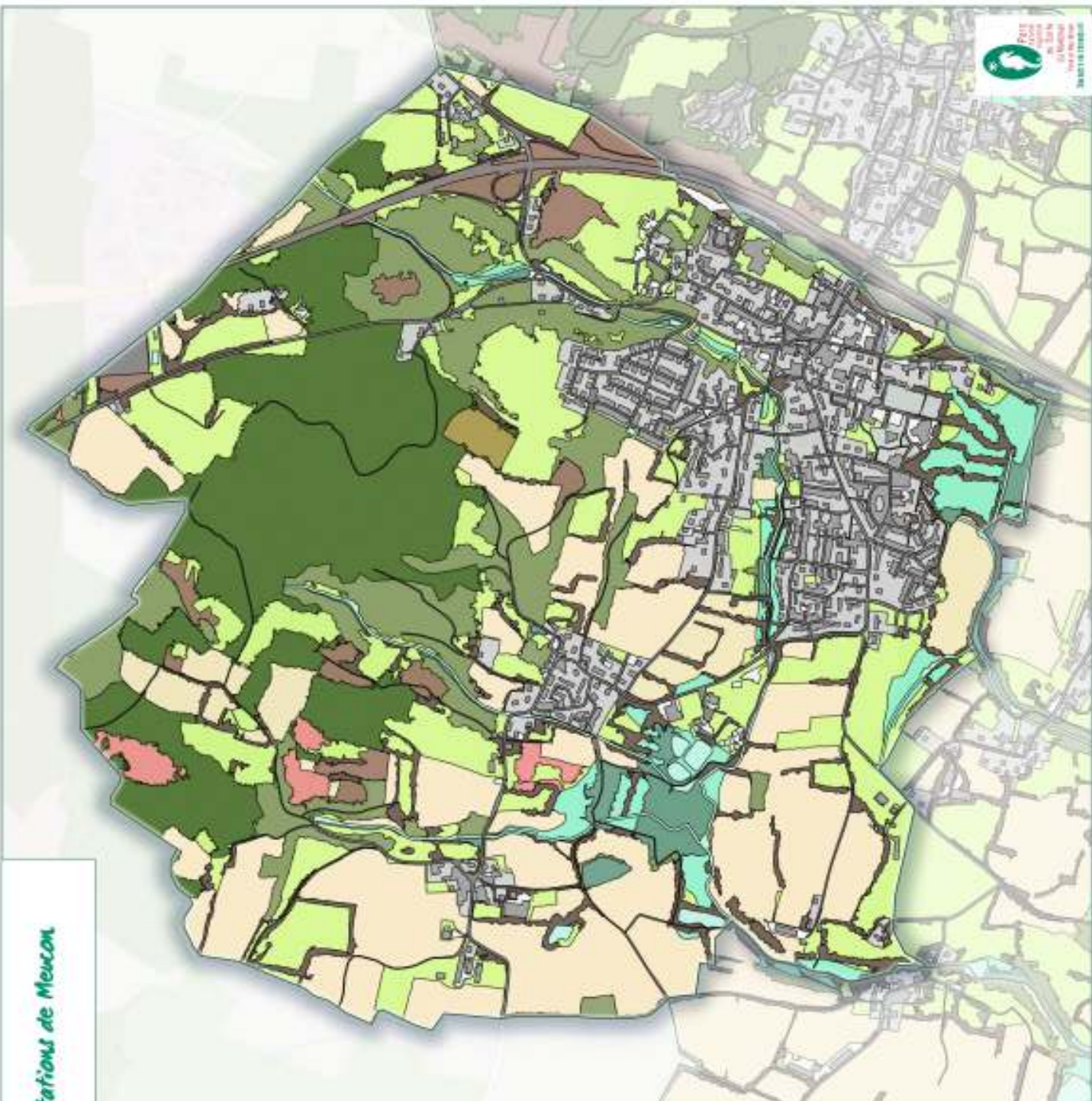
- 1. Aires en pierre calcaires, tuileries, Afontes - 5

Structure géologique





 Carte des grands types de végétations de Meucon



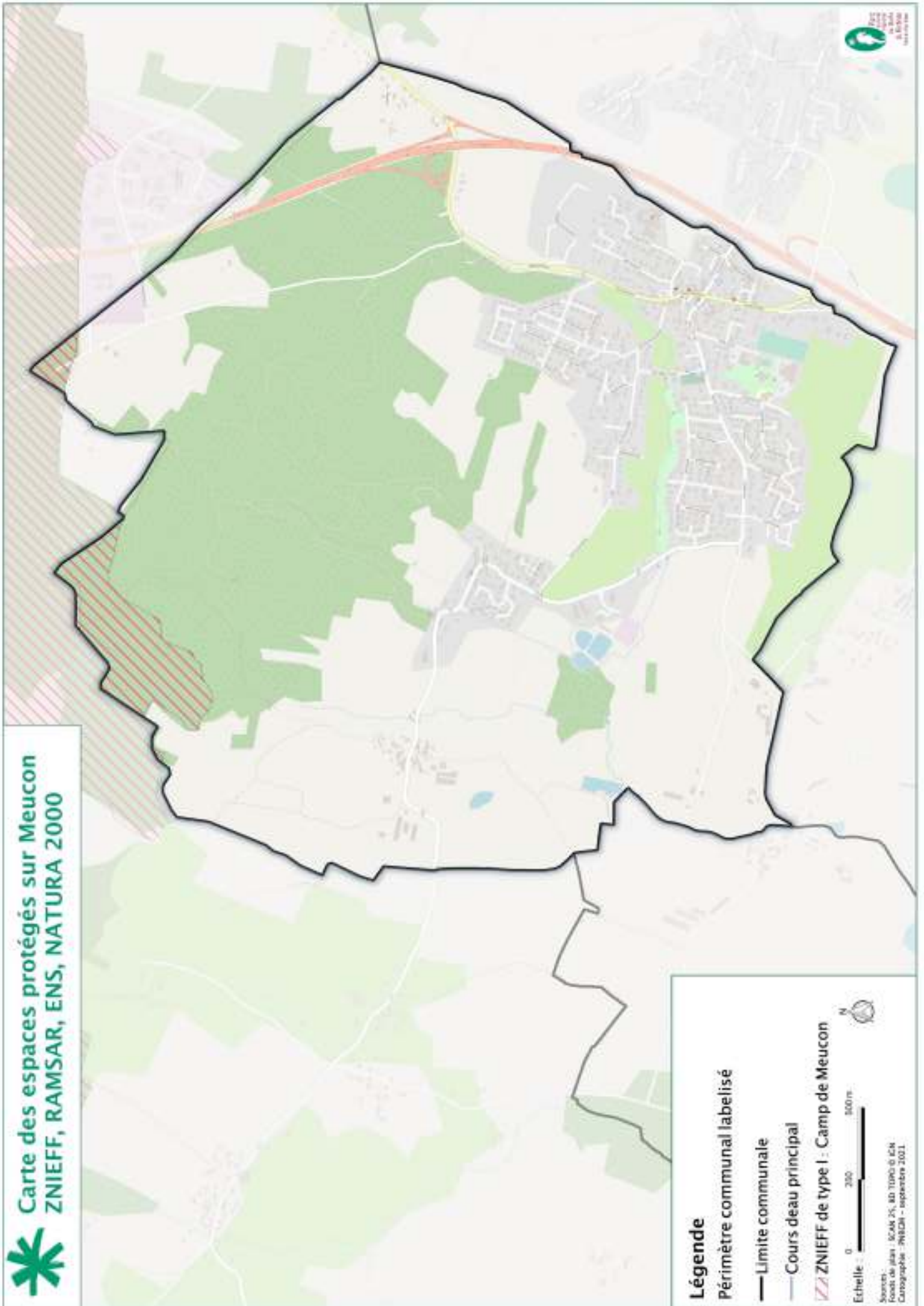
- Légende**
Périmètre communal labellisé
- Grands types de végétations (du CBNB)
- Bâti
 - Champs d'algues marines
 - Cultures
 - Forêts humides
 - Forêts sèches et mésophiles
 - Fourrés humides
 - Fourrés secs et mésophiles
 - Landes humides
 - Landes sèches et mésophiles
 - Milieu marin et estran non végétalisé
 - Parcs et jardins
 - Pelouses sèches des dunes mobiles
 - Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
 - Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
 - Plantations d'arbres à feuilles caduques
 - Plantations d'arbres à feuilles persistantes
 - Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
 - Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
 - Rochers, falaises, sables littoraux
 - Roselières
 - Routes
 - Tourbières et groupements tourbeux associés
 - Végétations des haies et talus
 - Végétations des marais salés
 - Vergers
 - Coupes forestières
 - Autres milieux non végétalisés
 - Autres milieux non végétalisés

Echelle : 0 0.2 0.4 0.6 0.8 1.0 km



Sources :
Fonds de plan : IGN standard
Cartographie : PNBGM - avril 2021
Marcin Heymeyer

 Carte des espaces protégés sur Meucon
ZNIEFF, RAMSAR, ENS, NATURA 2000



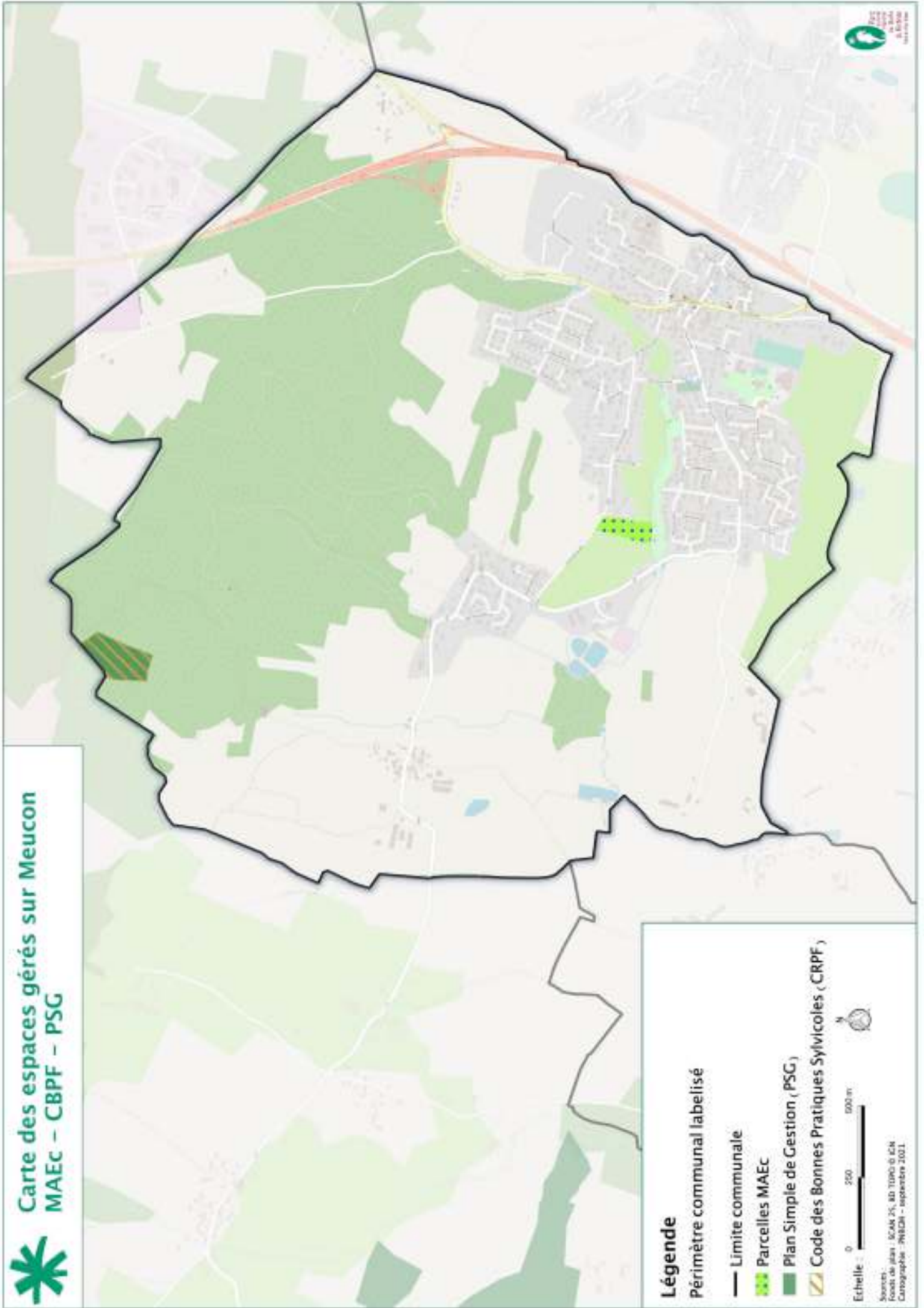
Légende

- Périmètre communal labellisé
- Limite communale
- Cours deau principal
- ZNIEFF de type I : Camp de Meucon

Echelle : 0 200 400 m

Sources :
Fonds de plan : IGN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : INBGM - septembre 2021

Carte des espaces gérés sur Meucon
MAEC – CBPF – PSG



Légende

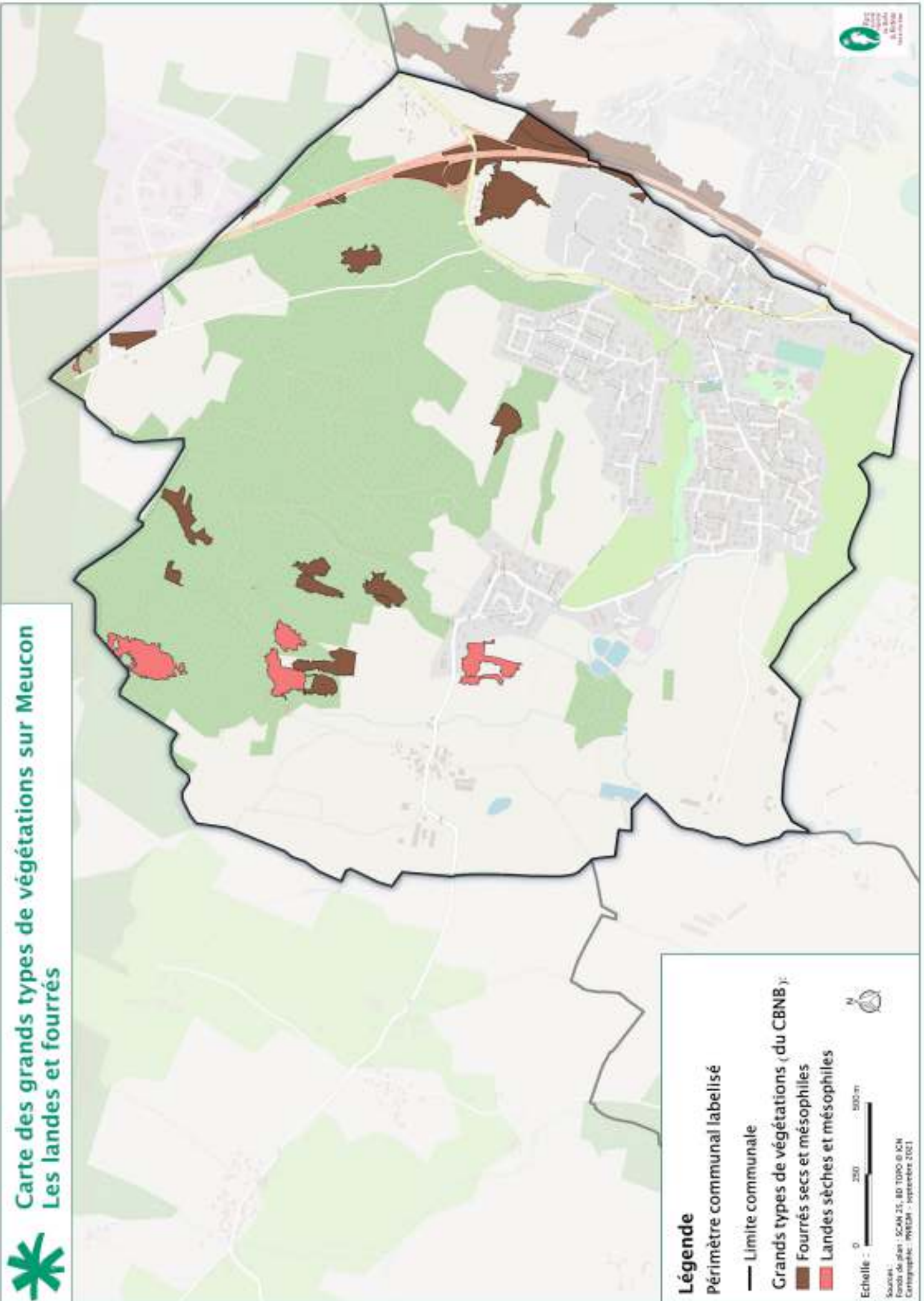
- Périmètre communal labélisé
- Limite communale
- Parcelles MAEC
- Plan Simple de Gestion (PSG)
- Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPF)

Echelle : 0 250 500 m

Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : INBCM - septembre 2021



Carte des grands types de végétations sur Meucon
Les landes et fourrés



Légende

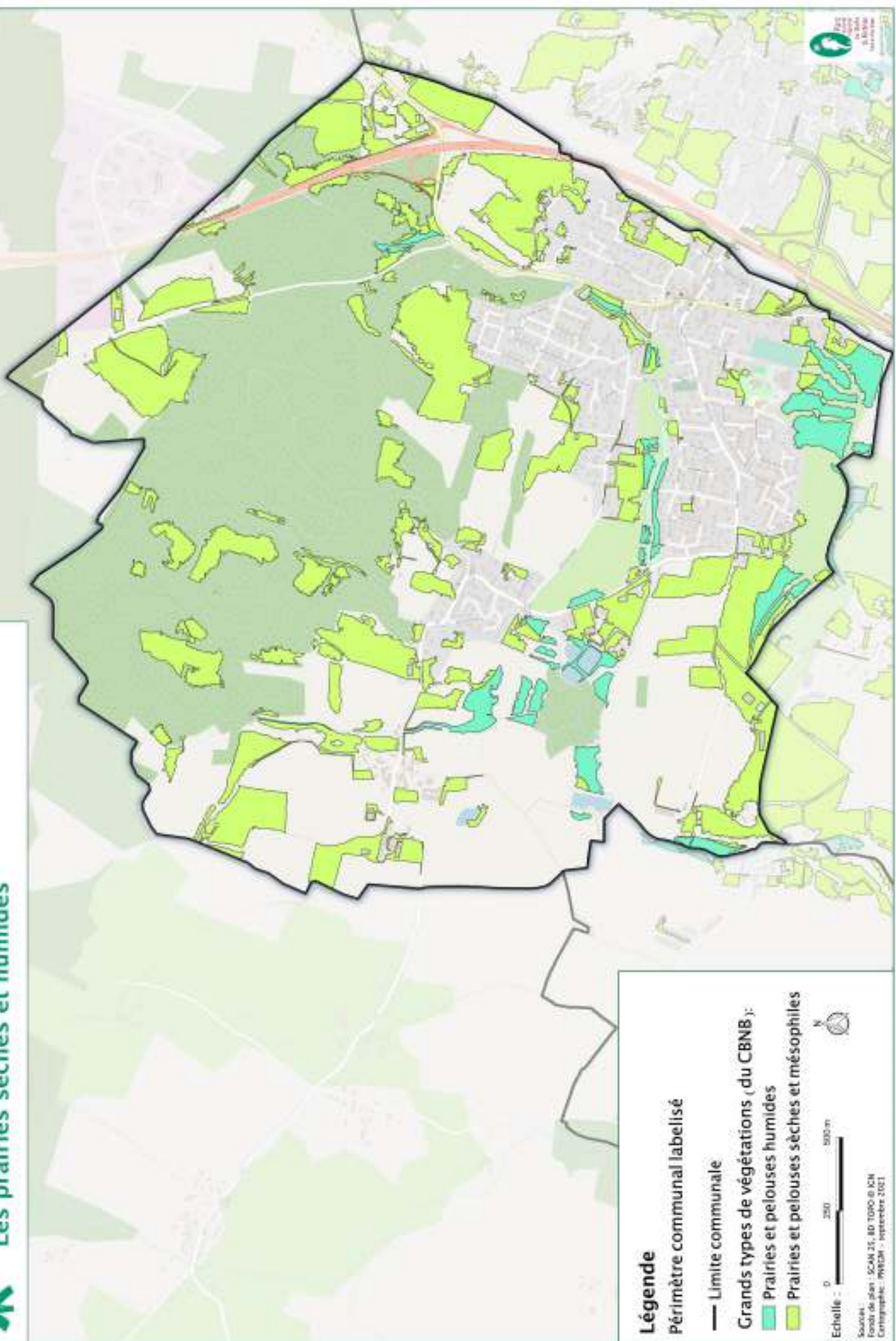
- Périmètre communal labellisé
- Limite communale
- Grands types de végétations (du CBNB) :
 - Fourrés secs et mésophiles
 - Landes sèches et mésophiles

Echelle : 0 250 500 m

Source :
 Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO @ IGN
 Cartographie : MTDIA - septembre 2021



 Carte des grands types de végétations sur Meucon
Les prairies sèches et humides



Légende

— Périmètre communal labellisé

— Limite communale

Grands types de végétations (du CBNB) :

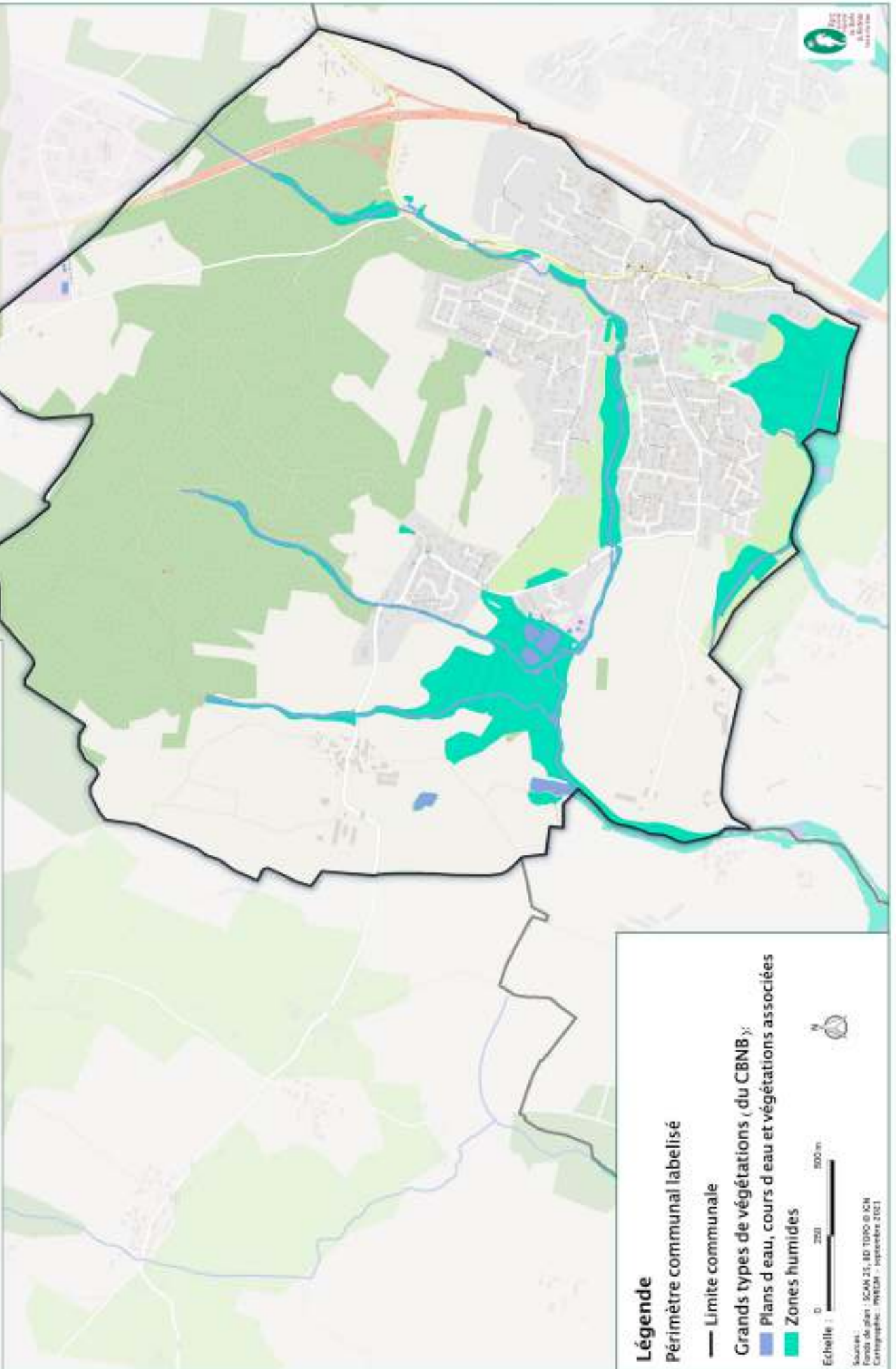
-  Prairies et pelouses humides
-  Prairies et pelouses sèches et mésophiles

Echelle : 0 250 500 m

Source : IGN, BD TOPO © IGN
Cartographie : MRCM - septembre 2021



Carte des grands types de végétations sur Meucon Cours d'eau et points d'eau (mares, étangs etc...)



Légende

Périmètre communal labellisé

— Limite communale

Grands types de végétations (du CBNB) :

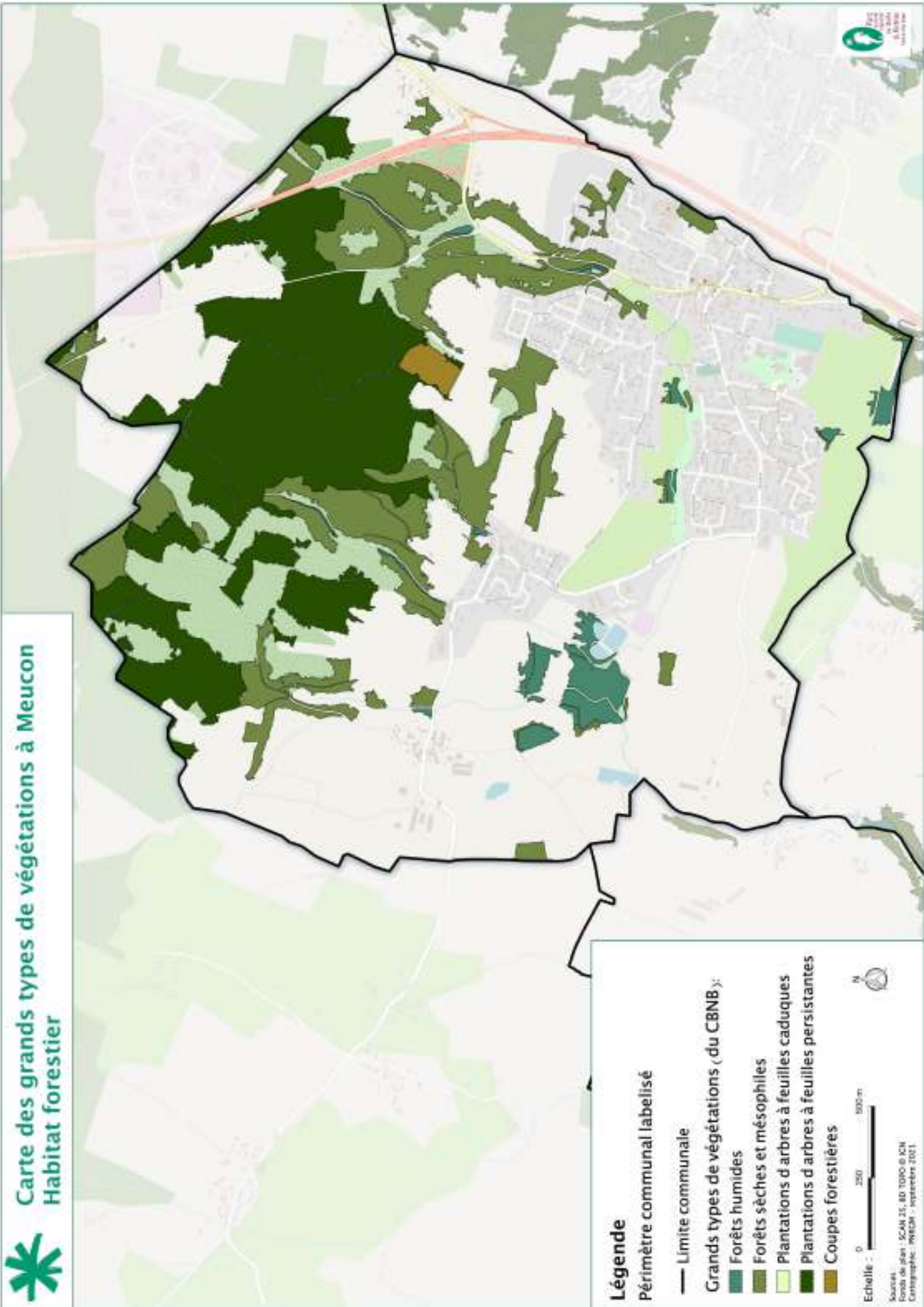
■ Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées

■ Zones humides

Échelle : 0 250 500 m



Source :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : MTDAM - septembre 2021



Carte des grands types de végétations à Meucon
Habitat forestier

Légende

— Limite communale

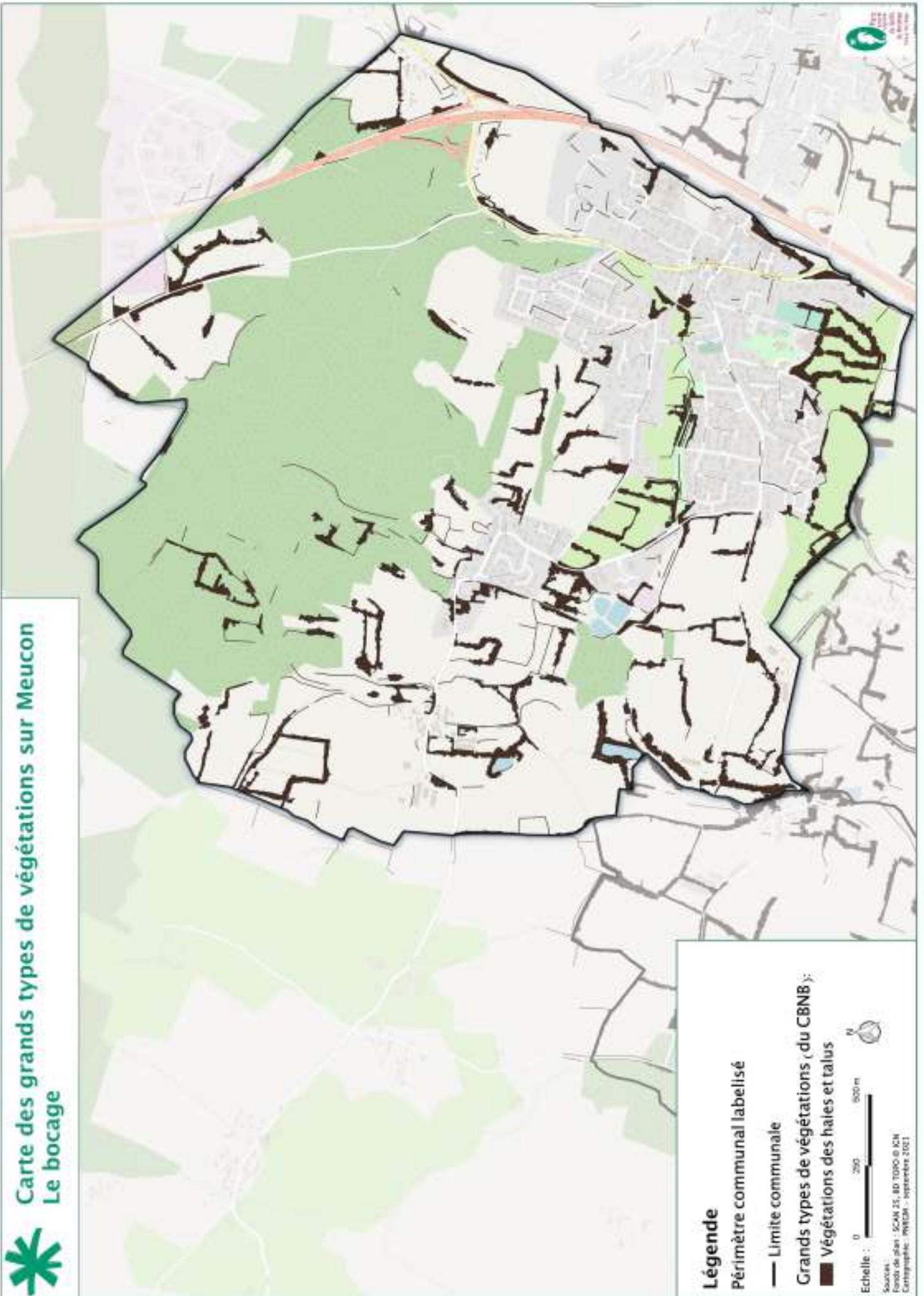
Grands types de végétations (du CBNB) :

- Forêts humides
- Forêts sèches et mésophiles
- Plantations d'arbres à feuilles caduques
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Coupes forestières

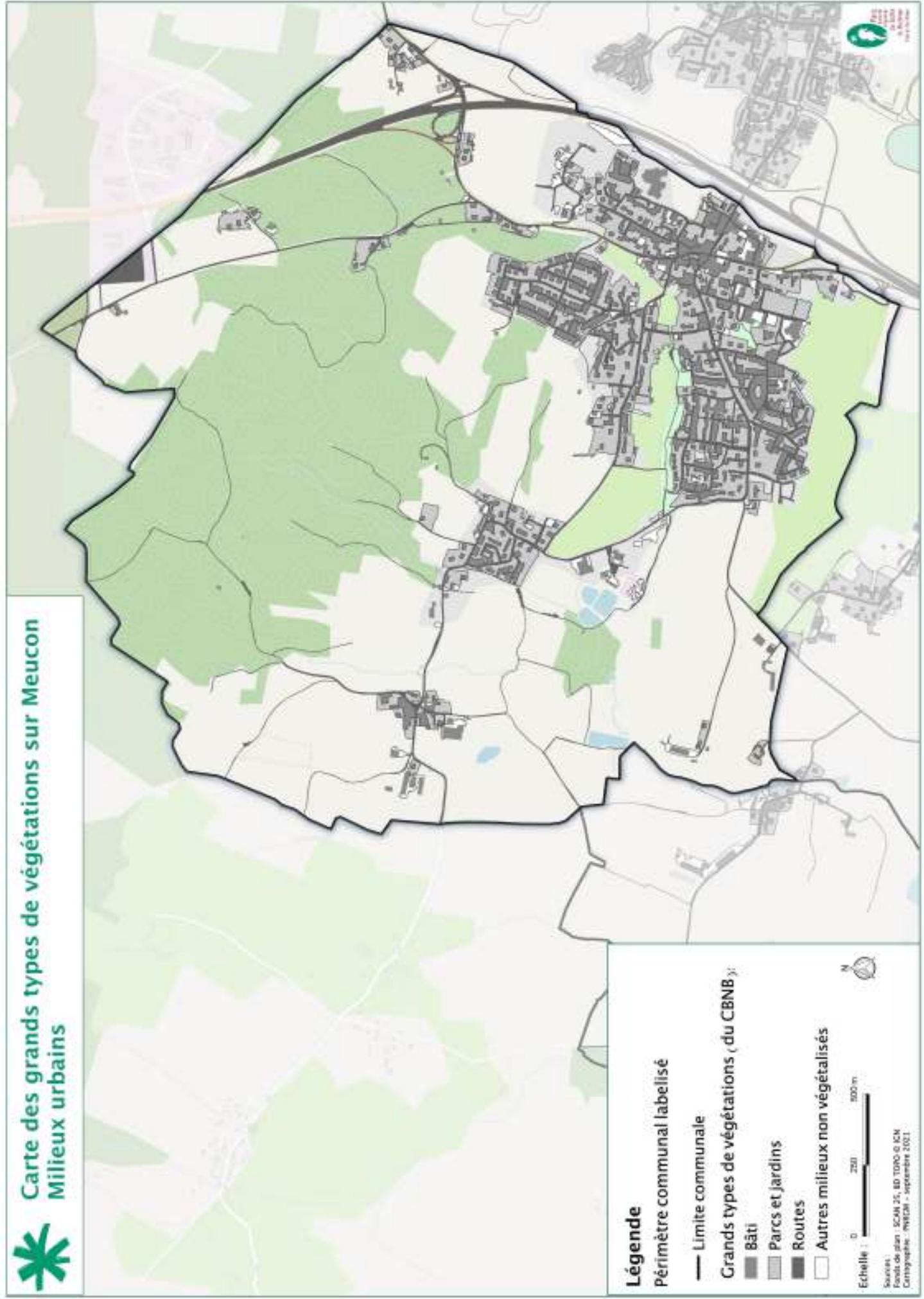
Echelle : 0 250 500 m

Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : MIREM - septembre 2021

 **Carte des grands types de végétations sur Meucon**
Le bocage







 Carte des grands types de végétations sur Meucon
Milieux urbains




Légende

— Limite communale

Grands types de végétations (du CBNB) :

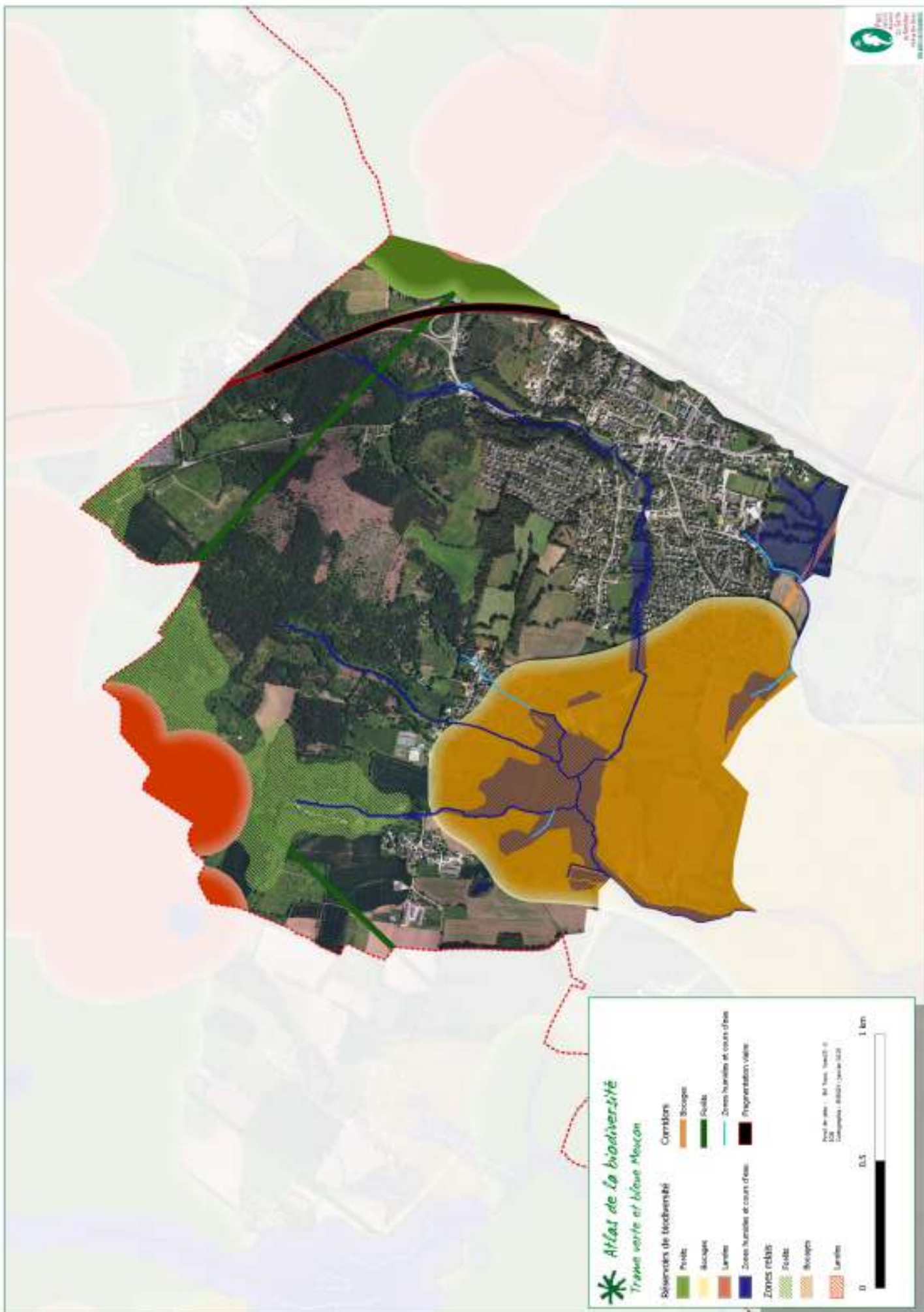
-  Bâti
-  Parcs et jardins
-  Routes
-  Autres milieux non végétalisés

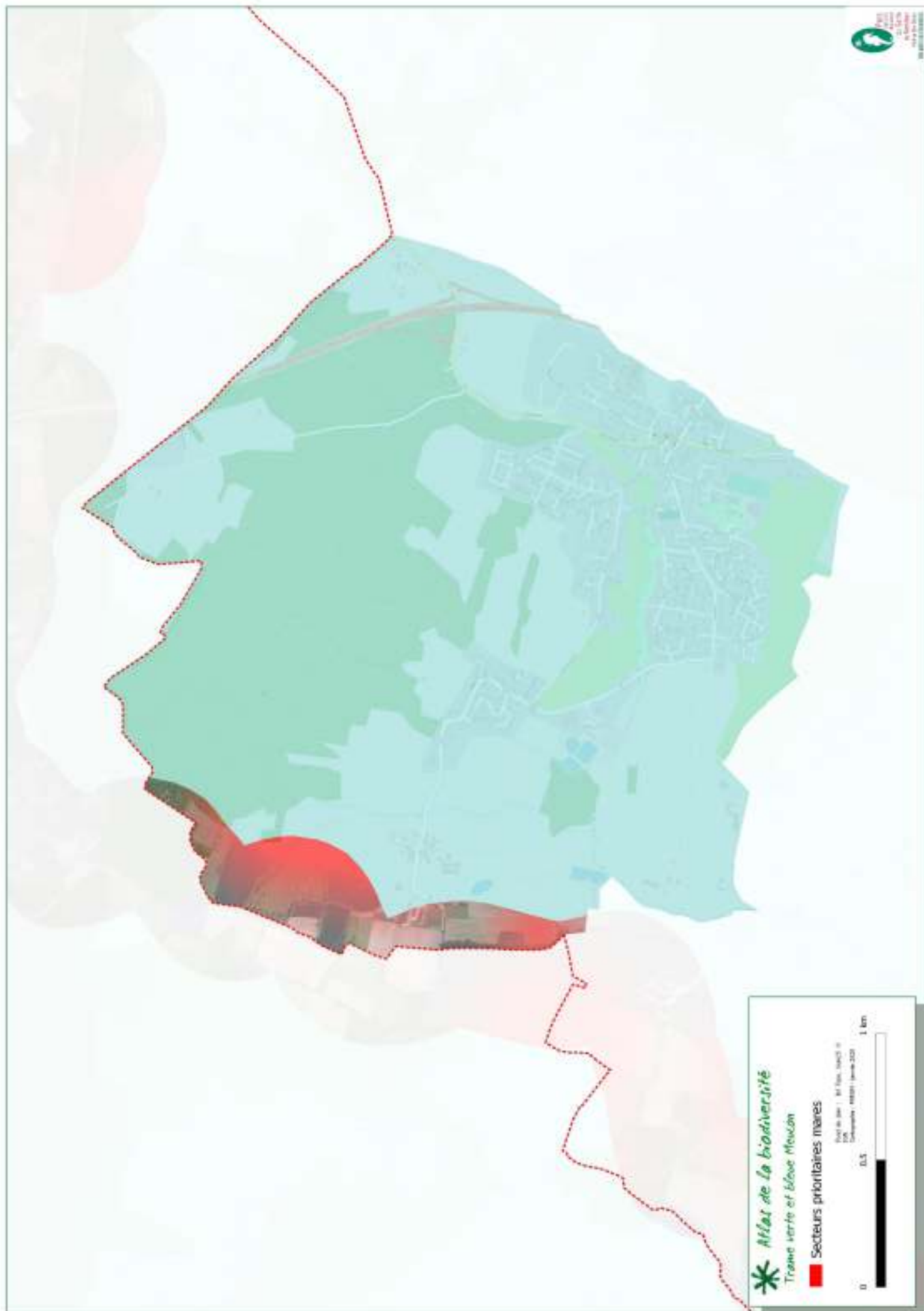
Échelle : 0 250 500 m



Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TDPO © IGN
Cartographie : INSEAL - septembre 2021

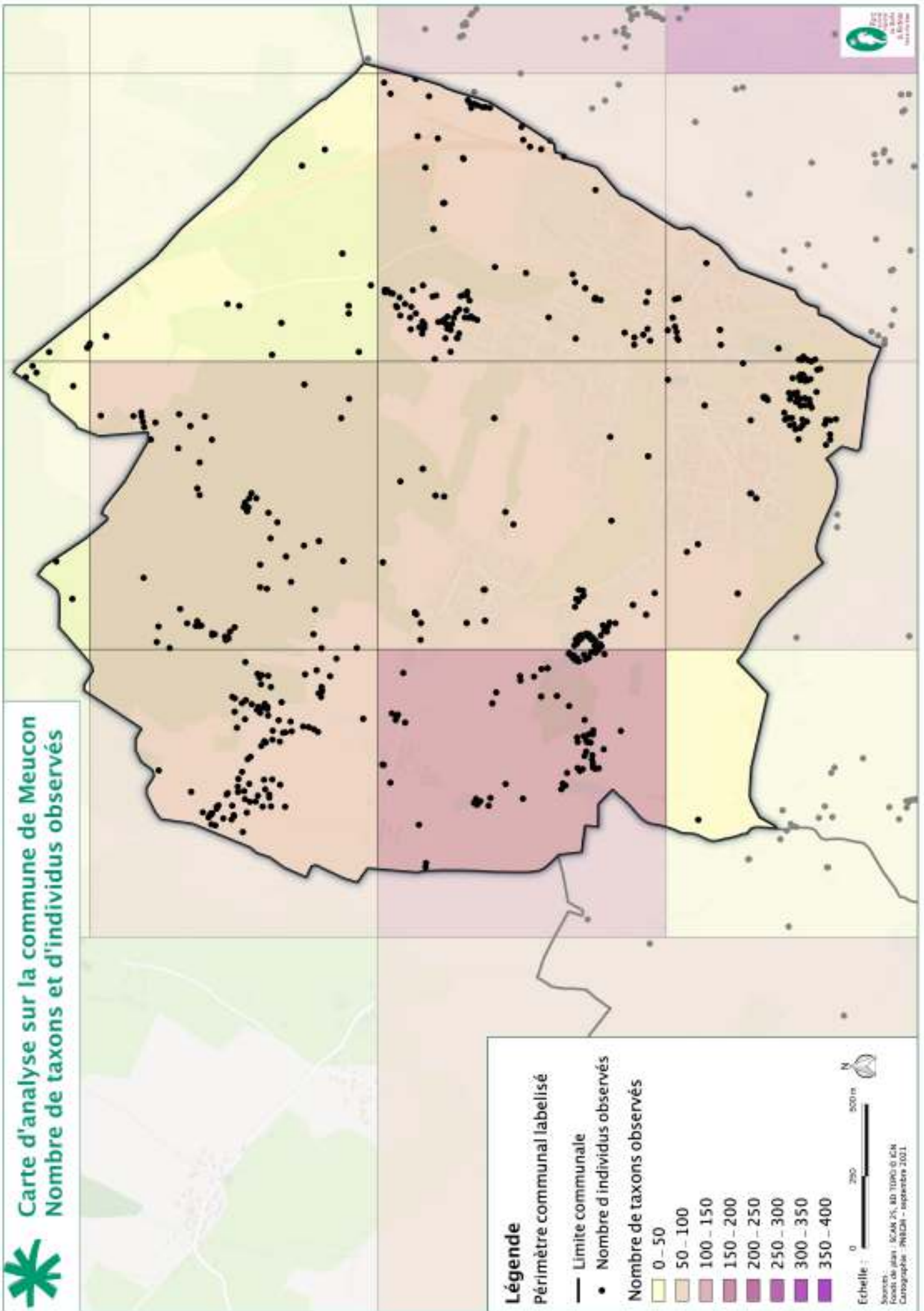


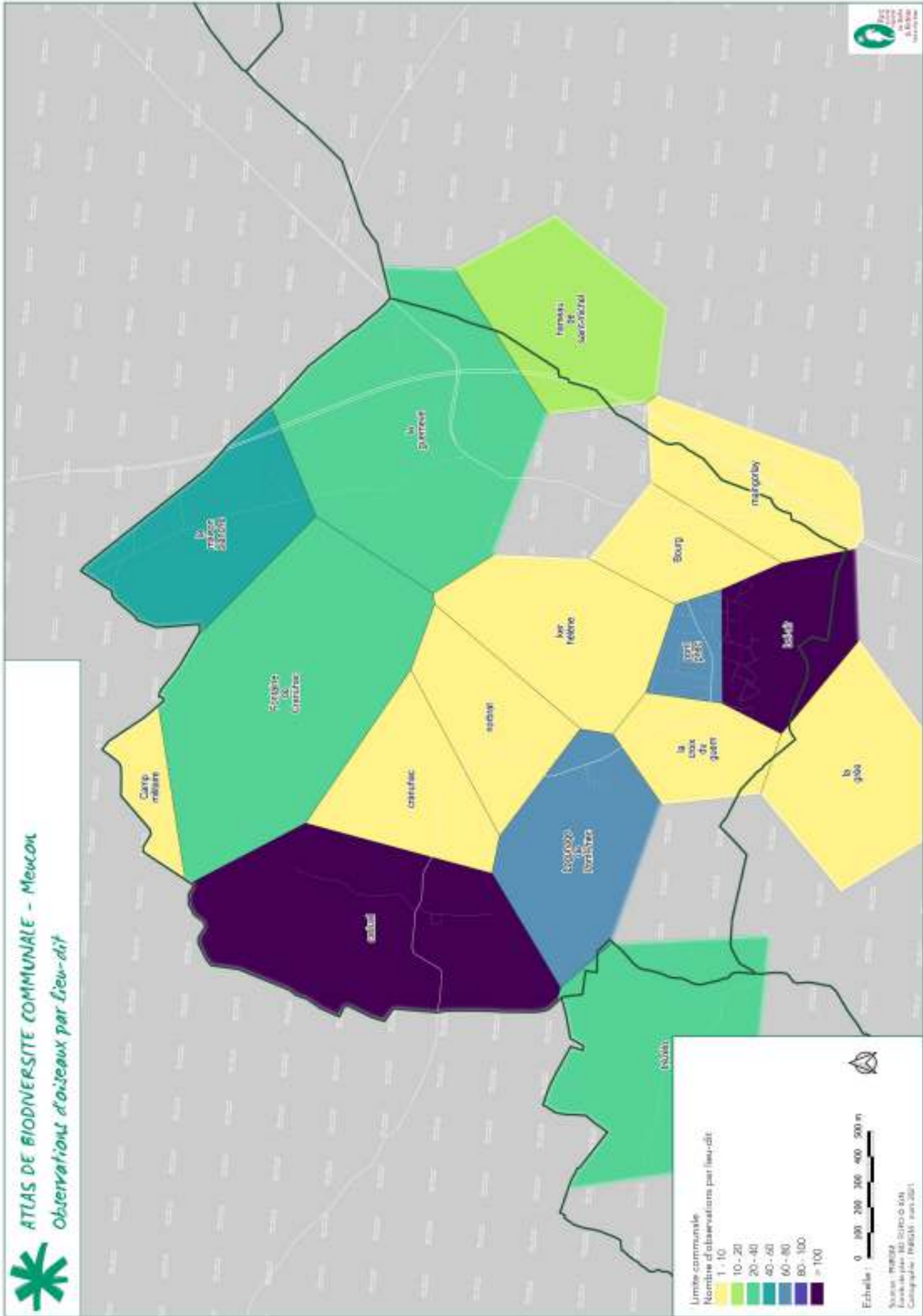






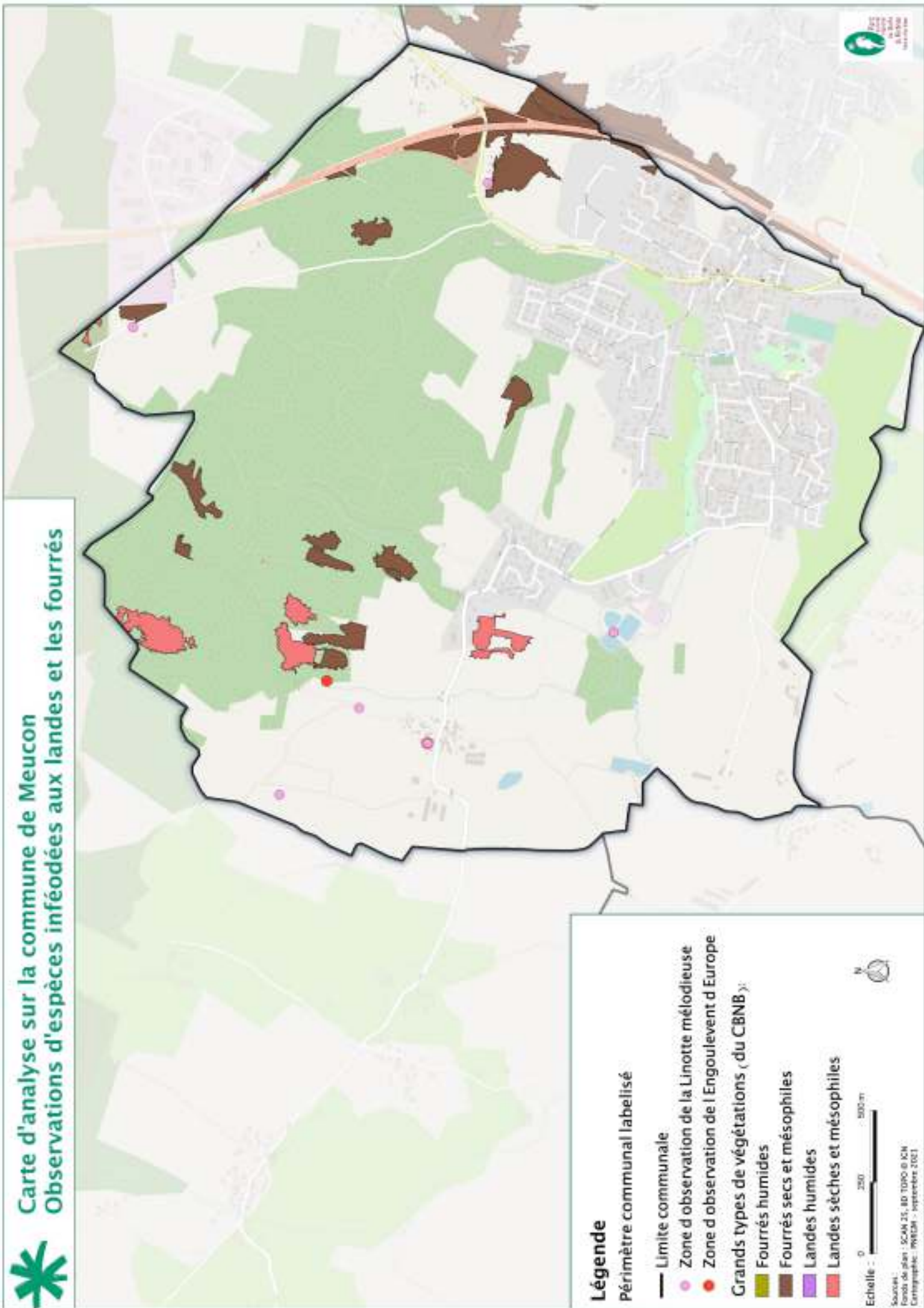
Carte d'analyse sur la commune de Meucon Nombre de taxons et d'individus observés







Carte d'analyse sur la commune de Meucon Observations d'espèces inféodées aux landes et les fourrés



Légende

Périmètre communal labelisé

— Limite communale

● Zone d'observation de la Linotte mélodieuse

● Zone d'observation de l'Engoulevent d'Europe

Grands types de végétations (du CBNB) :

■ Fourrés humides

■ Fourrés secs et mésophiles

■ Landes humides

■ Landes sèches et mésophiles

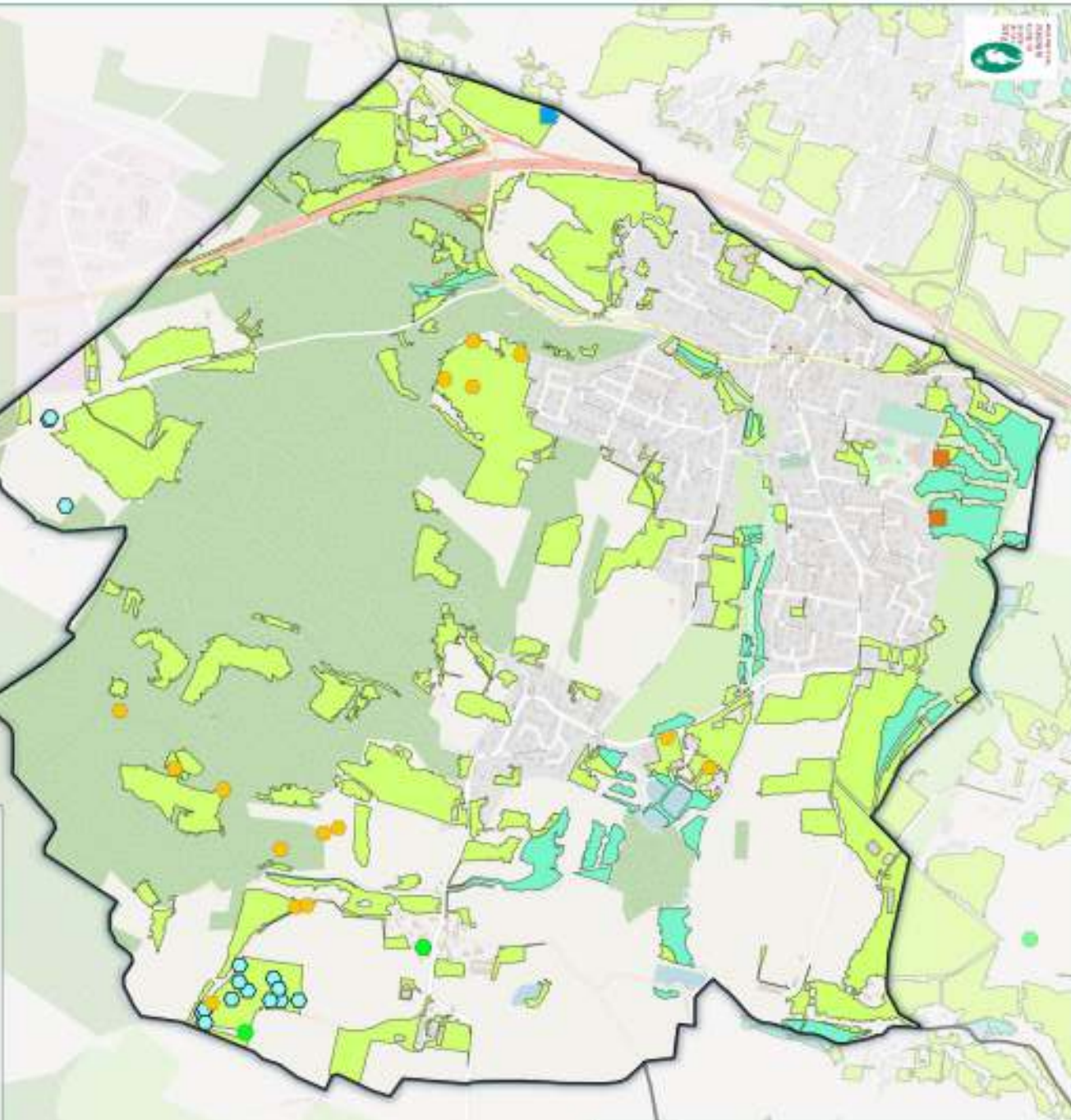
Echelle : 0 250 500 m



Source :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : MTDAM - septembre 2021



Carte d'analyse sur la commune de Meucon
Observations d'espèces inféodées aux prairies



Légende

Périmètre communal labélisé

- Limite communale
- Zone d'observation de l'Alouette lulu
- Zone d'observation du Gazé
- Zone d'observation de la Melitée des Centaurées
- Zone d'observation de la Vipère péliade
- Zone d'observation du Lézard à deux raies

Grands types de végétations (du CBNB) :

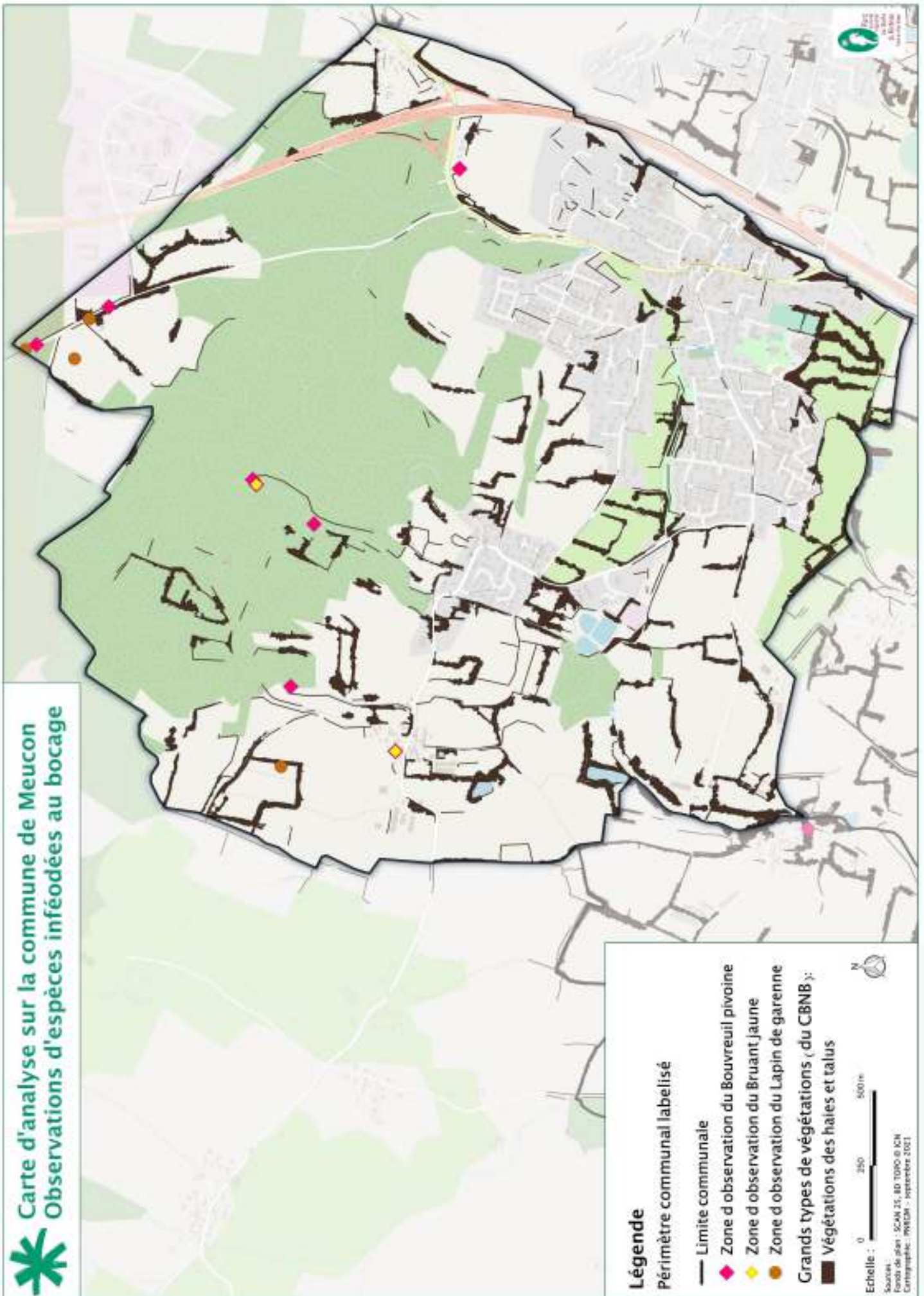
- Prairies et pelouses humides
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles

Echelle : 0 250 500m

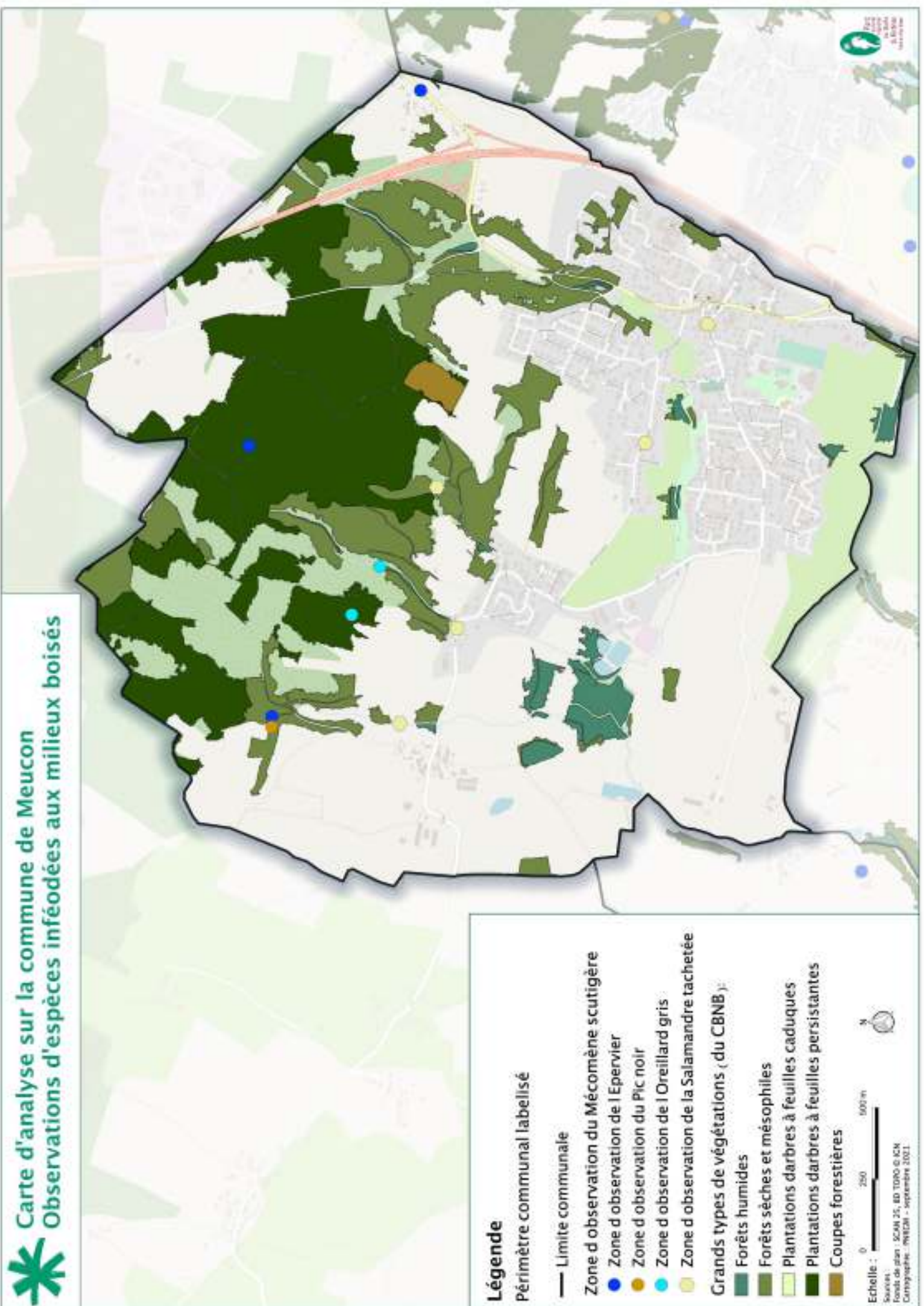
Sources :
 Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
 Cartographie : MRCM - septembre 2021



Carte d'analyse sur la commune de Meucon Observations d'espèces inféodées au bocage



Carte d'analyse sur la commune de Meucon
Observations d'espèces inféodées aux milieux boisés



Légende

— Périmètre communal labellisé

— Limite communale

Zone d'observation du Mécomène scutigère

● Zone d'observation de I Epervier

● Zone d'observation du Pic noir

● Zone d'observation de I Oreillard gris

● Zone d'observation de la Salamandre tachetée

Grands types de végétations (du CBNB) :

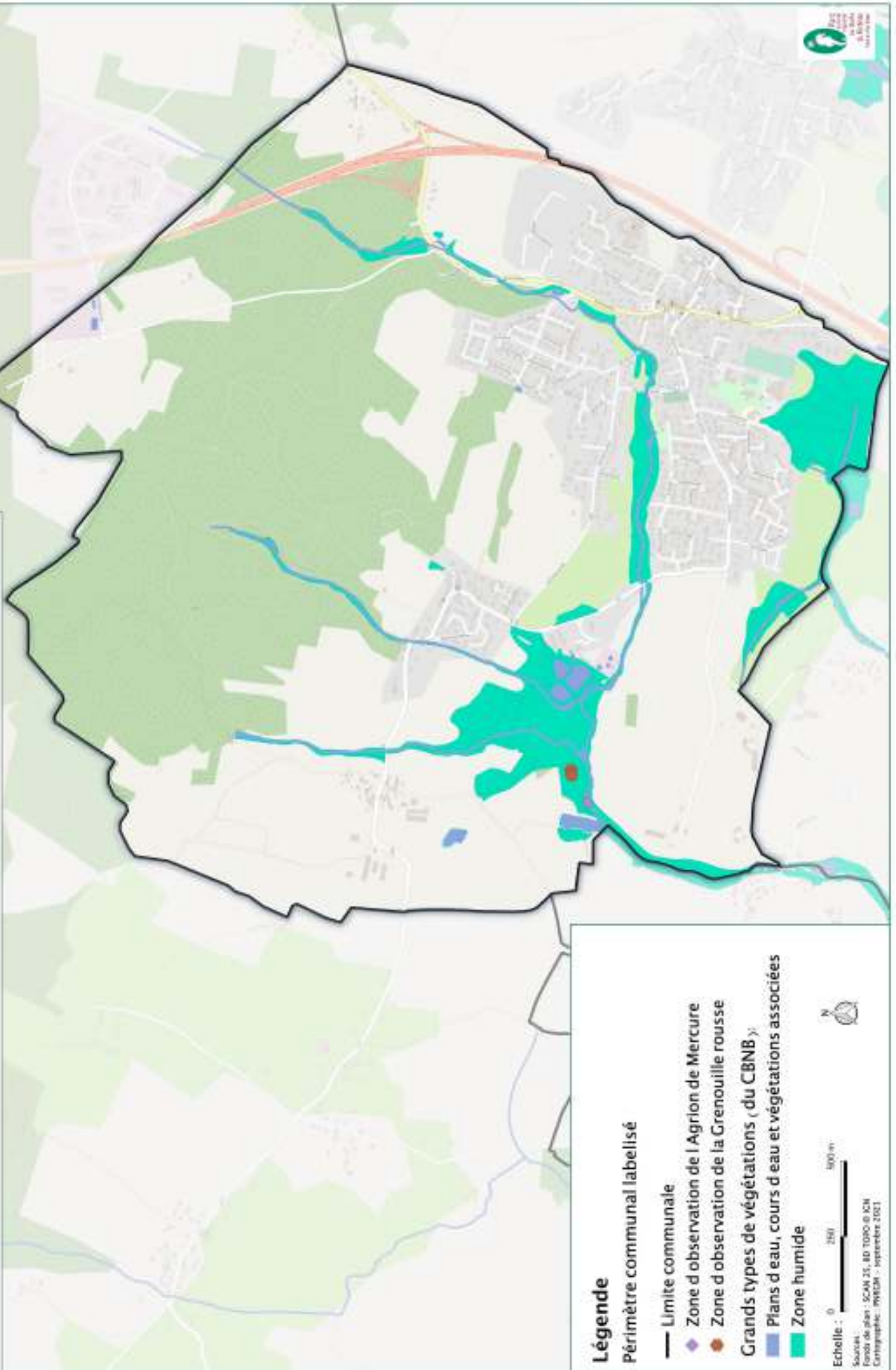
- Forêts humides
- Forêts sèches et mésophiles
- Plantations d'arbres à feuilles caduques
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Coupes forestières

Echelle : 0 250 500 m

Sources :
 Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
 Cartographie : WESTAL - septembre 2021



Carte d'analyse sur la commune de Meucon Observations des espèces inféodées aux milieux aquatiques



Légende

Périmètre communal labellisé

— Limite communale

● Zone d'observation de l'Agrion de Mercure

● Zone d'observation de la Grenouille rousse

Grands types de végétations (du CBNB) :

■ Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées

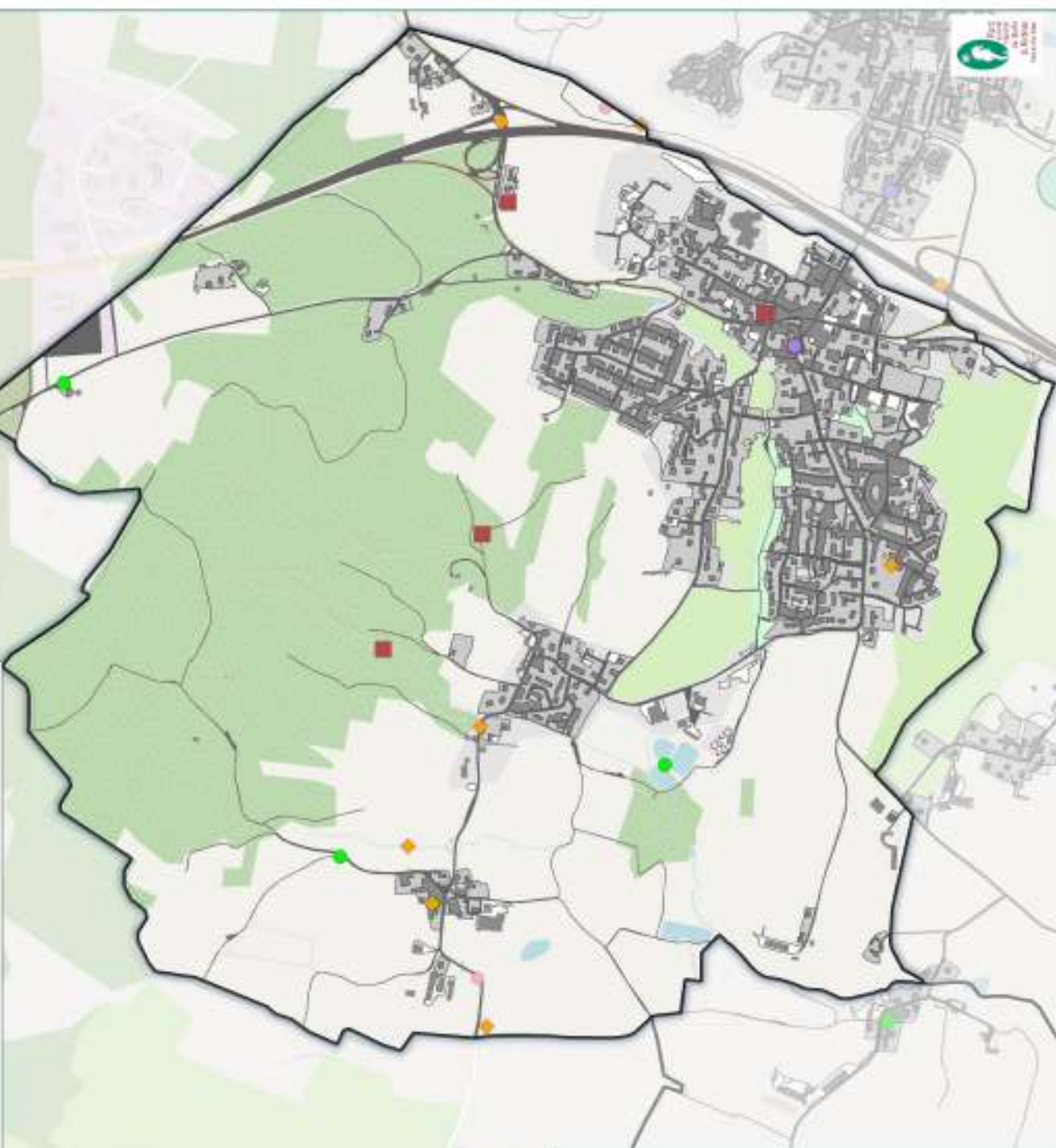
■ Zone humide

Echelle : 0 250 500 m



Source :
Fond de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : MEUON - septembre 2021

Carte d'analyse sur la commune de Meucon
Observations d'espèces vivants dans les milieux urbanisés



Légende

Périmètre communal labellisé

- Limite communale
- Zone d'observation de l'Hirondelle de fenêtre
- Zone d'observation de l'Hirondelle rustique
- Zone d'observation du Hérisson
- Zone d'observation du Renard roux
- Zone d'observation de la Pipistrelle commune

Grands types de végétations (du CBNB) :

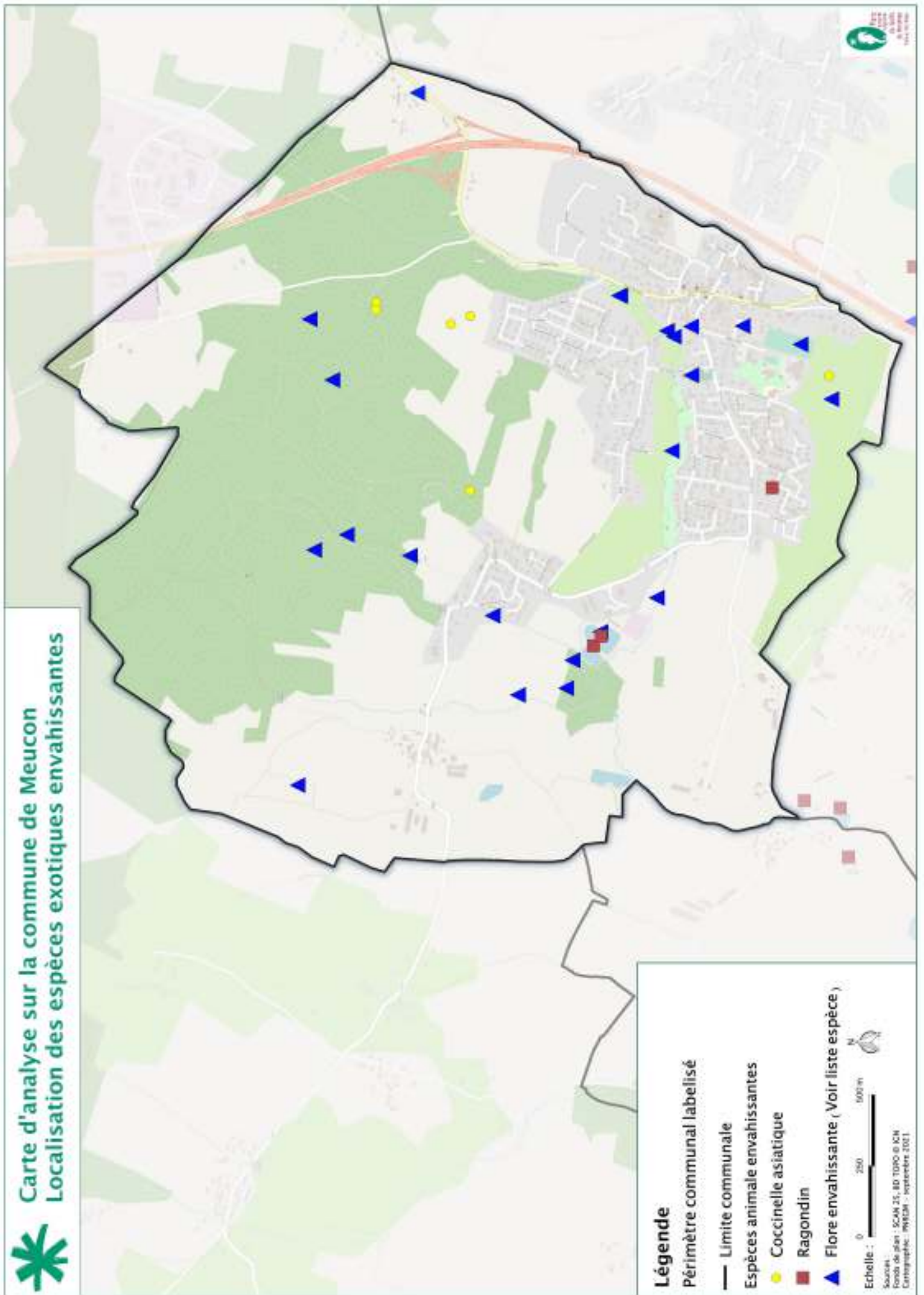
- Bâti
- Parcs et jardins
- Routes
- Autres milieux non végétalisés

Échelle :

Sources :
 Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
 Cartographie : MRCM - septembre 2021



Carte d'analyse sur la commune de Meucon Localisation des espèces exotiques envahissantes

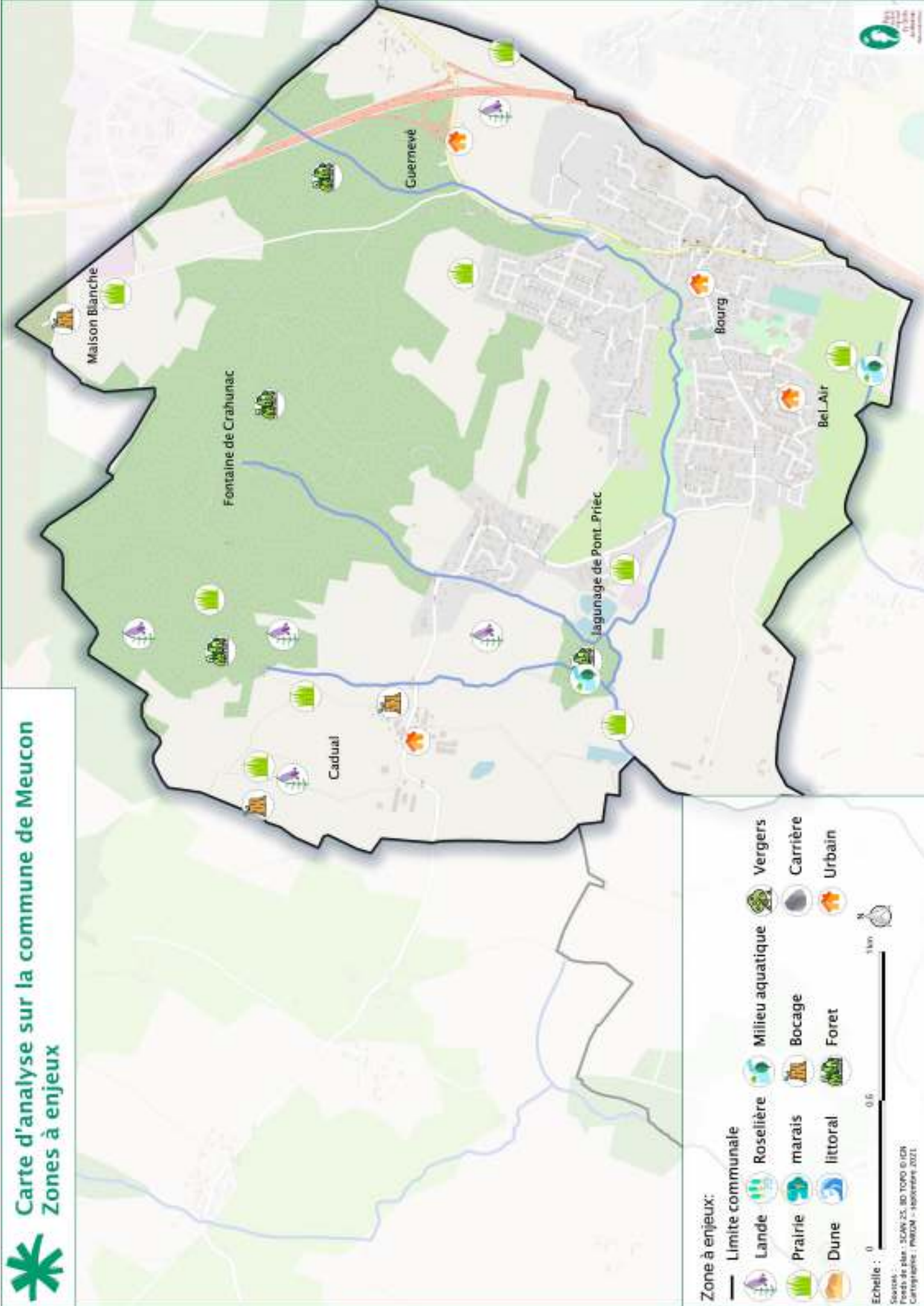


- Légende**
- Périmètre communal labellisé
 - Limite communale
 - Espèces animale envahissantes
 - Coccinelle asiatique
 - Ragondin
 - ▲ Flore envahissante (Voir liste espèce)

Echelle : 0 250 500 m
Sources : IGN, IGN 2018, IGN 2018, IGN 2018
Cartographie : MTDIA - septembre 2021

Carte d'analyse sur la commune de Meucon

Zones à enjeux



Zone à enjeux:

- Limite communale
- Landes
- Prairie
- Dune
- Roselière
- marais littoral
- Milieu aquatique
- Bocage
- Forêt
- Vergers
- Carrière
- Urbain



Source : P. SICAIS 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : M. GOM - 10/05/2021

FINANCEURS DU PROJET



AMBON



PARTENAIRE TECHNIQUES



Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel et Marion Rahuel

Mairie de Meucon : Martine Mousset et Jacques Le Métayer



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh